



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

HV  
6652  
V6  
no. 12

CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPAREE  
UNIVERSITE DE MONTREAL

Les critères de solution  
des vols à main armée à Québec

Rapport technique no. 12

par

Réjean Cantin, M.Sc.(Crim.)

et

Marc LeBlanc, Ph.D.(Crim.)

Novembre 1985

Recherche: Le vol à main armée

Dirigée par:

Daniel Elie, Marc LeBlanc, André Normandeau

Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use  
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

LIBRARY  
MINISTRY OF THE SOLICITOR  
GENERAL OF CANADA  
MAY 20 1989  
BIBLIOTHÈQUE  
MINISTÈRE DU SOLICITEUR  
GÉNÉRAL DU CANADA  
OTTAWA, ONTARIO  
CANADA K1A 0P8

TABLE DES MATIERES

	Page
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
SOMMAIRE.....	xii
INTRODUCTION.....	1
PREMIER CHAPITRE.....	6
1. Avant-propos.....	7
2. Le phénomène du vol à main armée au Québec....	9
3. Les critères ou la dynamique de la solution...	23
3.1 Techniques utilisées pour un travail efficace.....	24
3.2 Critères "réels".....	27
4. Typologie des voleurs.....	40
DEUXIEME CHAPITRE.....	44
1. La problématique.....	45
2. Le contenu méthodologique.....	52
TROISIEME CHAPITRE.....	61
1. La solution des vols à main armée en général.....	62
2. La solution des vols à main armée en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard....	112
CONCLUSION.....	174

	Page
ANNEXE A: La grille d'analyse des données.....	182
ANNEXE B: La liste des endroits victimisés: établissements, lieux précis.....	199
ANNEXE C: Les tableaux non utilisés pour les cas solutionnés et non-solutionnés de vol à main armée.....	201
ANNEXE D: Les tableaux non utilisés pour les cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard.....	208
ANNEXE E: La liste des "autres" marques distinctives mentionnées lors de la description du ou des suspect(s) à l'enquête préliminaire..	220
ANNEXE F: La liste des "autres" marques distinctives mentionnées lors de la description du ou des suspect(s) à l'enquête proprement dite.	223
ANNEXE G: La liste des démarches particulières incluses dans la variable DEPART.....	225
ANNEXE H: La liste des techniques d'enquête incluses dans la variable TECHEN.....	227
ANNEXE I: La liste des indices ou informations qui ont permis d'identifier un ou des suspect(s) pour lequel ou lesquels il y a eu soit vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation.....	229
BIBLIOGRAPHIE.....	231

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Les vols à main armée dans la Communauté urbaine de Montréal (Institutions financières vs commerces et individus).....	11
Tableau 2: Communauté urbaine de Montréal. Vols à main armée 1979 et 1980 (Comparaison des cinq premiers mois).....	12
Tableau 3: Vols à main armée dans les principales villes du Québec.....	14
Tableau 4: Le pourcentage d'infractions classées (VAMA).....	22
Tableau 5: Synthèse des critères de solution des vols qualifiés (VAMA) identifiés dans l'inventaire des écrits.....	43
Tableau 6: Variables utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable solutionné/non-solutionné (V425).....	64
Tableau 7: La nature du délit (V3) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	67
Tableau 8: Le montant volé (V104) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	68
Tableau 9: La violence physique utilisée (V108) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	69
Tableau 10: Le mois d'occurrence (V5) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	70

	Page
Tableau 11: Le mois de rapportabilité (V9) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	70
Tableau 12: Le montant du vol (V104) en relation avec la nature du délit (V3).....	71
Tableau 13: La violence physique utilisée (V108) en relation avec la nature du délit (V3)....	72
Tableau 14: Lorsque la violence physique est utilisée, le montant du vol (V104) en relation avec la nature du délit (V3).....	74
Tableau 15: Lorsque la violence physique n'est pas utilisée, le montant du vol (V104) en relation avec la nature du délit (V3)....	75
Tableau 16: Variables créées pour la dimension rapidité d'intervention et qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non solutionnée (V425).....	79
Tableau 17: Le délai 3 (arrivée des policiers moins la rapportabilité des victimes) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	81
Tableau 18: Variables créées pour la dimension coopération des victimes et qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non solutionnée (V425).....	84
Tableau 19: Le SUSPAPRE (suspect A à l'enquête préliminaire) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	87
Tableau 20: Le SUSBPBRE (suspect B à l'enquête préliminaire) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	88

	Page
Tableau 21: Le SUSPAENO (suspect A à l'enquête) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	89
Tableau 22: Le SUSPBENO (suspect B à l'enquête) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	90
Tableau 23: Le résultat de l'examen de photos de criminels fait par la victime immédiate (V220) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	94
Tableau 24: Le résultat de la parade d'identification dont a assisté la victime immédiate (V222) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	95
Tableau 25: Variable utilisée et variables créées pour la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non solutionnée (V425).....	96
Tableau 26: La variable DEPART (démarches particulières) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	98
Tableau 27: La variable TECHEN (techniques d'enquête) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	99
Tableau 28: Les indices ou les informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	101
Tableau 29: La diffusion des informations disponibles sur les ondes de la radio police (V126) en relation avec la solution ou non des cas de VAMA (V425).....	102

	Page
Tableau 30: La variable DEPART (démarches particulières) en relation avec la variable TECHEN (techniques d'enquête).....	104
Tableau 31: La variable DEPART (démarches particulières) en relation avec l'indice qui a permis d'identifier le premier suspect (V239).....	105
Tableau 32: La variable TECHEN (techniques d'enquête) en relation avec l'indice qui a permis d'identifier le premier suspect (V239).....	106
Tableau 33: Variables utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470).....	115
Tableau 34: La nature du délit (V3) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	117
Tableau 35: Le nombre de témoins (V14) en relation avec le premier suspect arrêté (V470)....	118
Tableau 36: L'endroit victimisé en terme d'établissement (B1) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	119
Tableau 37: L'endroit victimisé en terme de lieu précis (B2) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	120
Tableau 38: La violence physique utilisée (V108) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	121
Tableau 39: Variables utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).....	123

	Page
Tableau 40: La nature du délit (V3) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	125
Tableau 41: Le nombre de témoins (V14) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522)...	126
Tableau 42: L'endroit victimisé en terme d'établissement (B1) en relation avec la deuxième suspect arrêté (V522).....	127
Tableau 43: L'endroit victimisé en terme de lieu précis (B2) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	128
Tableau 44: La violence physique utilisée (V108) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	129
Tableau 45: Variables utilisées par la dimension rapidité d'intervention qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470).	133
Tableau 46: Le délai 1 (rapportabilité du délit moins l'occurrence de ce délit) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	134
Tableau 47: Le délai 2 (arrivée des policiers moins la réception de l'appel) en relation avec le premier suspect arrêté (V470)....	136
Tableau 48: Le délai 3 (arrivée des policiers moins la rapportabilité du délit) en relation avec le premier suspect arrêté (V470)....	137
Tableau 49: Variables utilisées par la dimension rapidité d'intervention qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).....	138

Tableau 50:	Le délai 1 (rapportabilité du délit moins l'occurrence de ce délit) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	140
Tableau 51:	Le délai 2 (arrivée des policiers moins la réception de l'appel) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522)...	141
Tableau 52:	Le délai 3 (arrivée des policiers moins la rapportabilité du délit) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522)...	142
Tableau 53:	Variables utilisées par la dimension coopération des victimes qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470).....	146
Tableau 54:	Variables utilisées par la dimension coopération des victimes qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).	150
Tableau 55:	Variables utilisées par la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec le premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470).....	153
Tableau 56:	La variable DEPART (démarches particulières) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	155
Tableau 57:	La variable TECHEN (techniques d'enquête) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	157
Tableau 58:	Les indices ou les informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239) en relation avec le premier suspect arrêté (V470).....	159

	Page
Tableau 59: Variables utilisées par la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).....	161
Tableau 60: La variable DEPART (démarches particulières) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	163
Tableau 61: Les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239) en relation avec le deuxième suspect arrêté (V522).....	165

SOMMAIRE

Le vol à main armée retient l'attention ces dernières années en raison du fléau qu'il constitue pour nombre de sociétés. Le Québec n'y fait pas exception comme le démontre le rapport Laplante (1980), et c'est pour cette raison que nous nous sommes penchés sur le vol à main armée dans la Communauté urbaine de Québec et plus précisément sur les critères de solution des vols à main armée: qu'est-ce qui fait qu'il y a des vols à main armée qui sont résolus et qu'il y en a d'autres qui ne le sont pas? Dans le but de préciser davantage ces critères, nous nous sommes aussi attardés aux différences entre les cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après, et ceux résolus plus tard.

Ce mémoire répond à ces questions en étudiant, dans une perspective de description statistique, tous les dossiers de vol à main armée commis à Québec au cours des années 1979 et 1980. A la suite de cette analyse des données, plusieurs observations ont été mises à jour: ainsi, nous avons pu constater que la rapidité de rapportabilité par la ou les victimes ou témoins

(délais ne dépassant pas cinq minutes), suivie d'une rapidité d'intervention par la police (délais entre deux et cinq minutes) augmenteraient sensiblement les possibilités d'identification (et donc d'arrestation) du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après. Ce pronostic pourrait sensiblement, ici aussi, s'améliorer en maximisant la variété des démarches policières à l'enquête préliminaire de même que lors de la première rencontre entre la ou les victimes et la police. Si la solution ne se fait pas en flagrant délit ou quelques temps après, il est probable que le vol à main armée ne soit jamais résolu à moins de l'être plus tard, entre autre, par des hasards divers ou des moyens indirects dont une arrestation sur un autre délit.

INTRODUCTION

Depuis que l'homme existe, la violence a toujours été présente sous diverses formes; elle s'est manifestée à travers les guerres, la torture, les duels, les règlements de compte, la folie, les crimes passionnels, etc... Certaines époques semblent être plus violentes que d'autres si l'on analyse l'augmentation de la criminalité violente et l'émergence de conflits sociaux. Les guerres des gangs aux Etats-Unis, la contestation étudiante, les assassinats de personnalités politiques et les manifestations terroristes sont autant de formes diverses de la violence.

Un délit tout à fait représentatif de la montée de la violence, des années soixante à aujourd'hui, est sans contredit la multiplication des vols qualifiés. Cette forme de criminalité de violence, de par son ampleur, provoque de l'inquiétude. Le Québec, et plus particulièrement Montréal, revendique le championnat canadien avec le plus haut taux de vol à main armée. Plusieurs travaux, tels les rapports Prévost (1970) et Laplante (1980) pour ne nommer qu'eux, se sont penchés sur le problème que représente le taux élevé de vol

qualifié et de vol à main armée mais sans jamais parvenir à présenter un modèle explicatif satisfaisant.

Dans le but de poursuivre cette démarche, le Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile a mis sur pied, en 1981, un programme de recherche concernant l'analyse de l'ampleur du phénomène du vol à main armée, des auteurs de ce délit, des victimes, du passage à l'acte, etc. Ce mémoire constitue un volet de ce programme de recherche, il traite des critères de solution des vols à main armée.

Il peut arriver que l'augmentation d'un type de délit, le vol à main armée par exemple, soit étroitement relié aux chances de rester impuni devant la justice (délits non solutionnés) et c'est le cas de la majeure partie des vols à main armée au Québec, annuellement environ 25% sont solutionnés. Sans vouloir prétendre aborder l'ensemble de la question, cette étude comparative des cas solutionnés et non solutionnés permettra peut-être d'identifier certains critères qui aideront à mieux comprendre les raisons de cette immunité généralisée.

Le premier chapitre présente un inventaire des écrits et il dégage les principaux faits connus concernant

les critères de solution. Face à l'absence de recherche sur les vols à main armée, l'inventaire a été extensionné aux études traitant du vol qualifié. De ces travaux, deux types de critère de solution ont émergé, il s'agit des techniques policières utilisées et des critères dits "réels", c'est-à-dire qui relèvent des recherches effectuées tel que les délais, la première rencontre des victimes par les policiers arrivés sur les lieux et les moyens "indirects". Concernant ces moyens "indirects", précisons que l'élément hasard représente ici un aspect important qui peut, entre autre, se traduire par l'interception du ou des aspects sur un autre délit, ou la communication avec un autre corps de police.

Le deuxième chapitre propose la méthodologie de la recherche, il regroupe la problématique et les procédures de cueillette et d'analyse des données. La problématique montre l'importance de se pencher non seulement sur les différences entre les cas solutionnés et non-solutionnés, mais aussi sur les écarts entre les cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après et ceux résolus plus tard. Pour permettre d'identifier ces critères, quatre grandes dimensions ont été précisées: l'événement, la rapidité d'intervention des victimes et/ou des témoins et des policiers, la coopération des victimes et/ou des témoins et, finalement, la dynamique du travail

policier. La grille d'analyse utilisée est aussi justifiée. Ce chapitre se termine par un exposé des directives internes du service de police régissant le travail policier dans la Communauté urbaine de Québec.

Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'analyse des données. A l'intérieur de ce chapitre, deux sections se suivent: l'analyse comparative des cas solutionnés et non-solutionnés et l'étude du différentiel entre les cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après (au sens de la journée même) et résolus plus tard.

PREMIER CHAPITRE

INVENTAIRE DES ECRITS

## 1. Avant-propos

Pour débiter, permettez-nous de dire quelques mots sur le concept de violence que l'on retrouve comme partie intégrante du vol qualifié et du vol à main armée.

Si l'on jette un coup d'oeil sur l'abondante littérature concernant ce concept, on est à même de constater très rapidement qu'aucune définition ne fait l'unanimité. Ces divergences de vues sont attribuables, tant à l'implication de différentes disciplines sur différents aspects du comportement violent, qu'aux approches distinctes à l'intérieur d'une même discipline.

Ceci dit, il est toujours possible de reconnaître, à la lumière de "A critical review of theories of violence" (Megargee, 1969, p. 1038)<sup>(1)</sup> que le comportement violent est:

"l'utilisation de la force par laquelle il y a injure ou destruction de personnes, ou de la propriété d'autrui, ou de la réputation ou lorsqu'il y a appropriation illégale de la propriété d'autrui".\*

---

\* "Force is that acts of violence mean the overtly threatened or overtly accomplished application of force which results in the injury or destruction of persons or property or reputation, or the illegal appropriation of property".

(1) MEGARGEE, E.I. (1969). Critical review of theories of violence, Crime of violence, Mulvihill, D.U., Tumin, M.M. and Curtis, L.A., A staff report submitted to the national commission on the causes and prevention of violence, vol. 13, December.

Dans cette définition des plus générales, on inclut des délits, tels l'homicide, l'enlèvement avec force, l'assaut grave, les émeutes, les incendies volontaires, les actes de vandalisme et les vols qualifiés (V.A.M.A.).

Concernant le vol qualifié, nous dirons que c'est lorsqu'il y a utilisation de la force par laquelle il y a appropriation illégale de la propriété d'autrui. Cette appropriation du bien d'autrui pourra effectivement être accompagnée d'injures ou de destruction de personnes, de leur propriété ou encore de leur réputation. Le vol à main armée, qui lui est une catégorie de vol qualifié, ne concerne essentiellement que les vols avec arme à feu ou autre arme offensive, qu'il y ait ou non utilisation de violence.

Pour avoir une image du vol à main armée qui soit des plus pertinentes dans le contexte actuel des choses, il est impérieux de jeter un coup d'oeil attentif sur ce qui se passe ici même au Québec.

## 2. Le phénomène du vol à main armée au Québec

Si on se penche sur les coordonnées disponibles, on remarquera que le Québec, et plus particulièrement Montréal, revendique le championnat canadien du plus haut taux de V.A.M.A. Cette tendance, selon un groupe de chercheurs sous la direction de Daniel Elie, semble se caractériser depuis une assez longue période. On parle ici de l'année 1962 comme point initial de cette suprématie (Cf. Le vol à main armée au Québec: description statistique-Rapport final no. 1, 1983, p. 86 et 87)<sup>(1)</sup>.

A cause de sérieuses différences dans la définition et la compilation des crimes, il est actuellement impossible de comparer clairement nos données, tant avec celles des Etats-Unis, qu'avec celles de l'étranger et donc de revendiquer, qui sait, le championnat mondial!

Dans tous ces vols à main armée, commis au Québec, une foule de cibles sont touchées: on pense aux grands et petits commerces (dépanneur, super-marché, épicerie, boutique...), aux institutions financières (banques, caisses populaires), aux résidences privées, aux pharmacies, bijouteries, aux chauffeurs de taxi, jusqu'aux passants dans la rue.

---

(1) BELL0T, S., ELIE, D. (1983). Le vol à main armée au Québec: Description statistique, Rapport final no. 1, Université de Montréal: Groupe de recherche sur l'adaptation juvénile, Centre international de criminologie comparée.

Ce sont vraisemblablement les commerces et les individus qui représentent le groupe le plus affligé par le vol à main armée, et ce, tant par le nombre que par le taux d'augmentation. Ceci est relativement nouveau, car avant juin 1979, c'était les institutions financières qui détenaient le haut du pavé dans ce domaine de la hausse statistique, mais depuis cette date, il semble donc y avoir stabilité et même baisse pour cette dernière cible (voir tableaux 1 et 2).

Selon l'étude de Marceau sur "Le vol à main armée à Montréal" (1980, p. 6)<sup>(1)</sup>, 63.8% des V.A.M.A. commis dans la communauté urbaine de Montréal en 1979 l'ont été dans des établissements commerciaux (40.1% dans les petits commerces tels les dépanneurs, tabagies ou variétés, les épiceries, charcuteries ou pâtisseries, les pharmacies, les bijouteries et divers autres commerces); 24.2% dans les institutions financières; 9.1% sur des individus se trouvant à l'extérieur ou dans les lieux publics et 2.9% dans des résidences privées.

L'envergure que prend le V.A.M.A. auprès, tout particulièrement des dépanneurs, revêt un caractère d'autant plus dramatique qu'il représente celui où la

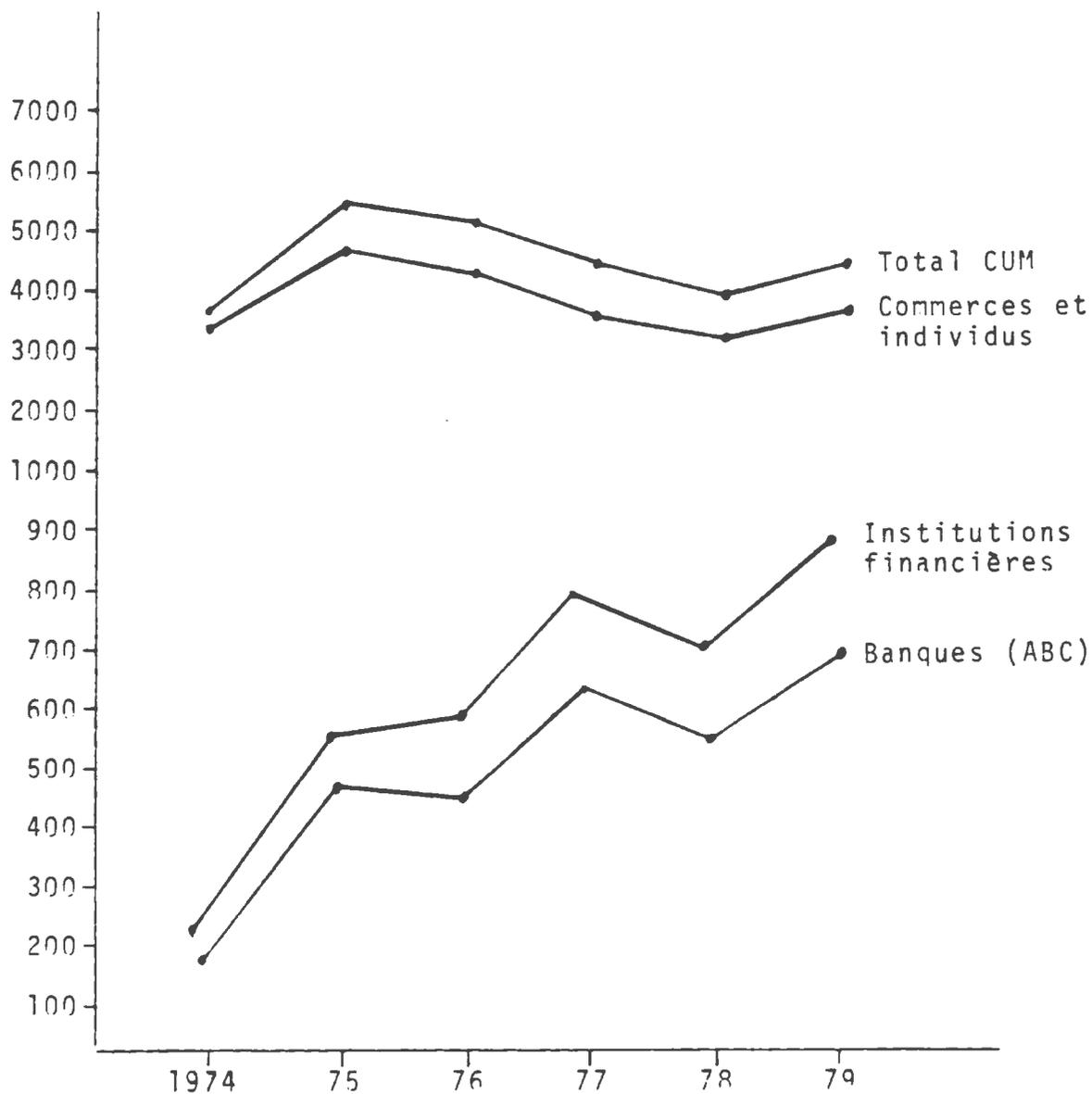
---

(1) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

Tableau 1

Vols à main armée dans la Communauté urbaine  
de Montréal

Institutions financières vs commerces et individus



Source: Rapport Laplante, 1980, p. 27.

Tableau 2  
Communauté urbaine de Montréal  
Vols à main armée 1979 et 1980  
(Comparaison des cinq premiers mois)

	Banques			Com. & Ind.			Total		
	1979	1980	%	1979	1980	%	1979	1980	%
Total des cinq mois	366	324	-11.5	1519	2065	-35.9	1885	2389	-26.7

Source: Rapport Lanlante, 1980, p. 28.

violence physique et matérielle est le plus souvent rencontrée. Comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, les individus qui les commettent ne sont pas ici étrangers à ces faits marquants.

Les développements du V.A.M.A. ne sont pas identifiés qu'à Montréal seulement, mais ils le sont aussi dans la plupart des régions québécoises et principalement dans celles à forte concentration démographique, dont la ville de Québec. De plus, mentionnons que les variations du niveau de cette criminalité ne sont pas notables que d'une région à l'autre mais aussi, à l'intérieur d'une région donnée, d'une année à l'autre (Voir tableau 3).

D'après les chiffres fournis par le Rapport Laplante (1980, p. 59)<sup>(1)</sup>, de 80 à 85% des contrevenants auraient moins de 25 ans, dont 30% sont des mineurs (moins de 18 ans).

Statistique Canada<sup>(2)</sup> elle, de son côté, observe pour l'année 1980 au Québec un pourcentage de 62.5% de V.A.M.A. commis par des adultes, dont 4.3% par des femmes, alors que chez les mineurs, c'est dans une proportion de 37.5% que nous les retrouvons.

---

(1) Rapport Laplante (1980). Le vol à main armée au Québec, Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.

(2) Statistique Canada (1980). Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3

Vols à main armée dans les principales villes du Québec

N(% solution)	1974 N(% sol.)	1975 N(% sol.)	1976 N(% sol.)	1977 N(% sol.)	1978 N(% sol.)	1979 N(% sol.)
Rimouski	-	12(66,7)	3(50,0)	2(0)	4(100,0)	2(0)
Alma	3(66,7)	4(25,0)	2(50,0)	10(30,0)	4(133,3)	3(37,5)
Chicoutimi	7(57,1)	12(0)	22(31,8)	22(13,6)	15(53,8)	35(25,7)
Québec	224(23,2)	245(32,7)	272(29,8)	286(23,8)	309(28,8)	364(22,5)
Ste-Foy	28(21,4)	55(18,2)	22(13,6)	53(22,6)	57(14,0)	58(15,5)
Drummondville	6(16,7)	23(43,5)	14(35,7)	9(55,5)	5(0)	13(30,8)
Trois-Riv.	44(25,0)	59(32,2)	59(15,2)	37(35,1)	31(71,0)	52(26,9)
Sherbrooke	22(31,8)	36(27,8)	34(41,1)	35(37,1)	33(51,5)	20(45,0)
Laval	278(17,6)	461(24,5)	400(32,0)	395(34,9)	339(24,2)	392(25,0)
Longueuil	118(25,0)	346(17,9)	320(25,3)	193(30,0)	224(27,7)	208(21,1)
CUM	3 312(21,1)	5 531(21,9)	5 040(22,9)	4 512(23,9)	4 358(24,5)	4 833(19,3)
Hull	71(28,2)	103(43,7)	79(81,0)	46(30,4)	65(24,6)	67(22,4)
Rouyn	12(41,7)	10(10,0)	30(10,0)	13(61,5)	14(21,4)	17(41,2)
Val-d'Or	5(20,0)	3(0)	13(92,3)	12(125,0)	9(88,9)	10(100,0)
Baie-Comeau	4(25,0)	1(0)	1(0)	1(0)	2(50,0)	2(50,0)
Sept-Iles	16(56,2)	47(40,4)	10(50,0)	21(71,4)	28(42,9)	26(38,5)
Autres						1 123
Total						7 230

Source: Rannor+ Lanlante, 1980, p. 35.

En ce qui a trait au modus opérandi, mentionnons tout d'abord qu'il y a planification du vol à main armée au Québec dans la majorité des cas, soit près de 80% (Cliche, J. et Henry, N., 1980, p. 43)<sup>(1)</sup>.

De manière plus explicite, on peut dire que le voleur à main armée identifié est accompagné d'un complice (47.7%) ou seul (40.1%), possède la plupart du temps une arme réelle ou simulée (67.9%) et ne porte aucun déguisement (71.9%) sauf dans le cas des institutions financières (le port dans plus de 40% des cas) (Marceau, B., 1980, p. 14 et 16)<sup>(2)</sup>. Ce voleur est aussi généralement intoxiqué au moment du délit (69.8%), tout spécialement lorsqu'il s'agit de vol dans des commerces (76.2%), ou de tout autre victime excluant les institutions financières (61.5%) et utilise une automobile lui appartenant ou appartenant à son complice (63.3%), le plus souvent dans les vols d'institutions financières (92.9%) (Cliche, J., Henry, N., 1980, p. 14, 21 et 23)<sup>(3)</sup>.

Sur le plan de la répartition temporelle, il semble d'après Tardif dans "Le banditisme à Montréal"

---

(1) CLICHE, J., HENRY, N. (1980). Le vol à main armée au Québec; portrait des caractéristiques psycho-sociales du voleur à partir de l'étude de dossiers de probation adulte. Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

(2) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

(3) CLICHE, J., HENRY, N., op. cit.

(1968, p. 139 à 152)<sup>(1)</sup> et les chiffres fournis par Marceau dans "Le vol à main armée à Montréal" (1980, p. 11 et 12)<sup>(2)</sup>, que le voleur à main armée cherche à maximiser ses gains, tant par le choix des cibles en fonction des jours où les victimes possèderaient le plus d'argent (jeudi et vendredi: 40% dont 60% dans les institutions financières), qu'en fonction des heures où elles en manipuleraient le plus (entre 11.00 h. et 14.00 h.: 62.2% des institutions financières; entre 19.00 h. et 23.00 h.: 88.6% des établissements commerciaux).

Les sommes d'argent volées diffèrent d'un endroit victimisé à un autre: dans les institutions financières, elles se situent pour une majorité de cas (51.6%) entre \$500. et \$2,500.; dans les établissements commerciaux, c'est entre \$100. et \$500. (44.1%); et dans les autres catégories (sur la rue, dans les endroits publics ou au domicile des victimes), les pertes nettes des victimes ne dépassent pas \$100. dans le tiers des cas alors que dans plus de la moitié, ces pertes n'excèdent pas \$500. (Marceau 1980, p. 24 et 25)<sup>(3)</sup>.

Toutefois, même si ces dernières données nous portent à croire à une certaine planification et organisation de la part des voleurs à main armée, une

---

(1) TARDIF, G. (1968). Le banditisme à Montréal. Actes du 2ième congrès de criminologie du Québec. Montréal: Beauchemin.

(2) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal. Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

(3) Ibid.

autre recherche nous indiquerait plutôt le contraire en parlant de "novice" de "peu expérimenté" et de "mal préparé" (Baril, 1980, p. 51)<sup>(1)</sup>.

En effet, dans une étude portant sur les petits commerçants victimes de V.A.M.A., elle rapportait que ces derniers jugeaient les auteurs de ces délits moins aguerris et souvent peu ou mal préparés à faire des choix judicieux, tant face aux cibles qu'aux impondérables qui les amènent à utiliser la violence.

En considérant le nombre de témoins, victimes ou autres, présents lors de chacun des incidents retenus, on constate, dans l'étude de Marceau (1980, p. 21)<sup>(2)</sup> que dans un peu plus du quart (27.4%) des cas, il n'y en avait qu'un seul; dans 11.0%, ils étaient deux; dans 7.6%, ils étaient trois; et dans 6.8%, ils étaient au nombre de quatre ou plus.

C'est lors des vols à main armée réalisés dans les institutions financières que l'on peut le plus souvent compter sur des témoins (seulement 17.4% ne présentaient aucun témoin).

---

(1) BARIL, M. (1980). Les petits commerçants victimes de vol à main armée, Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité, Rapport no. 5.

(2) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

En ce qui a trait aux établissements commerciaux, c'est dans une proportion de 54.3% qu'on en retrouve. Finalement, c'est parmi les vols à main armée perpétrés sur la rue, dans les lieux publics ou encore dans les résidences privées qu'on a le plus de difficultés à recruter des témoins (les 3/4 du temps, il n'y a que les victimes).

A propos des torts causés par le V.A.M.A., il est évident que les pertes d'argent impliquées globalement, sans toutefois être comparables à celles du vol à l'étalage, sont astronomiques, mais il demeure hors de tout doute, et le rapport Laplante le note, que ce sont les traumatismes causés aux victimes qui sont les plus inestimables tellement leur situation est dramatique:

"Un examen des statistiques compilées par la Commission des accidents de travail révèle d'ailleurs un nombre étonnant de compensations versées aux victimes de vols à main armée dans le cadre de la loi sur la compensation des victimes d'actes criminels... Le nombre de cas admis à compensation, de toutes manières, ne donnera jamais, selon nous, qu'un aperçu très partiel des traumatismes causés, mais non quantifiables". (Rapport Laplante, 1980, p. 18).(1)

---

(1) RAPPORT LAPLANTE (1980). Le vol à main armée au Québec, Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.

Pour un individu âgé de 18 ans et plus qui commet un tel délit, les sentences encourues peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité (art. 302 C.C.).

Toutefois, la très grande majorité reçoit comme première sentence une peine d'emprisonnement de 1 an à 2 ans, le plus souvent unique et quelquefois accompagnée d'une ordonnance de probation de deux ou trois ans, ou d'une autre mesure.

Pour le mineur, il est possible qu'il soit déféré à la Cour des adultes (art. 9 de la loi des jeunes délinquants), et donc puni selon l'article 302 du Code Criminel, mais dans la majorité des cas, il est jugé selon la loi des jeunes délinquants et est le plus souvent gardé en Centre d'Accueil pour une durée n'excédant pas deux ans.

En ce qui a trait au taux de solution des V.A.M.A. au Québec, la situation est peu reluisante; le Rapport Laplante, basé sur les années 1974 à 1979 au Québec, l'établit autour de 25% (Laplante, 1980, p. 75)<sup>(1)</sup>, alors que Marceau, dans une étude portant sur 384 affaires de V.A.M.A. commis sur le territoire de la C.U.M., parle d'une proportion de 19.2% des affaires qui sont menées à

---

(1) RAPPORT LAPLANTE (1980). Le vol à main armée au Québec, Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.

terme (Marceau, 1980, p. 29 et 30)<sup>(1)</sup>. Marceau précise d'ailleurs en fixant ce taux de solution à 79 ou 76% concernant des adultes (devant mener à des poursuites) et à 24.6% chez les jeunes de moins de 18 ans (recommandations de poursuites).

D'après les données recueillies à la C.U.M., les cibles où le taux de solution demeure le plus élevé sont sans contredit les institutions financières: Rapport Laplante/40%; Marceau/31.2% (Laplante, 1980, p. 76;<sup>(2)</sup> Marceau, 1980, p. 29<sup>(3)</sup>), et cela s'explique clairement par le fait qu'une escouade policière spécialisée s'occupe des vols commis dans les banques.

Pour ce qui est des autres cibles touchées, selon l'étude de Marceau (1980, p. 29)<sup>(4)</sup>, ce sont ceux perpétrés sur la rue ou en d'autres lieux publics qui sont bon deuxième avec 20%, viennent ensuite les établissements commerciaux avec 12.7% et finalement les résidences privées avec 9.1%.

Le rapport Laplante (1980, p. 76)<sup>(5)</sup> qui, lui, est échelonné sur une période de 5 ans, observe à Montréal

- 
- (1) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal. Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.
- (2) RAPPORT LAPLANTE (1980). Le vol à main armée au Québec. Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.
- (3) MARCEAU, B., op. cit.
- (4) Ibid.
- (5) RAPPORT LAPLANTE, op. cit.

un taux de solution plutôt de 20% chez les petits commerçants. Le faible taux de solution au Québec, Statistique Canada le relève aussi et cela de 1974 à 1980 inclusivement (voir tableau 4).

Dans l'étude de Marceau sur le vol à main armée à Montréal (1980, p. 31)<sup>(1)</sup>, on est à même de constater que parmi les cas solutionnés, 35.8% avaient été arrêtés le jour même de leur délit, 57.9% au total en moins d'une semaine, et plus des trois quarts dans un délai inférieur à un mois.

Le taux de solution représente un élément important car il est directement relié à l'orientation de la carrière criminelle attirée vers des activités où les chances d'être intercepté sont faibles, et c'est justement ce qui se produit avec le V.A.M.A. au Québec.

Pour en connaître davantage sur ce sujet (taux de solution), et donc être plus en mesure de comprendre un peu mieux cette situation peu reluisante, il est de mise alors de chercher à découvrir la dynamique, ou si vous aimez mieux, les critères qui permettent de solutionner les cas de V.A.M.A.

Ceci dit, nous avons décidé, et cela représente l'essence même de ce mémoire, d'analyser les dossiers

---

(1) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

Tableau 4

Le pourcentage d'infractions classées au Québec

(VAMA)

Source: Statistique Canada, 1974-...80, p. 222.

Année	Nombre réel d'infractions	Par mise en circulation	Sans mise en circulation	Total
1974 - Avec arme à feu	4 144	22.1	0.8	22.9
1974 - Autre arme offensive	934	27.0	1.8	28.8
1974 - Total	5 078			25.8
1975 - Avec arme à feu	6 734	23.4	0.7	24.1
1975 - Autre arme offensive	1 242	24.7	1.1	25.8
1975 - Total	7 976			24.9
1976 - Avec arme à feu	6 120	24.6	0.6	25.2
1976 - Autre arme offensive	1 228	25.7	1.5	27.2
1976 - Total	7 348			26.2
1977 - Avec arme à feu	5 430	26.5	0.8	27.3
1977 - Autre arme offensive	1 133	26.8	1.3	28.1
1977 - Total	6 563			27.1
1978 - Avec arme à feu	5 332	26.5	0.5	27.0
1978 - Autre arme offensive	1 181	26.2	2.2	28.4
1978 - Total	6 513			27.7
1979 - Avec arme à feu	5 665	18.2	4.1	22.3
1979 - Autre arme offensive	1 566	19.4	6.9	26.3
1979 - Total	7 231			24.3
1980 - Avec arme à feu	6 442	20.5	4.4	24.9
1980 - Autre arme offensive	2 022	21.1	7.8	28.9
1980 - Total	8 464			26.9

de V.A.M.A. commis dans la Communauté urbaine de Québec et d'en déterminer les critères de solution. Avant d'y arriver, il est important toutefois d'être mieux renseigné sur les critères de solution de V.A.M.A. généralement utilisés et c'est pour cette raison que nous entreprendrons, dans la deuxième partie de ce chapitre, une revue des écrits. Etant donné que la presque totalité des études sur ce sujet est concentrée aux Etats-Unis, il est important de mentionner que nous parlerons presque uniquement en terme de "vol qualifié" plutôt que "vol à main armée" proprement dit.

### 3. Les critères de la dynamique de la solution des cas

Parmi les différentes lectures faites, on peut dire que deux types de contenu nous sont offerts: le premier, avec Mac Donald, J.M. et Brannan, D. dans l'investigation des vols qualifiés (The Investigation of Robbery)<sup>(1)</sup>, nous entretient de diverses techniques que tout bon policier enquêteur doit mettre en pratique s'il veut être efficace, alors que le second, qui nous est plus pertinent dans le cadre du sujet, pose directement le problème en essayant de comprendre et d'exposer les critères qui permettent véritablement de solutionner les cas de vols qualifiés.

---

(1) Ce premier type de contenu (the Investigation of Robbery) avec Mac Donald, J.M. et Brannan D., provient essentiellement de "the police Chief Review", du mois de janvier 1974, pages 68 à 75.

### 3.1 Techniques utilisées pour un travail efficace

Sans vouloir nous étendre très longuement sur ce premier type de contenu plutôt orienté vers une ligne de conduite à suivre (guidelines), mentionnons que la réussite des investigations semble dépendre tant de la rapidité d'intervention initiale que des démarches subséquentes qui surviendront au cours de l'enquête.

Concrètement, l'efficacité policière peut se traduire par une foule d'éléments tels:

#### 1) Une connaissance adéquate du territoire à parcourir:

Ce qui implique que le policier devrait connaître non seulement son territoire de patrouille habituel, mais aussi les endroits adjacents qui seraient susceptibles de le mener le plus rapidement possible sur la scène du crime. Ceci inclut d'emblée la connaissance au jour le jour de toute modification possible telle une route fermée ou en construction.

#### 2) Une observation judicieuse des environs:

On pense ici à une observation rigoureuse, près des lieux du crime:

- des voitures stationnées en bordure et de celles roulant à haute vitesse ou changeant subitement de direction;

- de toute personne suspecte, même si elle ne correspond pas à la description fournie par les témoins;
- et finalement, des endroits pertinents qui permettraient aux voleurs de se mêler facilement à la foule (arrêts d'autobus, stations de métro, grands magasins).

3) L'utilisation d'un plan de recherche articulé:

Comme celui du département de police de Philadelphie (FIND: fugitive interception network design), rapporté par Mac Donald et Brannan (1974, p. 70)<sup>(1)</sup>, où des postes stratégiques d'intervention ont été établis pour permettre d'appréhender la voiture recherchée ou les suspects à l'intérieur d'un temps raisonnable. (Cependant, il ne doit pas y avoir plus de 5 minutes d'écoulées entre la commission du délit et la réception de la plainte).

"L'utilité de l'opération a été démontrée par le fait qu'une moyenne de 50% des appréhensions était obtenue dans les 279 événements reportés dans le F.B.I. Law Enforcement".\*

(Bulletin de novembre 1971)

---

(1) MAC DONALD, J.M., BRANNAN, D. (1974). "The investigation of robbery", The police Chief Review, January.

\* "The usefulness of the operation is shown by the fact that 50 percent apprehension average was obtained in the 279 activation reported in the F.B.I. Law Enforcement". (Bulletin in November 1971). Cette citation a été tirée de l'article de MACDONALD, J.M., BRANNAN, D. (1974). "The investigation of robbery", The Police Chief Review, January.

4) Une rapidité d'intervention suivie d'une ébauche d'investigation:

C'est-à-dire, une façon d'agir qui soit rapide et bien faite à travers les précautions à prendre pour préserver le plus possible les lieux du crime et aussi, à travers les informations pertinentes à obtenir auprès de la ou les victimes, témoins et gens à l'extérieur (description du suspect "qu'est-ce qu'il y avait de plus inhabituel dans son apparence", et description de la voiture si c'est le cas).

5) L'utilisation des services d'un expert en laboratoire criminel:

Pour tout ce qui concerne empruntes digitales, photographies, examen balistique, etc.

6) La rédaction d'un rapport bref, clair et simple:

Ce rapport devant contenir une description du crime et du ou des suspects incluant, s'il y a lieu, des informations additionnelles pouvant aider à faire progresser le dossier. Les items volés devraient aussi être mentionnés.

7) Le travail du détective enquêteur:

Qui se rend aussi vite que possible sur les lieux du crime et commence immédiatement à enquêter.

8) Le suivi de l'enquête:

Assuré de nouveau par le détective qui, à plusieurs reprises, rencontre le ou les victimes et témoins et surveille la scène du crime dans le but d'obtenir des informations additionnelles sur le vol.

9) L'utilisation de l'information pertinente déjà disponible pour les policiers:

Comme un registre des évadés des institutions pénales et des voleurs libérés sur parole, de même qu'une liste des modus operandi utilisés par certains, ainsi que des surnoms, tatouage, ou toute autre particularité pouvant faciliter l'identification du contrevenant.

Passons maintenant à notre deuxième type de contenu, celui qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de ce travail. Nous y retrouvons un certain nombre de critères "réels" de solution des cas, tantôt propres aux vols qualifiés, tantôt aux crimes en général.

3.2 Critères "réels"

Parmi ceux qui ressortent plus particulièrement et qui sont d'ailleurs propres à la plupart des crimes, incluant le vol, on retrouve la coopération des victimes, des témoins et du public en général, de même

que la rapidité d'intervention des policiers, le plus souvent, mais aussi des enquêteurs sur les lieux du crime.

1) Coopération des victimes et témoins/rapidité d'intervention:

En ce qui a trait précisément à la coopération des victimes et des témoins, on peut dire d'abord que plus le délit, et en occurrence le vol qualifié, est rapporté rapidement, plus les chances de solutionner le cas sont grandes. Cette affirmation est valable en autant, toutefois, qu'il y ait une intervention rapide des policiers sur les lieux du crime. Incidemment, il est à noter, comme l'ont rapporté Feeney et Weir (1975, p. 103)<sup>(1)</sup>, que l'association de ces deux critères (rapidité de rapportabilité et d'intervention) représente un fort pourcentage des cas solutionnés:

"La majorité des appréhensions pour vol qualifié est le résultat d'une action immédiate des citoyens et de la police; de 60 à 90% dans la plupart des villes. Les détectives et le suivi de l'investigation sont rarement le point central du processus d'appréhension comme on est habituellement porté à penser".\*

---

(1) FEENEY, F., WEIR, A. (1975). "The prevention and control of robbery", Criminology, University of California, Davis, vol. 13, no. 1, May.

\* "Most robbery apprehensions are made as the result of immediate action by citizens and the police; 60 to 90% in most cities. Detectives and follow up investigations are rarely as central to the apprehension process as is commonly thought".

D'autre part, cette participation ou coopération des victimes et des témoins joue un rôle de premier plan à travers l'information pertinente qu'elles donnent à la disponibilité qu'elles accordent.

"Les renseignements que fournit la victime au policier qui se rend sur les lieux du crime constituent l'unique facteur déterminant de l'issue de l'affaire. Si la victime ne fournit aucun renseignement identifiant précisément le coupable à ce moment, il ne sera généralement pas identifié".

Il est à noter que cette citation de Chappel, Gordon et Moore (1982, p. 12 et 13)<sup>(1)</sup> va encore plus loin dans ses affirmations, en ce sens que tout semble se jouer (solution/non solution), dans la majorité des cas, lors de la première rencontre sur les lieux du crime.

D'autre part, la rapidité d'intervention proprement dite des policiers sur les lieux du crime est importante comme critère du taux de solution, au même titre que la participation des gens. Selon une étude de la "Rand Institute", dirigée par le Dr. Peter W. Greenwood (Burnham, 1970, p. 52L)<sup>(2)</sup>, plus de la moitié des arrestations pour ces crimes (vols qualifiés, cambriolages, grands

---

(1) CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.

(2) BURNHAM, O. (1970). "Detectives here make arrests in less than 6% of robberies", The New York Times, décembre 20.

terrains) étaient faites sur les lieux mêmes du crime, c'est-à-dire en flagrant délit ou quelques temps après.

Dans le même ordre d'idées, l'étude concernant les arrestations de vols à main armée à Oakland (Carlson et Feeney, p. 6)<sup>(1)</sup>, insiste sur le fait que 2/3 de tous les voleurs sont arrêtés sur la scène du crime, dans le voisinage, ou sont connus des victimes.

Bref,

"C'est la plupart du temps la présence d'un suspect sur les lieux du crime, ou des informations fournies par les victimes ou le public, qui permet de percer une affaire"<sup>(2)</sup>.

(Chappel, Gordon et Moore,  
1982, p. 10)

## 2) Identification évidente du ou des suspects

A propos de l'information pertinente divulguée par la victime ou les témoins, celle-ci peut prendre la forme d'une identification évidente du ou des suspects. Cette identification évidente est accessible selon diverses méthodes, mentionnons l'identification sur la rue dans l'heure suivant le vol, après une heure,

---

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

(2) CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.

les "mug shots", l'identification sur photo, la parade d'identification et finalement la connaissance de ou des suspects.

Incidentement, selon une étude réalisée à Oakland (Carlson et Feeney, p. 19)<sup>(1)</sup>, l'identification évidente est de loin la plus importante façon de mettre en accusation des suspects de vols; parmi les 60 adultes poursuivis dans l'échantillon, 55 étaient identifiés positivement.

Cependant, les techniques utilisées n'ont pas toutes le même impact. En effet, d'après le total d'identification positive (169) proposé par cette même étude (Handling Robbery arrestees: some issues of fact and police), ce sont les identifications faites sur la rue dans l'heure suivant le vol (100), les "mugs shots" (28) et la connaissance de ou des suspects (25), qui se sont avérées les plus concluantes. Il est à noter que la parade d'identification, malgré une assez forte utilisation, n'a pas donné les résultats escomptés (8), alors que l'identification sur photos n'a pratiquement pas été utilisée et donc donné de résultats positifs. Ces deux dernières méthodes sont le plus souvent utilisées ici comme dernier recours à une identification possible (Carlson et Feeney, p. 30)<sup>(2)</sup>.

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

(2) Ibid.

### 3) Participation du public:

La participation des gens s'étend aussi à tout le public en général, spécialement lorsqu'entre en ligne de compte une autre approche plus diffuse, mais propre aux vols à main armée perpétrés dans les établissements financiers.

"La publication dans les journaux et les circulaires internes du service de police de la C.U.M. de photographies de suspects pris en flagrant délit de vols dans les banques a aussi contribué à améliorer le taux de solution de ces crimes".

M. Forgues (Cedilot, 1981, p. A2)<sup>(1)</sup>, responsable de la section des vols qualifiés à la police de la C.U.M. croit, sans pouvoir fournir de chiffres précis, que ce système donne des résultats dans 75% des cas.

### 4) Description radio:

Dans les cas où les policiers n'ont pas pu arrêter le ou les suspects sur les lieux du crime, la "description radio" apparaît être, du moins à Oakland, un moyen efficace de solutionner des cas peu de temps après le délit; au-delà de 47% (72/151) ont été appréhendés grâce à la description radio seulement, dont près de 20% (30/151) par d'autres policiers dans les environs

---

(1) CEDILLOT, A. (1981). "60% des vols de banque élucidés par la police sur le territoire de la C.U.M. cette année", La Presse, Montréal, jeudi 3 décembre.

du crime (Carlson et Feeney, p. 11, 12)<sup>(1)</sup>.

"Si les crimes ne sont pas résolus tôt après leur perpétration, il est possible qu'ils ne le soient jamais à moins de l'être presque par hasard, par la suite, par des moyens indirects..."<sup>(2)</sup>.

(Chappel, Gordon et Moore, 1982, p. 34)

Dans ce cadre, on retrouve donc, à titre de première illustration, les "agressive patrol" exprimé par James O. Wilson et Barbara Boland (1978, p. 370)<sup>(3)</sup>.

Cette forme d'action particulière affecterait le taux d'arrestation et donc, de solution du vol qualifié en arrêtant, en questionnant et à d'autres égards, en observant de près les citoyens, spécialement ceux qui sont louches. De cette façon, la police est plus susceptible de trouver des fugitifs, de détecter de la contrebande et d'appréhender des personnes se sauvant de la scène du crime.

- 
- (1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.
- (2) CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.
- (3) WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 12, no. 3.

Une autre illustration de cette dynamique, plutôt reliée cette fois à l'interrogatoire policier, se manifeste ici aussi sous plusieurs formes telles: les suspects interceptés en flagrant délit ou peu de temps après qui décident de se "mettre à table" et donc, d'avouer plusieurs délits qui étaient, jusqu'à ce jour, non solutionnés; leur empressement à vouloir se vanter de leurs faits et armes; la dénonciation des complices et finalement, "l'instinct des policiers à élucider un événement additionnel"\* (Wilson et Boland, 1978, p. 368)<sup>(1)</sup>. L'interception de suspects par d'autres corps de police représente aussi une autre forme d'action assez souvent rencontrée.

Pour démontrer d'une certaine façon cet apport qu'a la dynamique du travail policier vis-à-vis le taux de solution, mentionnons ce commentaire fort intéressant émis par M. Forgues (responsable de la section des vols qualifiés à la police de la C.U.M.) et paru dans un autre article de la Presse (Cédilot, 1981, p. A2)<sup>(2)</sup>, à propos des vols à main armée commis dans les banques et les institutions financières sur le territoire de la C.U.M.:

---

\* "The interest of the police in eliciting additional admissions" (Skolnick, 1966).

- (1) WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society, Review, vol. 12, no. 3.
- (2) CEDILLOT, A. (1981). "Les hold-up ont baissé de plus de moitié par rapport à l'an dernier", La Presse, Montréal, lundi 15 novembre.

"Il est en outre arrivé assez souvent l'an passé qu'on mette la main au collet d'individus qui avaient commis 10, 15 et même 18 hold-up en deux ou trois semaines... dès que tel suspect est écroué, on note une baisse des vols, comme cela se produit actuellement..."

D'après l'étude effectuée à Oakland sur les arrestations de vol à main armée, l'interrogatoire de suspects proprement parlé permet de solutionner des cas dans la mesure, toutefois, où il est accompagné d'un autre critère tel que l'identification évidente par la victime et/ou les témoins, ou encore, l'évidence physique que l'on verra plus loin.

Parmi les 60 suspects poursuivis dans l'échantillon d'Oakland, l'utilisation de l'interrogatoire s'est avérée importante comme critère de solution pour 35 d'entre eux; 20 ont admis être sur la scène du crime, sans plus, et 15 à la suite de confession (Carlson et Feeney, p. 20, 39)<sup>(1)</sup>.

Par ailleurs, les policiers peuvent aussi s'appuyer sur l'évidence physique combinée à l'identification et/ou à l'interrogatoire, afin de poursuivre des suspects en justice. C'est le cas justement pour 26 des 60 suspects poursuivis parmi lesquels il y en a eu 16 à

---

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

la suite de la récupération de la propriété volée et 4 par la découverte du véhicule ayant servi à la fuite. Les autres évidences physiques utilisées se répartissent à travers les armes, les blessures et les vêtements (Carlson et Feeney, p. 46)<sup>(1)</sup>.

A un autre degré, d'autres actions sont aussi observées. Celles-ci, encore tout nouvellement développées, font partie d'un éventail de nouvelles avenues de plus en plus prises en considération comme critère de solution des vols qualifiés et des vols à main armée.

Cet éventail de nouvelles avenues semble bel et bien s'orienter vers une qualité et non plus tant vers une quantité d'efforts déployés qui ne paraît pas avoir influé sur la possibilité de résoudre les vols qualifiés.

Deux de celles-là sont incidemment citées comme facteurs principaux de succès dans le cadre des vols de banques élucidés par la police de la C.U.M. pour l'année 1981 (Cédilot, 1981, p. A2)<sup>(2)</sup>.

---

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

(2) CEDILLOT, A. (1981). "40% des vols de banque élucidés par la police sur le territoire de la C.U.M. cette année", La Presse, Montréal, jeudi 3 décembre.

Il y a d'abord la cueillette et l'analyse plus rigoureuse des informations concernant ces vols, attribuables à une meilleure collaboration et communication entre les analystes, les agents de renseignements et les enquêteurs, puis il y a cette étroite collaboration (échange d'information et de suggestions) entre la police et les services de sécurité des banques.

Parmi ces avenues nouvellement développées, on retrouve également, adoptées à titre expérimental ou permanent, de nouvelles approches telles que la répartition du personnel d'enquête ainsi que les mécanismes de filtrage des enquêtes complémentaires.

A propos de la répartition du personnel, Chappel, Gordon et Moore (1982, p. 19)<sup>(1)</sup> rapportent dans leur étude, que le service de police de Rochester (New-York), en affectant des enquêteurs à des équipes de policiers, a pu accroître son taux d'arrestation et de règlements des crimes.

"Les équipes ont résolu plus de cambriolages, de vols qualifiés et de vols simples que le personnel non constitué en équipe"<sup>(2)</sup>.

(Chappel, Gordon et Moore, 1982, p. 19)

---

(1) CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminel: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.

(2) Ibid.

Par la même occasion, avec cette répartition du personnel, le service de police de Rochester (New-York) a aussi augmenté sa rapidité d'intervention sur les lieux du crime, ce qui a sûrement dû être, nous le pensons, un facteur important de cette montée du taux de solution:

"Les équipes ont effectué des arrestations sur les lieux du crime dans un plus grand pourcentage des cas que le personnel non constitué en équipes"(1).

(Chappel, Gordon et Moore, 1982, p. 19)

Une autre forme de répartition du personnel sensiblement identique à la précédente, de même qu'une nouvelle approche telle le détective sur une patrouille de rue et plus particulièrement la patrouille en civil utilisées entre autre par le service de police de New-York (Burnham, 1970, p. 52L), se sont avérées, elles aussi, fort productives en ce qui a trait à l'arrestation de cambrioleurs et de voleurs qualifiés.

Cependant à cela, une contrainte majeure se greffe:

---

(1) CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminel: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.

(2) BURNHAM, D. (1970). "Detectives here make arrest in less than 6% of robberies", The New York Times, December 20.

"Elles ont été limitées cependant partiellement à cause de la constante demande du public pour la patrouille en uniforme et aussi parce que la patrouille en uniforme prévient le crime".\*(1)

(Burnham, 1970, p. 52L)

En ce qui a trait à l'utilisation de mécanismes de filtrage d'enquête, il semble, selon certains résultats obtenus lors d'une évaluation dite non officielle sur les cambriolages (Police Executive Research Form), que les enquêteurs ont tendance à être plus productifs ou, en d'autres termes, qu'il y ait moins de gaspillage des ressources policières de plus en plus rares (Carlson et Feeney, p. 18)<sup>(2)</sup>.

Le mode de décision permettant d'enquêter ou de ne pas enquêter dans tel ou tel cas dépend uniquement du total des cotes de pondération mathématiques établies par ordinateur.

---

\* They have been limited, however, partly because of the constant demands of the public for uniformed patrol and partly because of the hard-to-prove theory that uniformed patrol prevents crime by deterring criminals".

(1) BURNHAM, D. (1970). "Detectives here make arrest in less than 6% of robberies", The New York Times, December 20.

(2) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

Mentionnons toutefois que plusieurs services de police s'objectent à l'utilisation du filtrage pour ce qui est des principaux crimes avec violence.

Faisant suite à cette dynamique du travail policier, attardons-nous brièvement sur les types de voleurs en présence et sur certaines données intéressantes relatives à la solution des cas.

#### 4. Typologie des voleurs

Plusieurs ouvrages fort importants dans le cadre du vol qualifié et du vol à main armée nous font voir diverses typologies de voleurs.

Parmi celles-là, il serait bon de mentionner celle de Conklin (1972, p. 63 à 77)<sup>(1)</sup> qui, à partir de 67 individus reconnus coupables de vol qualifié et de 90 victimes de tel délit, découvre 4 types de voleurs: il y a les professionnels et les opportunistes qui représentent, à eux deux, plus de la majorité, ainsi que les intoxiqués et les alcooliques.

Ces deux derniers types (intoxiqués et alcooliques) voleraient principalement pour payer leur consommation de la drogue. Cependant, selon Conklin toujours,

---

(1) CONKLIN, U.E. (1972). Robbery in the criminal justice system, New York, Lippincott.

en ce qui concerne le vol à main armée et le vol qualifié, ils ne représenteraient qu'une faible proportion de la totalité des contrevenants impliqués dans ce genre de délit.

En ce qui a trait aux opportunistes et aux professionnels, ajoutons qu'en plus d'être les plus nombreux, ceux-ci sont aussi très souvent placés au milieu de controverses. On retrouve effectivement deux courants opposés au sein des études portant sur le vol à main armée. Le premier courant, à tendance plus classique, met l'emphase sur l'oeuvre de professionnels qui planifient leurs délits à travers, entre autres, le choix des cibles, la perpétration et la fuite (de Baun, 1950; Einstlader, 1969; Leikeman, 1973). Le second, plus récent, prône plutôt l'improvisation, l'impulsion du moment et l'insouciance des conséquences encourues (Camp, 1967; Teeney et Weir, 1975; Greenwood et Lavin, 1977).

D'après une étude faite par Blankenburg, E. et Feest, J. en 1977 sur "La probabilité des voleurs de banque d'être sanctionnés", il semble que ce soient les "professionnels" avec leur préparation intensive et leur gros montant d'argent volé (+5000 DM) qui ont "les plus grandes chances de rester indécouvrables", alors que

les "amateurs", avec leur manque ou leur mauvaise préparation et leur faible montant d'argent volé (-5000 DM), ont, eux, "les moins grandes chances de rester indécouvertes" (1977, p. 120)<sup>(1)</sup>.

Il faut toutefois ajouter que même si les voleurs de banque professionnels ont de fortes chances de demeurer impunis, il n'en demeure pas moins "qu'ils courent un risque plus élevé d'être interceptés après un rapport avec d'autres crimes"\* (Blankenburg et Feest, 1977, p. 118)<sup>(2)</sup>.

Pour faire suite à cette revue des écrits, nous vous présentons, au tableau 5, un graphique qui, d'une part, résume assez bien les principaux éléments que nous venons de couvrir et, d'autre part, servira de base à l'élaboration de notre problématique pour l'étude des critères de solution utilisés dans la ville de Québec.

---

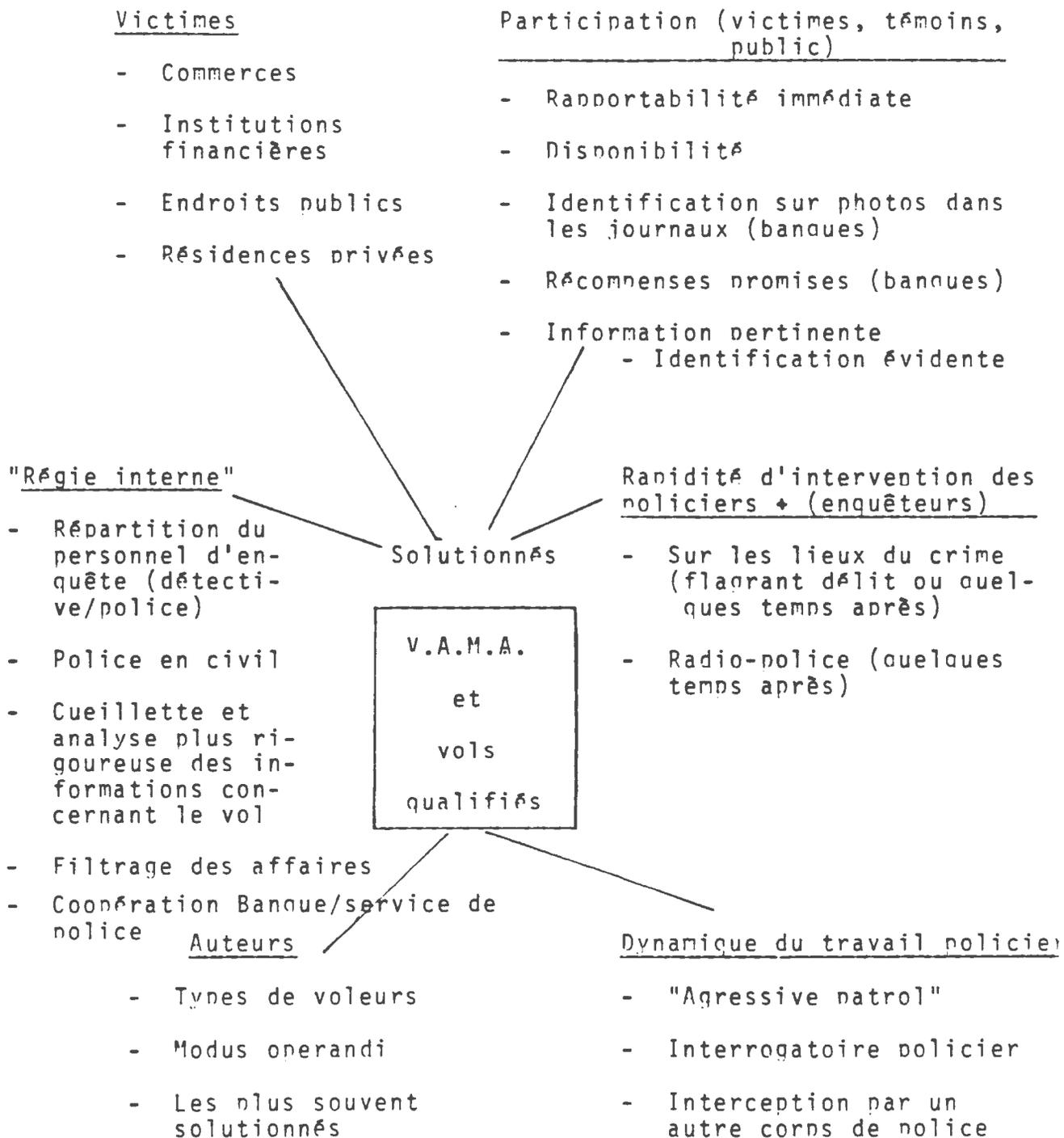
\* "They run a higher risk of being caught in connection with other crimes or because of "hints from criminal circles" .

(1) BLANKENBURG, E., FEEST, J. (1977). On the probability of a bank robber being sanctioned, inferring from known to unknown offenders: a secondary analysis of bank robbery data", International Journal of Criminology and penology, 5.

(2) Ibid.

Tableau 5

Synthèse des critères de solution des vols qualifiés  
(VAMA) identifiés dans l'inventaire des écrits



DEUXIEME CHAPITRE

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

## 1. La problématique

Avant d'élaborer le contenu comme tel de notre problématique, rappelons que le sens véritable de cette étude sera d'abord et avant tout de cerner davantage l'apport de certains critères dans la solution des vols à main armée.

Pour ce faire, deux parties bien distinctes seront présentes dans ce travail: la première concernera tous les cas solutionnés et non solutionnés de vols à main armée, alors que la deuxième, elle, ne concernera que les cas solutionnés que ce soit en flagrant délit, ou encore quelques temps après et plus tard.

Suivant cet ordre des choses, voyons donc ce en quoi consiste le contenu de la première partie de notre problématique.

La question que nous devons nous poser ici est: "Qu'est-ce qui fait qu'un cas est solutionné et qu'un autre ne l'est pas?"

D'après notre revue des écrits, il est clair que la présence de certains critères, regroupés ou non, qui sont tantôt très variés, tantôt très similaires, prennent une place importante dans la solution des cas. Ainsi, nous avons pu constater que, par exemple, la rapidité de rapportabilité par la ou les victimes, suivie d'une rapidité d'intervention par la police et d'une description exhaustive sur les lieux du crime, augmenteraient de beaucoup les possibilités d'identification (et donc d'arrestation) du ou des suspects.

Ces critères se répartissent au préalable à travers trois grandes dimensions; il y a donc la rapidité d'intervention des victimes et des policiers sur les lieux du crime, la coopération ou l'information divulguée par les victimes et la dynamique du travail policier.

De plus, l'événement en soi représente aussi une autre grande dimension tout à fait particulière, en ce sens qu'elle concerne des variables circonstancielles (type d'endroit victimisé, modus operandi du voleur) et non des critères de solution.

Parmi les dimensions que nous venons d'identifier, celle qui est sans doute la plus déterminante est (la place tenue par) la rapidité d'intervention à la fois des victimes à rapporter l'événement et des policiers à se rendre sur les lieux du crime.

La majorité des chercheurs qui ont investigué sur la solution des cas s'entendent effectivement pour dire à quel point cette rapidité d'intervention est prédominante; qu'on pense à des affirmations du genre de celle de Feeney et Weir (1975, p. 103)<sup>(1)</sup> où "l'action immédiate des citoyens et de la police représente entre 60 et 90% des cas solutionnés".\*

Cette constatation mérite d'emblée que nous nous y attardions, d'abord pour voir dans quelle mesure cette rapidité d'intervention joue un rôle si important dans la solution des cas, si elle est aussi déterminante qu'on le laisse entendre, mais aussi, pour préciser ce que nous n'avons pu constater dans notre revue des écrits, c'est-à-dire les "délais" qui permettent de solutionner ou non et ce, tant par le biais de la rapportabilité des victimes que par celui de la rapidité d'intervention des policiers.

Par exemple, en deça de quel temps il y a généralement solution des cas pour les victimes qui rapportent le délit?

---

(1) FEENEY, F., WEIR, A. (1975). "The prevention and control of robbery", Criminology, University of California, Davis, Vol. 13, no. 1, May.

\* "Most robbery apprehensions are made as the result of immediate action by citizens and the police; 60 to 90% in most cities".

Dépassée quels délais, la rapidité d'intervention policière est jugée non satisfaisante ou inefficace?

Dans quelle mesure la rapidité de l'un dépend de l'autre?

Comme deuxième grande dimension observée dans notre revue des écrits, il y a la participation ou la coopération des victimes au niveau de l'information pertinente ("identification évidente") qu'elles divulguent aux policiers qui se rendent sur les lieux du crime.

Sans la participation des victimes à ce niveau, il est impensable d'obtenir des résultats concluants, spécialement, selon certains auteurs, lors de la première rencontre avec les policiers. Ceci démontre bien à quel point le facteur temps peut jouer ici aussi un rôle important.

Pour vérifier ces dires, nous nous devons donc de mettre un peu plus l'accent sur cette première rencontre qui semble des plus pertinentes.

Sans avoir obtenu d'information précise là-dessus, il est possible, et c'est ce que nous allons vérifier lors de l'interprétation de nos données, que certaines marques distinctives permettent plus que d'autres d'élucider ou de solutionner un cas. Ou'on pense seulement à la

direction de la fuite, au nombre de suspects décrits, à la couleur de ses cheveux, à la taille, à certaines particularités frappantes, etc.

Si toutefois la première rencontre ne donnait pas les résultats escomptés, cette participation ou coopération des victimes peut prendre une autre forme et apporter, à certains moments seulement, des résultats concluants; c'est le cas justement avec l'examen de photos et la parade d'identification mentionnés dans l'étude réalisée à Okland (Carlson et Feeney, p. 29 à 31)<sup>(1)</sup>. Il est possible que l'impact soit le même ici, mais il sera tout de même intéressant de vérifier si c'est effectivement le cas.

Si lors de ces périodes (rapidité d'intervention, coopération des victimes) il n'y a pas eu possibilité de solutionner l'événement, une autre avenue peut s'offrir et parvenir à élucider l'affaire. Il s'agit, dans ce cas, de la "dynamique du travail policier". Son apport, sans toutefois être comparable à ceux décrits précédemment, se révèle considérable. Cette dynamique peut prendre différents aspects, Wilson et Boland (1978, p. 130)\* parlent de "l'agressive patrol", Forgues (1981, p. 42)<sup>(2)</sup>, de l'interrogatoire policier.

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

\* WILSON, J.O., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, Volume 12, no. 3.

(2) CEDILLOT, A. (1981). Les hold-up ont baissé de plus de moitié par rapport à l'an dernier, La Presse, Montréal, lundi 15 novembre.

Pour préciser davantage ces aspects et donc identifier des critères de solution particuliers, notre investigation s'orientera vers certaines démarches policières, certaines techniques d'enquête utilisées, ainsi que sur certains indices proprement dits. Par exemple, on pourra s'interroger sur l'impact de la visite chez un ou des suspects, sur la vérification de voiture, sur la communication avec un autre corps de police, sur l'examen des environs du crime.

L'événement en soi peut aussi, à son tour, se faire valoir par son apport au niveau de la solution des cas, et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous y attarderons au même titre que pour les dimensions précédemment décrites. La différence ici réside dans le fait que nous ne parlerons plus de critères de solution mais plutôt de "variables circonstancielles". Celles qui ont été mentionnées dans les écrits font référence aux endroits victimisés et aux types de voleurs en présence.

Naturellement, d'autres variables, non moins importantes, peuvent s'ajouter. Nous pensons particulièrement au degré de violence utilisé, au montant d'argent volé, au facteur temps et au nombre de suspects impliqués. Il s'agira de voir ici, par exemple, si les institutions financières et le modus operandi des amateurs demeurent

des variables circonstanciennes de solution et si oui, pourquoi le demeurent-elles? Est-ce dû aux mêmes raisons évoquées par les chercheurs?

La même chose devra être faite avec les autres variables circonstanciennes suggérées. A la suite de cet exercice, nous serons donc plus en mesure, nous l'espérons, d'identifier celles qui apparaissent à tout le moins avoir un impact réel sur cette solution des cas.

En ce qui a trait maintenant à la deuxième partie de ce travail concernant les cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, la même démarche, comprenant les dimensions précédemment utilisées, sera ici aussi de mise. La seule différence d'avec la première partie résidera dans le fait que les investigations seront plus centrées sur un aspect bien particulier, à savoir les cas qui ont effectivement été solutionnés.

Cette partie ajoutera donc un complément dès plus pertinent qui permettra sûrement une meilleure compréhension des critères de solution.

## 2. Le contenu méthodologique

Pour faire cette étude, nous utiliserons, comme nous l'avons mentionné brièvement plutôt dans notre chapitre de revue des écrits, une méthode quantitative.

Cette méthode, basée sur une cueillette des données provenant des V.A.M.A. survenus à Québec, nous permettra donc de découvrir et de mieux comprendre les critères qui font que certains cas sont solutionnés et que d'autres ne le sont pas.

### - La grille d'analyse utilisée:

L'élément essentiel de toute étude, et principalement quantitative, est évidemment la présence d'une grille d'analyse des données que vous retrouverez à l'annexe A. Celle-ci, dans notre cas, comporte deux grandes sections à savoir: "la prise du rapport" (i.e. informations fournies par le constable) et "l'enquête" (informations fournies par l'enquêteur). A l'intérieur de chacune de ces grandes sections ou paramètres si vous préférez, nous retrouvons différents indicateurs (variables) appropriés à chacune d'elles.

Ainsi, dans la prise de rapport (constable), nous pourrions nous pencher sur des indicateurs tels: la

nature du délit, le temps d'intervention des victimes et des policiers, le genre d'établissement victimisé, la description de suspects par la ou les victimes, le montant du vol, le degré de violence utilisée s'il y a lieu, les démarches particulières faites par les policiers en vue d'arrêter le ou les suspects, les délais d'arrestation, etc.

Il sera donc intéressant de voir, lors de l'analyse de ces données si, par exemple, le genre d'établissement victimisé joue un rôle comme critère de solution, selon que nous avons affaire à un particulier (sur la rue, chez lui), à un commerce ou à une institution financière.

Nous pouvons penser aussi à la rapidité d'intervention des victimes et des policiers et à la description du ou des suspects: avant quel moment (minute) il faut intervenir pour que le cas soit solutionné; quel est l'apport d'une description claire et exhaustive du ou des suspects?

Même chose pour le montant d'argent volé et la violence utilisée.

Pour ce qui est de l'autre paramètre qu'est l'enquête, il regroupe des indicateurs tels: le nombre de formule d'enquête remplie si la victime immédiate est

rencontrée par la suite, l'examen de photos et la parade d'identification s'il y a lieu, l'indice d'identité du ou des suspects, les techniques d'enquête qui furent mises à contribution et j'en passe.

Comme pour la prise de rapport par le constable, l'étude du procédé utilisé lors de l'enquête devrait nous fournir des informations pertinentes sur ce qui permet le plus souvent de solutionner ou pas un délit durant cette étape.

A un autre niveau, c'est aussi en analysant les cas solutionnés par rapport aux non-solutionnés que nous pourrions mieux voir quels sont véritablement les indicateurs (les critères et variables circonstanciels) qui provoquent un plus grand nombre de démarches policières et de techniques d'enquête en vue de solutionner un V.A.M.A.

A travers les cas solutionnés, il nous sera aussi possible de mesurer incidemment l'apport que peut prendre le "hasard" comme critère de solution.

- L'échantillon retenu:

Ce sont les dossiers du corps de police de la municipalité de Québec des années 1979 et 1980 qui seront utilisés lors de cette étude. En tout et partout, 674

Événements de V.A.M.A. sont survenus à Québec lors de ces deux années; 173 ont été solutionnés (25.7%) et 501 non-solutionnés (74.3%).

Pour notre échantillon, tous les cas solutionnés ont été considérés, alors qu'un cas sur trois, pris au hasard, a été retenu pour les non-solutionnés (167); ce qui totalise l'étude de 340 événements. Si on approfondit un peu plus, on retrouvera 80 dossiers en 1979 et 93 en 1980 pour ce qui est des cas solutionnés; et 85 en 1979 et 82 en 1980 pour les non-solutionnés.

Parmi les 340 V.A.M.A. mis à l'étude, on observe une proportion de 71% commis avec une arme à feu et de 29% avec une autre arme offensive. De plus, mentionnons que chez les cas solutionnés (173), il y a eu poursuite en justice de 51 mineurs et de 146 adultes, cela impliquant 182 individus, dont 38 jeunes et 144 adultes (ces écarts entre les deux nombres concernant les mineurs et entre les adultes s'expliquent par le fait qu'un certain nombre d'entre eux ont été poursuivis plus d'une fois en justice pour V.A.M.A. durant les années 1979 et 1980).

- La "régie interne" du service de police de la Communauté urbaine de Québec

Avant de débiter comme tel, mentionnons d'abord que les informations contenues ici l'ont été

à partir d'une entrevue réalisée à la Centrale de police de Québec en décembre 1984 avec le sergent Peckferd, responsable des relations publiques. Nous profitons ainsi de l'occasion pour le remercier d'avoir collaboré et donc, d'avoir rendu possible la présentation de cette partie.

Les informations recueillies lors de cette interview chercheront donc à identifier, à préciser et à situer certaines démarches effectuées par le service de police de la ville de Québec lorsqu'il y a vol à main armée. Nous retrouverons ici trois grands secteurs: la réception de l'appel, le constable sur les lieux et l'enquête proprement dite.

- La réception de l'appel

Elle est faite par des opérateurs qui sont ici des policiers d'expérience. Ceux-ci, lorsqu'ils reçoivent une plainte, ont à remplir une formule (formule 10) qui indique l'heure à laquelle l'opérateur reçoit l'appel, le nom de celui qui communique avec lui, l'heure à laquelle il donne la plainte, le numéro du ou des voitures qui reçoivent l'appel, l'heure à laquelle les policiers sont sur les lieux et finalement, l'heure où ils quittent les lieux. Les appels reçus à la Centrale reçoivent aussi un numéro de dossier et doivent être suivis, peu importe que la plainte soit fausse ou non,

d'un rapport de patrouille. Chacune des plaintes reçues par ces policiers opérateurs est évaluée et classée selon une échelle qui comporte différentes catégories de délits. C'est-à-dire que des délits tels que le vol à main armée et un accident avec blessé qui font partie de la catégorie dite "A" (cas où la vie des gens peut être en danger) vont exiger une plus grande rapidité d'intervention ainsi que des effectifs plus nombreux comparativement à un vol à l'étalage ou à un vol par effraction qui date d'un à deux jours. Cette classification des délits, le sergent Peckferd l'explique purement et simplement par les restrictions budgétaires qui ne permettent pas d'avoir tout le personnel voulu pour traiter (intervenir) également chacune des plaintes reçues.

Il y a tout un processus à suivre lorsque le policier-opérateur reçoit, par exemple, une plainte de vol à main armée. Dans un premier temps, il va immédiatement communiquer avec la voiture patrouille du district où a lieu le vol pour l'informer du délit, si elle n'est pas disponible, il ira dans les districts voisins, sinon, à l'échelle du quartier ou encore dans les quartiers voisins, s'il n'en trouve toujours pas, il doit alors aviser les sergents et à la limite, lui-même se rendre sur les lieux. Par la suite, une fois que le contact est établi avec une auto-patrouille qui se rend sur les lieux, le

policier opérateur va immédiatement essayer de communiquer avec une personne à l'endroit victimisé pour transmettre des informations aux patrouilleurs qui se rendent sur les lieux: "Je viens de parler au gérant, tout semble normal, mais vérifiez pareil, où "voiture 22 qui se rend à la Banque de Montréal, j'appelle puis la ligne est engagée" ou "ça ne répond pas". Cette constante communication avec les patrouilleurs permet ainsi de manoeuvrer à la fois avec prudence et efficacité. Une fois que le policier opérateur a transmis ces informations à l'auto-patrouille, il fait de même avec un enquêteur ou détective qu'il dépêche sur les lieux du vol.

- Le constable sur les lieux

Comme nous l'avons dit plus haut, il faut absolument que le patrouilleur qui a répondu à l'appel de l'opérateur, produise un rapport d'événement pour "couvrir la carte". S'il y a arrestation d'un suspect sur les lieux du délit, on le conduira aux cellules et là, il y aura une formule de charge et de dénonciation qui sera remplie. De plus, s'il y a une utilisation de cagoule, d'arme, on remplira cette fois une "formule 50" et on les enverra à la chambre des exhibits.

Concernant les effectifs en poste, le sergent Peckferd mentionné que ce sont les soirs vers 11h.30

où il y a le plus de voitures patrouilles sur la route et où les appels sont aussi les plus nombreux. Par opposition à cela, c'est de trois heures jusqu'à 5-6 heures (A.M.) que les appels et les effectifs sont les plus diminués; "on peut partir de 17 puis descendre à 9".

- L'enquête

L'enquêteur se rend lui aussi immédiatement sur les lieux d'un vol à main armée et il participe souvent à la rédaction du rapport d'événement. Lorsque l'enquête débute, celui-ci doit rédiger un rapport d'enquête dans les quatorze jours qui suivent leur assignation, s'il n'y a pas de développement comme tel, soit parce qu'il n'a pas eu le temps de travailler sur le cas, ou parce qu'il n'a pas eu d'éléments nouveaux lui permettant d'avancer dans ses recherches, il peut alors faire une demande de "transit" à son sergent. Cette demande de transit, si elle est autorisée, permettra à l'enquêteur d'avoir un quatorze jours additionnels pour commencer ou poursuivre ses démarches entreprises. Il peut aussi, après avoir exploité au maximum toutes les "pistes" possibles, décider de fermer le dossier (laissé en suspens dans les fichiers informatisés). Si le dossier est laissé en suspens, il est possible qu'il ne soit jamais fermé comme il est possible qu'il le soit que deux ou trois ans plus tard; résultat par exemple d'un suspect qui "s'est mis à table".

Selon Statistique Canada, pour qu'un dossier puisse être considéré comme officiellement fermé et classé comme tel, il faut qu'il y ait une mise en accusation de portée, ou le décès du suspect, ou un changement de juridiction après enquête (criminel au civil) ou encore, que ce soit une plainte non fondée. Il est à noter que tant que les suspects n'ont pas été arrêtés, le dossier reste ouvert.

Certaines techniques d'enquête qui relèvent de la section d'identité judiciaire peuvent, si la scène du crime le permet, être utilisées pour faire avancer l'enquête; ça peut être la prise d'empreinte, la prise de photos des lieux, des dessins de l'appartement, etc...

Les informations recueillies sur la "régie interne" qui représentent ni plus ni moins une source d'information des plus utiles dans le contexte actuel, nous permettront sans doute de les utiliser aussi comme source d'explication aux interrogations relatives à certaines dimensions en terme de solution ou non.

TROISIEME CHAPITRE

PRESENTATION ET INTERPRETATION DES DONNEES

## 1. La solution des vols à main armée en général

Dans le cadre de cette analyse des données, nous utiliserons quatre grandes dimensions décrites dans la problématique, il s'agit de: l'événement, la rapidité d'intervention des policiers sur les lieux du crime, la coopération des victimes et la dynamique du travail policier.

Ces quatre grandes dimensions, avons-nous dit, nous permettront donc de mieux cerner l'apport de certains critères et "variables circonstancielles" vis-à-vis la solution ou non d'un crime.

Rappelons brièvement qu'avec l'événement, il sera question de connaître l'impact de certaines variables circonstancielles proposées par certains chercheurs, telles la sorte d'endroit victimisé, le nombre de suspects, la violence utilisée, le montant d'argent volé et quelques autres. Avec la rapidité d'intervention, nous viserons, entre autres, à mesurer cette rapidité qui semble jouer un rôle si important dans la solution et donc, à proposer, par la même occasion, des délais précis d'intervention.

Avec la participation des victimes, ce sera de vérifier l'importance de la première rencontre, de voir s'il y a des "marques distinctives" qui permettent plus que d'autres de solutionner et d'examiner la place tenue par l'examen de photos et la parade d'identification. Et finalement, avec la dynamique du travail policier, nous chercherons à identifier certaines démarches policières et techniques d'enquête utilisées qui ont permis la solution des cas.

Voyons donc d'abord l'impact de certaines variables circonstanciées:

- L'événement:

Tableau 6

Variabiles utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable solutionné/non-solutionné (V425)

	$\chi^2$	(Degré de liberté)	Gamma
		dl	
La nature du délit (vol-tentative)(V3)	.42	1	- .13
La nature du délit (arme à feu-arme offensive)	.006	1	.38
L'année d'occurrence (V4)	.32	1	.10
Le mois d'occurrence (V5)	.0011	2	.31
Le jour d'occurrence (V6)	.51	3	- .010
L'heure d'occurrence (T1)	.89	2	.062
L'année de rapportabilité (V8)	.35	1	.10
Le mois de rapportabilité (V9)	.0015	2	.30
Le jour de rapportabilité (V10)	.68	3	-.0072
L'heure de rapportabilité (T3)	.93	2	.018
Le nombre de témoins (V14)	.40	2	.025
Le nombre de suspects (V15)	.85	2	.046
L'endroit victimisé: l'établissement (B1)	.75	3	.050
L'endroit victimisé: le lieu précis (B2)	.97	1	.0040
Le montant volé (V104)	.14	3	- .17
La violence physique utilisée (V108)	.04	1	- .26

Les variables parmi lesquelles on a cherché à obtenir une variété d'information n'ont évidemment pas toutes été significatives lorsque mises en relation avec la variable solutionnée ou non.

A dire vrai, la majorité des variables de l'événement n'ont pas performé.

On peut voir, d'après le tableau 6, que parmi les variables que nous avons dû écarter, celles qui apparaissent les moins significatives par rapport à la solution ou non des cas sont incidemment; l'endroit victimisé en tant qu'établissement (B1) et bien précis (B2), ainsi que le nombre de suspects (V15) avec des gammas d'association respectifs de .050, .0040 et .046.

Le nombre de témoins (V14) a aussi été laissé de côté de notre distribution significative, car même si cette variable peut être considérée comme suffisamment significative ( $\chi^2 = .40$ ), il demeure que son association avec la solution des cas est beaucoup trop faible pour qu'elle soit retenue (gamma = .02).

Finalement, la nature du fêlit (V3) en tant que vol ou tentative n'a pu, elle aussi, être retenue en raison cette fois du trop faible pourcentage de tentative de vol à main armée (12.5%) commis sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec. (Les tableaux des

variables qui ont été laissés de côté se retrouvent à l'annexe C).

Maintenant, pour ce qui est des variables que nous avons retenues parce qu'elles nous apparaissent significatives, on retrouve: la nature du délit (V3) en tant que vol avec arme à feu ou arme offensive dont la valeur d'association est de .38, le montant volé (V104) et la violence physique utilisée (V108) qui démontrent une association suffisamment intéressante avec la solution ou non (-.17, -.26) et enfin, le mois d'occurrence (V5) et de rapportabilité (V9) avec des gammas presque identiques de .31 et .30.

Si nous analysons ces dernières variables sous l'angle du niveau de signification statistique, nous pouvons donc dire plus concrètement, en terme d'association, que le vol à main armée commis avec une arme à feu semble, et ce dans une très large proportion, être plus souvent non-solutionné par les forces policières de la Communauté urbaine de Québec (65.8%), que celui commis avec une autre arme offensive (34.2%). Précisons que cette arme offensive, d'après ce que nous avons observé dans les dossiers retenus, peut-être un couteau, une matraque, une hache ou hachette ou une barre de fer.

Tableau 7

La nature du délit en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	Nature du délit (V3)		
	Arme à feu	Autre arme offensive	Total
Non solutionné	104 65.8	54 34.2	158 51.5
Solutionné	69 46.3	80 53.7	149 48.5
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Total 173 56.4	134 43.6	307 100.0

Comme autre observation significative, disons que le montant du vol à main armée qui n'excède pas \$100.00 a plus de chance d'être solutionné (60.5%), que si le montant est plus élevé que \$501.00 (45.9%): pour ce qui est des montants compris entre \$101.00 et \$200.00 et entre \$201.00 et \$500.00, nous remarquons que ces taux de solution sont relativement semblables (55.0%, 54.2%). Ajoutons ici, à propos des montants de vol que ce sont, fait intéressant, les sommes de \$501.00 et plus qui sont les plus souvent volées (40.3%), viennent ensuite celles de moins de \$100.00 (24.2%), puis fermant la marche, nous retrouvons les montants entre \$101.00 et \$200.00 (17.9%), avec finalement ceux entre \$201.00 et \$500.00 (17.6%).

Tableau 8

Le montant volé en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	Le montant volé (V104)				Total	
	0-100	101-200	201-500	501-..		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	32 39.5	27 45.0	32 54.2	73 54.1	164 49.0
	Solutionné	43 60.5	33 55.0	27 45.8	62 45.9	171 51.0
	Total	81 24.2	60 17.9	59 17.6	135 40.3	335 100.0

Vis-à-vis la violence physique utilisée, permettez-moi d'abord de mentionner qu'elle est présente dans notre échantillon dans 20.3% des cas étudiés contrairement à 79.7% où elle est absente. Cet écart de proportion même s'il est notable, ne nous permet pas pour autant d'éliminer cette variable. Il ne faut donc pas se surprendre du fait que peu importe que le cas soit solutionné ou non, la violence physique demeure finalement peu utilisée (84.1%, 75.4%).

Par contre, en ce qui a trait aux cas où la violence est présente, nous remarquons qu'ils sont plus souvent solutionnés (61.8%), alors que lorsque cette violence n'est pas employée, la situation tend plutôt à s'inverser légèrement (51.7%).

Tableau 9

La violence physique utilisée en relation avec la solution  
ou non des cas de V.A.M.A.

	La violence physique utilisée (V108)			
	Oui	Non	Total	
La solu- tion ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	26 38.2	138 51.7	164 49.0
	Solutionné	42 61.8	129 48.3	171 51.0
	Total	68 20.3	267 79.7	335 100.0

A propos finalement des mois d'occurrence et de rapportabilité, il semble que ce soit lors des quatre premiers mois de l'année que les vols à main armée sont les moins souvent solutionnés (62.8%, 62.3%), dépassé cette période et tout spécialement entre septembre et décembre, ils sont cette fois plus souvent solutionnés (60.7%).

Tableau 10

Le mois d'occurrence en relation avec la solution ou non  
des cas de V.A.M.A.

	Le mois d'occurrence (V5)				
	1-4	5-8	9-12	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	71 62.8	47 45.2	46 39.3	164 49.1
	Solutionné	42 37.2	57 54.8	71 60.7	170 50.9
	Total	113 33.8	104 31.1	117 35.0	334 100.0

Tableau 11

Le mois de rapportabilité en relation avec la solution ou  
non des cas de V.A.M.A.

	Le mois de rapportabilité (V9)				
	1-4	5-8	9-12	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	71 62.3	47 45.2	46 39.2	164 49.0
	Solutionné	43 37.7	57 54.8	71 60.7	171 51.0
	Total	114 34.0	104 31.0	117 34.9	335 100.0

Pour comprendre et raffiner davantage les résultats de certaines de ces variables significatives, nous les avons mises en relation entre elles (nature du délit, montant du vol et violence physique); voyons ce que nous en retirons.

La nature du délit en relation avec le montant du vol nous fait voir un degré d'association passablement intéressant (gamma:  $-.32$ ).

C'est ainsi que nous pouvons dire que les voleurs en possession d'une arme offensive, autre qu'une arme à feu, ont plus tendance à être associés à des montants de moins de \$100.00 (61.0%), tandis que chez les autres (avec arme à feu), c'est le contraire qui se produit et plus encore; plus les montants sont élevés, plus l'utilisation de l'arme à feu est fréquente (\$101.00 - \$200.11: 52.6%; \$201.00 - \$500.00: 63.7%; \$501.00 et plus: 66.7%).

Tableau 12

Le montant du vol en relation avec la nature du délit

	Le montant du vol (V104)				Total	
	0-100	101-200	201-500	501-..		
La nature du délit (V3)	Arme à feu	30 39.0	30 52.6	35 63.6	80 66.7	175 56.6
	Autre arme offensive	47 61.0	27 47.4	20 36.4	40 33.3	134 43.4
	Total	77 24.9	57 18.4	55 17.8	120 33.8	309 100.0

La nature du délit en relation cette fois avec la violence physique utilisée montre là encore un degré d'association très appréciable ( $\gamma$ :  $-.35$ ). Là où il y a eu violence physique à l'égard des personnes, nous remarquons que c'est lorsque le voleur était en possession d'une arme offensive (58.1%), alors que là où il y a absence de cette violence, l'arme à feu devient l'instrument le plus utilisé par les voleurs (60.3%). Sous un autre angle, le voleur, peu importe l'arme qu'il utilise, est plus porté à ne pas utiliser la violence physique à l'égard des personnes (85.1%, 73.1%).

Tableau 13

La violence physique utilisée en relation avec la nature du délit

	La violence physique utilisée (V108)			
	Oui	Non	Total	
La nature du délit (V3)	Arme à feu	26 41.9	149 60.3	175 56.6
	Autre arme offensive	36 58.1	98 39.7	134 43.4
	Total	62 20.1	247 79.9	309 100.0

Le montant du vol, mis en relation avec la violence physique, nous montre, par son degré d'association (gamma:  $-.08$ ) que l'influence de l'une sur l'autre est trop faible pour être utilisée. (Cf. annexe C).

D'autres types de croisement de variables ont été faits: lorsque la nature du délit est mise en relation avec le montant du vol en ce qui regarde uniquement ceux où la violence physique est utilisée, nous observons une bonne association entre les deux (gamma:  $-.42$ ).

Cela s'explique par le fait que dans les cas de vols avec violence, plus le montant d'argent volé est inférieur à \$200.00, plus nous avons affaire à des utilisateurs d'arme offensive (moins de \$100.00: 77.8%; \$101.00 - \$200.00: 62.5%), tandis que si le montant est supérieur à \$501.00, il semble y avoir une légère tendance à utiliser plus souvent une arme à feu (\$501.00 et plus: 53.3%). Les montants de vol entre \$201.00 et \$500.00 sont partagés entre l'utilisation de l'arme à feu et l'utilisation de l'arme offensive (50%, 50%).

Tableau 14

Le montant du vol en relation avec la nature du délit,  
lorsque la violence physique est utilisée

Lorsque la violence physique est utilisée	Le montant du vol (V104)				Total	
	0-100	101-200	200-500	501-..		
Arme à feu	4 22.2	3 37.5	3 50.0	16 53.3	26 41.9	
La natu- re du délit (V3)	Autre arme offensive	14 77.8	5 62.5	3 50.0	14 46.7	36 58.1
Total	18 29.0	8 12.9	6 9.7	30 48.4	62 100.0	

Lorsqu'il n'y a pas de violence physique à l'égard des personnes, l'association entre la nature du délit et le montant du vol s'en trouve aussi notable quoique plus faible que lorsqu'il y a violence (gamma:  $-.32$ ). Ceux qui volent moins de \$100.00 emploient plus souvent une arme offensive autre que l'arme à feu (55.9%), alors que les voleurs de \$101.00 et plus utilisent, eux, l'arme à feu, d'ailleurs plus le montant du vol est élevé, plus l'arme à feu est populaire (\$101.00 - \$200.00: 55.1%); \$201.00 - \$500.00: 65.3%; \$501.00 et plus: 71.7%).

Tableau 15

Le montant du vol en relation avec la nature du délit,  
lorsque la violence physique n'est pas utilisée

Lorsque la violence physique n'est pas utilisée	Le montant du vol (V104)				Total
	0-100	101-200	201-500	501-..	
Arme à feu	26 44.1	27 55.1	32 65.3	64 71.1	149 60.3
La nature du délit (V3)					
Autre arme offensive	33 55.9	22 44.9	17 34.7	26 28.9	98 39.7
Total	59 23.9	49 19.8	49 19.8	90 36.4	247 100.0

Si nous mettons en relation l'ensemble de ces résultats énumérés avec notre problématique présentée antérieurement, voyons ce que nous constatons.

Le but premier étant d'identifier les variables circonstanciennes (l'événement) ayant un impact sur cette solution des cas, après analyse, nous pouvons dire que celles qui semblent le plus être reliées à la solution ou non des cas sont: l'arme utilisée pour commettre le vol, le montant d'argent volé, les mois d'occurrence et de rapportabilité et la violence physique utilisée lors du vol.

Les variables comme l'endroit victimisé et le nombre de suspects impliqués mentionnées dans notre problématique ne semblent pas, elles, avoir d'impact par rapport à la solution des cas.

Vis-à-vis le type de voleur en présence, il est assez difficile de brosser un tableau complet, cependant, nous pouvons tout de même dire que le voleur le plus souvent intercepté est celui qui, peu importe l'endroit victimisé, le nombre de complices et de témoins sur les lieux, utilise le plus souvent une arme offensive, s'accapare un faible montant d'argent (moins de \$200.00) et utilise peu souvent la violence physique pour le perpétrer. Il est à préciser que si toutefois il y a violence, le montant du vol restera peu élevé (moins de \$200.00), l'arme utilisée sera aussi une "autre arme offensive" et il sera plus souvent solutionné que non-solutionné.

En s'appuyant sur notre chapitre des écrits, nous pouvons dire que ces quelques variables de solution peuvent être associées à un type particulier de voleur à main armée dans la mesure où le contrevenant semble peu préparé à commettre ce délit, souvent relié d'ailleurs à ce qui nous apparaît être une impulsion du moment.

A titre de référence, mentionnons Marceau, B. (1980, p.14)<sup>(1)</sup> qui, dans une étude sur le vol à main armée à Montréal, parlait, pour définir le "modus operandi" du voleur, d'une "planification à court terme". De plus, sans avoir d'association avec l'endroit victimisé et en

---

(1) MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.

tenant compte que cette étude provient des petits commerçants victimes de vol à main armée (endroit le plus victimisé - Rapport Laplante, 1980, p. 26)<sup>(1)</sup>, Baril, M. (1980, p.51)<sup>(2)</sup> note que le voleur s'apparente à l'amateurisme ou à l'opportunisme étant donné qu'il est de moins en moins aguerri et de ce fait souvent peu ou mal préparé à faire des choix judicieux.

Par rapport aux cas non solutionnés, l'image qui ressort est celle du voleur utilisant plutôt l'arme à feu et très peu souvent la violence physique pour s'approprier des sommes d'argent, le plus souvent de \$500.00 et plus. Contrairement au voleur intercepté, celui-ci semble regrouper certains éléments relatifs à une meilleure préparation.

- Rapidité d'intervention

Comme nous l'avons dit brièvement plus tôt, avec la rapidité d'intervention des policiers, nous viserons, entre autres, à mesurer cette rapidité qui semble jouer un rôle si important dans la solution et donc, à proposer par la même occasion des délais précis d'intervention.

---

(1) RAPPORT LAPLANTE (1980). Le vol à main armée au Québec. Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.

(2) BARIL, M. (1980). Les petits commerçants victimes de vol à main armée. Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité, Rapport no. 5.

Tableau 16

Variables créées pour la dimension rapidité d'intervention et qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non-solutionnée (V425)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
Délai 1: Rapportabilité du délit par la victime ou témoin au service de police (T3, T4) moins l'occurrence de ce délit (T1, T2)	.54	2	.039
Délai 2: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la réception de l'appel par les policiers (T5, T6)	.10	2	- .10
Délai 3: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la rapportabilité de ce délit par la victime ou témoin (T3, T4)	.13	2	- .11

Malgré le fait qu'aucune de ces variables créées ne soit véritablement significative ( $\chi^2$ : .54, .10, .13) lorsque mises en relation avec la variable solutionnée/non-solutionnée, nous avons quand même décidé de les utiliser en nous basant sur leur degré d'association qui peut permettre de constater certaines tendances.

Parmi les variables qui ne sont pas suffisamment associées, nous ne retrouvons que le "délai 1" où la valeur n'est que de gamma: .039. Donc, nous pouvons dire que le temps écoulé entre la rapportabilité des victimes et l'occurrence des vols ne semble pas influencer la solution ou non des cas.

Cependant, en ce qui concerne les délais 2 et 3, la situation est quelque peu différente car leur degré d'association est de -.10 et -.11 (gamma).

A propos du délai 2, nous pouvons voir que l'arrivée des policiers sur les lieux du vol, moins le moment de réception par ceux-ci, tend légèrement à influencer le taux de solution des vols à main armée.

La même chose s'observe dans le délai 3, alors que c'est l'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la rapportabilité des victimes qui démontre cette tendance à la solution ou non des cas.

Fait à remarquer, les données que nous retrouvons dans le "délai 2" sont pratiquement identiques à celles observées dans le "délai 3". Pour cette raison, nous avons donc décidé de concentrer nos efforts uniquement sur l'analyse du délai 3 qui nous apparaît ici plus pertinent. (Les tableaux des variables qui ont été laissés de côté se retrouvent à l'annexe C).

De façon plus détaillée, disons que ce qui ressort au départ dans le délai 3, c'est que dans 35.9% des cas, cela a nécessité moins de deux minutes d'écart entre l'arrivée des policiers sur les lieux et la rapportabilité du délit par la victime ou témoin, alors que dans 19.0%, cela a demandé six minutes ou plus.

Si nous regardons maintenant chacune des catégories de temps du délai 3 par rapport à la solution ou non des cas, nous nous apercevons que lorsqu'il y a moins de deux minutes d'écoulées entre la rapportabilité et l'arrivée, les vols semblent être plus souvent solutionnés (57.3%). Par contre, si le temps écoulé se situe entre trois et cinq minutes, les cas semblent alors un peu plus souvent non solutionnés (55.1%). Avec six minutes et plus comme délai (arrivée-rapportabilité), cela tend à être assez partagé, malgré une très légère hausse chez les solutionnés (51.6%).

A propos de cette dernière catégorie (six minutes et plus), il est possible que le faible nombre de cas identifiés dans notre échantillon (19.0%) puisse influencer le résultat réel.

Tableau 17

L'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la rapportabilité de ce délit par la victime du témoin (délai 3) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	Délai 3 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-...		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	50 42.7	81 55.1	30 48.4	161 49.4
	Solutionné	67 57.3	66 44.9	32 51.6	165 50.6
	Total	117 35.9	147 45.1	62 19.0	326 100.0

Regardons, si vous le voulez bien, ces résultats à la lumière de notre problématique.

Comme l'ont signalé entre autres Feeney, F. et Weir, A. (1975)<sup>(1)</sup> dans "The prevention and control of robbery", nous croyons que cette rapidité d'intervention des victimes ou des témoins et des policiers sur les lieux du crime est importante pour une bonne part des vols à main

(1) FEENEY, F., WEIR, A. (1975). "The prevention and control of robbery". Criminology, University of California, Davis, vol. 13, no. 1, May.

armée, toutefois, nous réalisons, après notre analyse des données, que cette dimension ne semble pas aussi déterminante ici que nous aurions pu le croire: le délai 3 identifie 49.4% des cas comme non-solutionnés et 50.6% comme solutionnés et ce, avec des écarts de pourcentage entre chacune des catégories de 14.6% (moins de deux minutes), de 10.2% (entre trois et cinq minutes) et de 3.2% (six minutes et plus). A propos du rôle particulier joué par les principaux acteurs en terme de rapidité d'intervention, disons que la victime ou témoin ne semble pas influencer la solution des cas dans la mesure où nous n'observons aucune relation entre le moment de rapportabilité et celui d'occurrence vis-à-vis la solution ou non des cas. Le rôle du policier, par contre, semble avoir une certaine incidence lorsqu'il y a un très court délai d'écoulé (moins de deux minutes) entre l'arrivée des policiers et la réception de l'appel ou encore l'arrivée de ces mêmes policiers et la rapportabilité par la victime ou témoin. Ce délai des policiers peut être, nous le verrons dans la deuxième partie, relié à des arrestations en flagrant délit ou quelques temps après.

Cette célérité policière, qui se retrouve aussi, à moindre ampleur cependant, dans les délais plus élevés (six minutes et plus), peut sembler difficile à comprendre mais peut s'expliquer non plus par une rapidité d'intervention mais plutôt par la dynamique du travail policier.

Cette dynamique du travail policier, qui est une autre dimension des critères de solution, regroupe ni plus ni moins diverses formes d'actions policières courantes que nous pouvons associer ici à des "moyens indirects" (Bottomky et Coleman dans l'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, 1979, p. 36)<sup>(1)</sup> ou à des "agressive patrol" (Wilson, J.O. et Boland, B. dans The effects of the police on crime, 1981, p. 130)<sup>(2)</sup>.

Bref, nous ne pouvons pas dire que la rapidité d'intervention de l'un dépend nécessairement de l'autre, cependant, il demeure que les chances de solution sont légèrement plus élevées si le temps écoulé pour se rendre sur les lieux du crime ne dépasse pas deux minutes.

- La coopération des victimes

Cette dimension fait référence à l'importance de la première rencontre, à voir s'il y a des "marques distinctives" qui permettent plus que d'autres de solutionner et à vérifier la place tenue par l'examen de photos et la parade d'identification.

- 
- (1) BOTTOMLEY, A.K., COLEMAN, C.A. (1976). "Criminal statistics: the role in the discovery and detection of crime", International Journal of criminology and penology, 4.
- (2) WILSON, J.O., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 12, no. 3.

Tableau 18

Variables créées pour la dimension coopération des victimes et qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non-solutionnée (V425)

---

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
- Le premier suspect décrit lors de l'enquête préliminaire.	.0076	1	- .28
- Le deuxième suspect décrit lors de l'enquête préliminaire.	.33	1	.10
- Le premier suspect décrit lors de l'enquête proprement dite).	.39	1	- .09
- Le deuxième suspect décrit lors de l'enquête proprement dite).	.64	1	- .07

---

Comme nous l'avons souligné précédemment, même si la plupart des variables créées en relation avec la solution ou non des cas ne sont pas significatives (sauf le "SUSPAPRE" avec un  $\chi^2 = .0076$ ), il est tout de même possible avec un tel degré d'association, de constater certaines influences notables.

Ces variables créées l'ont été à partir de regroupements de d'autres variables ou "marques distinctives" concernant la description du premier suspect (SUSPA) et, s'il y a lieu, du deuxième (SUSPB) lors de l'enquête préliminaire (la prise du rapport) faite généralement par les premiers policiers arrivés sur les lieux du vol (PRE) et, lors de l'enquête proprement dite faite cette fois par les enquêteurs, habituellement après la prise du rapport qui prennent alors en charge la plainte (ENQ).

Les variables descriptives ou "marques distinctives" utilisées pour les regroupements ont été: la couleur des cheveux, la taille, la langue parlée, la présence de tatouage, de cicatrice(s), d'infirmité, de déguisement et si oui, lequel, et de d'autres particularités observées que l'on retrouvera en annexes E et F. S'ajoute aussi à cette description l'armée utilisée: si c'est une arme à feu, quel genre est-ce et si elle est réelle, quel type est rapporté, et si finalement l'arme utilisée est une arme offensive autre qu'une arme à feu, quel type est rapporté.

Ces variables descriptives du ou des suspects ont été prises, dans un premier temps, séparément et mises en relation avec la solution ou non des cas. Certaines d'entre elles sont apparues associées, d'autres non. Parmi celles qui ont eu une influence sur la solution, il y a, de façon généralement soutenue (suspect A, suspect B/enquête préliminaire, enquête): la couleur des cheveux, la description des vêtements portés, la sorte de déguisement utilisé et la variable "autre(s)" (voir en annexes E et F). De plus, ajoutons que la direction de la fuite qui ne fait toutefois pas partie de la description du ou des suspects est associée à la solution ou non des cas.

Les "nouvelles" variables qui ont été créées ont, elles aussi, été mises en relation avec la variable solutionnée/non-solutionnée (V425), voyons plus en détail ce qui ressort: disons au départ que toutes présentent une association mais à des degrés variés. En ce qui concerne le premier suspect décrit lors de l'enquête préliminaire par la ou les victime(s) (SUSPAPRE), l'association avec la solution est passablement intéressante ( $\gamma = -.28$ ) mais chose étrange, nous notons qu'il y a plus souvent de cas solutionnés lorsqu'il y a moins de six marques distinctes cumulées dans cette description (58.1%), alors que si c'est entre sept et dix, il y a plus de cas non solutionnés (56.4%).

Tableau 19

Le premier suspect décrit lors de l'enquête préliminaire (SUSPAPRE) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	SUSPAPRE (Nombre de marques distinctives)			
	0-6	7-10	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	72 41.9	92 56.4	164 49.0
	Solutionné	100 58.1	71 43.6	171 51.0
	Total	172 51.3	163 48.7	335 100.0

Le deuxième suspect décrit lors de cette même enquête préliminaire (SUSBPBRE) fait voir ici une association qui a beaucoup diminuée (gamma: .10) ainsi qu'une relation opposée à celle du premier suspect décrit: lorsqu'il n'y a aucune marque distinctive décrite, la possibilité qu'il n'y ait pas solution (51.4%) est presque équivalente au pourcentage des cas solutionnés, toutefois entre un et huit indices, le risque de solution est légèrement plus élevé (53.8%).

Tableau 20

Le deuxième suspect décrit lors de l'enquête préliminaire (SUSPBPRE) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	SUSPBPRE (Nombre de marques distinctives)			
	0	1-8	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	92 51.4	72 46.2	164 49.0
	Solutionné	87 48.6	84 53.8	171 51.0
	Total	179 53.4	156 46.6	335 100.0

Au sujet cette fois du premier suspect de l'enquête proprement dite (SUSPAENO), nous remarquons que l'influence sur la solution ou non est assez faible (gamma: -.09) et nous constatons que lorsqu'il n'y a aucune description de faite, les cas semblent un peu plus souvent solutionnés (52.7%), alors que les regroupements de deux à huit marques distinctives démontrent le contraire, non solutionnés (52.3%).

Tableau 21

Le premier suspect décrit lors de l'enquête proprement dite (SUSPAENQ) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	SUSPAENQ (Nombre de marques distinctives)			
	0	2-8	Total	
La solution ou non des cas de YAMA (V425)	Non solutionné	106 47.3	58 52.3	164 49.0
	Solutionné	118 52.7	53 47.7	171 51.0
	Total	224 66.9	111 33.1	335 100.0

Le deuxième suspect décrit lors de l'enquête (SUSPBENQ) ressemble beaucoup au premier en ce sens que nous retrouvons une association assez similaire, quoiqu'un peu plus faible (gamma:  $-.07$ ), de même qu'un taux de solution légèrement moins élevé lorsqu'il n'y a aucune description de ce suspect (51.6%), contrairement à lorsqu'il y en a une: entre une et huit marques distinctives, il semble y avoir plus souvent une tendance vers la non solution des cas (52.0%).

Tableau 22

Le deuxième suspect décrit lors de l'enquête proprement dite (SUSPBENQ) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	SUSPBENQ (Nombre de marques distinctives)			
	0	1-8	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	138 48.4	26 52.0	164 49.0
	Solutionné	147 51.6	24 48.0	171 51.0
	Total	285 85.1	50 14.9	335 100.0

Ces variables créées ont été mises en relation entre elles pour obtenir davantage d'information à leur sujet. Voici brièvement ce que nous avons pu constater:

- la description de suspects (A,B) obtenue à l'enquête préliminaire semble plus détaillée en tant qu'élément d'information cumulé que lors de l'enquête. S'il n'y a aucune description de ces deux suspects (A, B) à l'enquête préliminaire, il n'y en aura pas plus au stade de l'enquête.
- lorsqu'il y a une description du deuxième suspect (B), celle-ci semble plus souvent moins exhaustive en terme d'éléments d'information cumulés que la description du premier suspect (A) et ce, tant à l'enquête préliminaire qu'à l'enquête. S'il n'y a pas de description du premier

suspect (A) à l'enquête préliminaire, le deuxième (B) risque de ne pas l'être lui non plus. A l'enquête, aucune description du premier suspect (A) entraîne automatiquement aucune du deuxième (B).

Dans notre problématique, concernant la coopération des victimes, nous avons beaucoup mis l'accent sur le facteur temps, c'est-à-dire la première rencontre entre la police et la victime du vol à main armée.

Parmi les données recueillies, disons que cette première rencontre entre les deux parties (description du ou des suspect(s) par la victime à la police lors de l'enquête préliminaire) n'a pas donné les résultats escomptés, en ce sens que l'influence espérée sur la solution n'y est pas.

Ce que nous retrouvons, c'est une influence relativement acceptable, mais dans la plupart des cas inverses et ce, tant à l'enquête préliminaire qu'à l'enquête proprement dite.

Ces constatations, pour le moins remarquables dans un certain cas, démontrent avant tout que les "marques distinctives" lorsque cumulées n'ont pas tant d'influence sur la solution des cas et cela, peu importe le moment de la description.

L'explication que nous pouvons rattacher à cela est que l'importance de la première rencontre et finalement la coopération des victimes, ne se mesure peut-être pas tant par l'addition des marques distinctives recueillies mais plutôt par le contenu et la pertinence de chacune d'elles.

Ainsi, certaines variables prises séparément ont effectivement influencé la solution ou non des cas. Lorsque nous regardons de plus près ces variables qui sont: la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, le déguisement porté, d'"autre(s)" marque(s) distinctive(s) et la direction de la fuite, il va de soi que le contenu doit y être pour beaucoup dans la solution ou non. Nous croyons qu'il y a aussi un autre élément de solution qui est celui-là étroitement relié aux caractères particuliers et pertinents de ces variables énoncées précédemment; il s'agit ni plus ni moins du facteur temps; en terme de rapidité d'intervention sur les lieux, de rapidité d'obtention de ces marques distinctives auprès de la ou des victime(s) et finalement de la rapidité à se mettre à la recherche des suspects.

Pour vérifier, dans une certaine mesure, ce que peut représenter le facteur temps pour ces cinq variables, nous verrons, dans la deuxième partie, s'il

y a association avec les cas solutionnés en flagrant délit, ou quelques temps après et plus trad. Si ce facteur temps, en terme de rapidité d'action est effectivement présent, il est possible que la dynamique du travail policier y soit aussi rattaché, car avec les nouvelles avenues qui semblent se dessiner (cf. revue des écrits), la qualité de l'intervention est de plus en plus présente par opposition à la quantité d'efforts déployés. Ce sera à examiner davantage lors de l'étude des données de cette dimension qui suivra.

L'impact qu'a l'examen de photos et la parade d'identification dans l'étude réalisée à Oakland (Carlson et Feeney, p. 29 à 31)<sup>(1)</sup>, se retrouve ici aussi pour les gens qui ont eu à utiliser ces méthodes et donc à identifier des suspects.

Sur les 32.1% (104/327) qui ont fait l'examen de photos, 19.2% (20/104) ont identifié positivement le suspect, de ce dernier pourcentage, 90% (18/20) ont permis la solution du cas. Pour les 80.8% (84/104) où l'identification fut négative, 73.8% (62/104) n'ont pas permis de solutionner le cas.

---

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling robbery arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

Tableau 23

Le résultat de l'examen des photos de criminels fait par la victime immédiate en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

		Résultat de l'examen des photos de criminels fait par la victime immédiate (V220)		
		Positif	Négatif	Total
La solu- tion ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	2 10.0	62 73.8	64 61.5
	Solutionné	18 90.0	22 26.2	40 38.5
	Total	20 19.2	84 80.8	104 100.0

En ce qui a trait à la parade d'identification, 20.8% (68/327) y ont assisté. De ce pourcentage, 75% (51/68) ont conduit à un résultat positif et par la même occasion, tous les cas ont été solutionnés (51/51).

Chez les 25% (17/68) qui ont eu un résultat négatif, 35.3% (6/17) seulement n'ont pas été solutionnés, donc, 64.7% (11/17) l'ont été d'une autre façon.

Tableau 24

Le résultat de la parade d'identification dont a assisté la victime immédiate en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

		Résultat de la parade d'identification dont a assisté la victime immédiate (V222)		
		Positif	Négatif	Total
La solu- tion ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	0 0	6 35.3	6 8.8
	Solutionné	51 100.0	11 64.7	62 91.2
	Total	51 75.0	17 25.0	68 100.0

Comme dans l'étude réalisée à Oakland (Carlson et Feeney, p. 6, 29 à 31)<sup>(1)</sup>, nous constatons seulement et simplement que nous avons affaire ici aussi à deux modes "d'identification évidente" (solution des cas) que lorsque les résultats sont positifs.

- La dynamique du travail policier

Avec cette dernière dimension mise en relation avec la solution ou non des cas, nous chercherons, comme il a été mentionné dans notre préambule, à identifier certaines démarches policières et techniques d'enquête utilisées qui se sont avérées efficaces.

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

Tableau 25

Variable utilisée et variables créées pour la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non-solutionnée (V425)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) d1	Gamma
- démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART)	.002	2	.34
- techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN)	.01	2	.20
- indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation (V239)	.60	2	- .14

Il est à noter que les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspect(s) proviennent de l'enquête préliminaire et sont faites, règle générale, par les premiers policiers arrivés sur les lieux du vol. Pour parvenir à identifier l'impact de ces démarches particulières sur la solution ou non des cas, nous les avons regroupées entre elles pour créer la variable DEPART. Celles qui ont été réunies pour la cause sont identifiées en annexe G.

D'autre part, concernant les techniques d'enquête mises à contribution, comme nous l'avons déjà mentionné, elles relèvent du travail des enquêteurs et suivent généralement les démarches particulières des policiers (l'enquête préliminaire). Comme dans le cas de la variable précédente, nous avons ici aussi regroupé les techniques d'enquête dans une seule variable dans le but de parvenir à identifier leur impact sur la solution ou non des cas: TECHEN. Vous trouverez également la liste des variables utilisées à cette fin en annexe H.

Parmi les variables de cette dimension (DEPART, TECHEN, V239), une seule ne semble pas significative (V239  $\chi^2 = .60$ ) mais, parce que son degré d'association est quand même respectable (gamma =  $-.14$ ), elle sera conservée au même titre que celles jugées significatives; DEPART ( $\chi^2 = .0002$ ) et TECHEN ( $\chi^2 = .01$ ).

Si nous nous penchons sur leur association en tant que telle, nous voyons d'abord que les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART) influencent passablement la solution ou non des cas ( $\gamma = .34$ ).

De façon plus détaillée, disons que lorsqu'il y a entre deux et neuf démarches particulières faites par les policiers en vue d'intercepter le ou les suspects, il y a plus souvent solution des cas (62.7%), si ces démarches ne se limitent qu'à une seule, nous constatons que les chances de solution diminuent quelque peu (53.8%) et encore plus s'il n'y en n'a aucune de faite (36.3%). Donc, il semblerait, à partir de ces constatations, que les démarches particulières effectuées par les policiers soient relativement efficaces lorsqu'il y en a entre deux et neuf.

Tableau 26

Les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART) en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	DEPART (Nombre de démarches particulières)			Total
	0	1	2-9	
Non solutionné	72 63.7	48 46.2	44 37.3	164 49.0
Solutionné	41 36.3	56 53.8	74 62.7	171 51.0
Total	113 33.7	104 31.0	118 35.2	335 100.0

La solution ou non des cas de VAMA (V425)

A propos de l'utilisation de techniques d'enquête (TECHEN), là encore il y a association, plus faible cependant (gamma: .20), avec la solution ou non des cas de vol à main armée dans la ville de Québec. Comme pour les démarches particulières, les techniques d'enquête nous font voir ici aussi une tendance assez similaire à l'égard des cas solutionnés. Lorsqu'il y a une utilisation qui varie entre deux et quinze techniques en terme de quantité, cela amène plus souvent les cas à être solutionnés (59.2%), alors que s'il n'y en a qu'une d'utilisée, le pourcentage de cas solutionnés tombe cette fois à 40.9%. Concernant l'absence de techniques d'enquête, là encore il y a, en général, moins de cas solutionnés (47.1%) mais à la différence ici que cette proportion de solutionnés est plus élevée que lorsqu'il n'y a qu'une technique d'enquête utilisée. Cette dernière observation peut sans doute s'expliquer par la solution effectuée en flagrant délit ou quelques temps après.

Tableau 27

Les techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN)  
en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

	TECHEN (Nombre de techniques d'enquête)				
	0	1	2-15	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	45 52.9	55 59.1	64 40.8	164 49.0
	Solutionné	40 47.1	38 40.9	93 59.2	171 51.0
	Total	85 25.4	93 27.8	157 46.9	335 100.0

En ce qui a trait aux indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou encore arrestation (V239), nous avons jugé, comme nous l'avons fait remarquer plus tôt, que cette variable était aussi associée à la solution ou non (gamma:  $-.14$ ).

Pour regrouper ces indices ou informations retenues, nous retrouvons trois grands secteurs:

1) les informations obtenues par les victimes et/ou témoins, 2) les techniques d'enquête utilisées et 3) la dynamique du travail policier. Chacun de ces indices ou informations obtenues avec leur secteur approprié se retrouvent ici aussi en annexe I.

Lorsque nous nous penchons sur cette association (cas solutionnés/non-solutionnés versus indices ou informations ayant permis d'identifier un suspect), nous remarquons d'abord, indépendamment du secteur d'indice ou d'information, que les cas solutionnés représentent une proportion de 76.8% contrairement à 23.2% pour les non-solutionnés.

Concernant chacun des secteurs pris séparément, disons que pour chacun d'eux, et à part à peu près comparable, il y a plus souvent solution des cas: 80.3% (informations obtenues par les victimes et/ou témoins), 77.8% (techniques d'enquête) et 73.5% (dynamique du travail policier).

Tableau 28

Les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour  
vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation en relation  
avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

		Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239)			
		Informations obtenues par les victimes et/ou témoins	Techniques d'enquête	Dynamique du travail policier	Total
La solu- tion ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	14 19.7	8 22.2	22 26.5	44 23.2
	Solutionné	57 80.3	28 77.8	61 73.5	146 76.8
	Total	71 37.4	36 18.9	83 43.7	190 100.0

Tableau 29

La diffusion des informations disponibles sur les ondes de la radio police en relation avec la solution ou non des cas de V.A.M.A.

		Diffusion des informations disponibles sur les ondes de la radio police (V126)		
		Oui	Non	Total
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	8 21.6	156 52.3	164 49.0
	Solutionné	29 78.4	142 47.7	171 51.0
	Total	37 11.0	298 89.0	335 100.0

En ce qui a trait aux indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, ou rencontre, ou interrogatoire, ou arrestation, chacun d'eux n'ont pas été mis en relation avec la solution ou non. Cela s'explique par la répartition d'un trop grand nombre d'indices ou d'informations observés (23) ne permettant pas une représentation suffisante. Cependant, mentionnons qu'indépendamment de la solution ou non, il semble que l'interception sur un autre délit (22.2%), la communication avec un autre corps de police (17.5%), l'information de la ou des victimes (14.9%) et l'information d'un témoin (10.3%) soient les plus représentatives ou utilisées parmi ce nombre.

Pour faire suite à ces informations, si on s'attarde maintenant à chacune des variables incluses dans les regroupements créés précédemment (DEPART, TECHEN, V239) et qu'on les met en relation avec la solution ou non des cas, nous remarquons d'abord que prises individuellement, les démarches policières et les techniques d'enquête sont finalement peu utilisées.

Parmi celles qui sont jugées représentatives, et où il y a association avec la solution, nous retrouvons, comme démarches policières, la demande d'assistance des enquêteurs et l'interrogatoire des témoins, et comme techniques d'enquête, la prise d'empreinte digitale et la prise de photos sur les lieux du vol. Concernant la diffusion d'information sur les ondes des auto-patrouilles (référence à la recherche faite à Oakland, Carlson et Feeney, p. 10 et 11)<sup>(1)</sup>, cette démarche particulière des policiers est très peu utilisée à Québec (11.0%) mais lorsqu'elle l'est, le taux de solution a tendance à être plus élevé (78.4%). Est-ce une démarche que l'on devrait utiliser plus régulièrement? Ou encore, cette utilisation est-elle limitée aux cas où l'on est presque assuré de pouvoir arrêter le ou les suspects (à proximité des lieux du crime, identification évidente par la victime, etc.)?

---

(1) CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling robbery arrestees: some issues of fact and policy, Rapport de recherche.

Par ailleurs, pour nous permettre d'en savoir plus long sur les trois variables de la présente dimension (DEPART, TECHEN, V239), nous les avons mises en relation entre elles. Lorsque la variable DEPART (démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects) est mise en relation avec la variable TECHEN (techniques d'enquête mises à contribution), nous retrouvons un degré d'association passablement élevé (gamma: .43) qui démontre que plus il y a de démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (enquête préliminaire), plus il y a aussi de techniques d'enquête qui sont mises à contribution (enquête).

Tableau 30

Les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART) en relation avec les techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN)

		DEPART (Nombre de démarches particulières)			
		0	1	2-9	Total
TECHEN (Nombre de tech- niques d'enquête)	0	43 38.1	27 26.0	15 12.5	85 25.2
	1	37 32.7	32 30.8	25 20.8	94 27.9
	2-15	33 29.2	45 43.3	80 66.7	158 46.9

La variable DEPART en relation cette fois avec V239 (indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect) montre là encore une forte association (gamma:  $-.56$ ). Nous constatons donc que plus il y a de démarches particulières ou davantage, plus les indices ou informations permettant d'identifier le premier suspect proviennent du secteur "informations des victimes et/ou témoins". S'il y a, au contraire, une démarche ou moins des policiers lors de l'enquête préliminaire, il y aura cette fois plus d'indices ou d'informations provenant du secteur "dynamique du travail policier".

Tableau 31

Les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART) en relation avec les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation

	DEPART (Nombre de démarches particulières)				
	0	1	2-9	Total	
Indice qui a permis d'identifier le premier suspect (V239)	Informations obtenues par les victimes et/ou témoins	5 10.9	14 25.0	53 59.6	72 37.7
	Techniques d'enquête	9 19.6	15 26.8	12 13.5	36 18.8
	Dynamique du travail policier	32 69.6	27 48.2	24 27.0	83 43.5
	Total	46 24.1	56 29.3	89 46.6	191 100.0

En ce qui a trait à la relation entre TECHEN et V239), celle-ci démontre aussi un degré d'association assez élevé (gamma:  $-.21$ ) de même qu'une tendance similaire à la précédente quoique plus faible.

Tableau 32

Les techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN) en relation avec les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation

	TECHEN (Nombre de techniques d'enquête)			
	0	1	2-15	Total
Informations obtenues par les victimes et/ou témoins	12 30.8	14 35.9	46 40.7	72 37.7
Techniques d'enquête	3 7.7	8 20.5	25 22.1	36 18.8
Dynamique du travail poli- cier	24 61.5	17 43.6	42 37.2	83 43.5
Total	39 20.4	39 20.4	113 59.2	191 100.0

Si nous mettons en relief l'ensemble de ces résultats énumérés avec notre problématique présentée antérieurement, voyons ce que nous constatons.

En premier lieu, il semble ici aussi, que ce soit important d'avoir une attitude, un comportement qui

cherche à maximiser la cueillette d'information lors d'un vol à main armée. Dans notre revue des écrits, Wilson et Boland (1978, p. 130)<sup>(1)</sup> l'ont exprimé à travers "l'agressive patrol", Forgues (1981, p. A2)<sup>(2)</sup> par "l'interrogatoire policier". Important, car les démarches policières comme les techniques d'enquête sont efficaces (solution des cas) dans la mesure, a-t-on vu, où elles sont utilisées en grand nombre.

Parmi les démarches policières que l'on peut apparenter à "l'agressive patrol", nous retrouvons plus fréquemment la demande d'assistance des enquêteurs et l'interrogatoire des témoins, pour ce qui est des techniques d'enquête, ce sont la prise d'empreintes digitales ainsi que la prise de photos sur les lieux du vol qui sont le plus souvent utilisés à Québec. Contrairement à la dimension précédente (coopération des victimes), ce n'est peut-être pas tant par le contenu de certaines variables prises séparément que nous allons pouvoir expliquer ou comprendre la solution des cas, mais plutôt par l'addition de démarches policières ou de techniques d'enquête.

Les démarches policières, qui font partie intégrante du premier contact (premiers policiers arrivés sur les lieux du crime), réaffirment l'importance de cette étape en ce sens que ce sont elles qui permettent

---

(1) WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 12, no. 3.

(2) CEDILLOT, A. (1981). "Les hold-up ont baissé de plus de moitié par rapport à l'an dernier", La Presse, Montréal, lundi, 15 novembre.

une plus grande utilisation des techniques d'enquête et donc de solution ou non des cas.

La dynamique du travail policier à travers les démarches policières lors de l'enquête préliminaire joue donc un rôle de premier plan dans le maintien de cette dynamique (agressive patrol) tout au long du processus d'enquête, ainsi que probablement dans la solution des cas plus tard (à vérifier). Il sera des plus intéressant de vérifier si cette dynamique du travail policier à travers les démarches policières lors de l'enquête préliminaire joue aussi un rôle important dans la solution des cas en flagrant délit ou quelques temps après (ce que nous verrons dans la deuxième et dernière partie).

D'autre part, le fait que ce soit le secteur "informations obtenues des victimes et des témoins" qui permet d'identifier le premier suspect, démontre à quel point la dimension concernant la coopération des victimes peut être importante ici aussi. De plus, ajoutons que la portée de l'interrogatoire des témoins comme démarche policière particulière lors de l'enquête préliminaire et à un moindre degré, à travers les techniques d'enquête lors de l'enquête même, peut aussi expliquer, par son association avec la solution, l'identification plus

fréquente du premier suspect dans ce secteur (informations obtenues par les victimes et témoins).

A propos du secteur concernant la "dynamique du travail policier (V239) qui permet, lui aussi, d'identifier un premier suspect lorsqu'il n'y a qu'une démarche policière ou une technique d'enquête ou moins, nous remarquons par son contenu:

- communication avec un autre corps de police;
- interception sur un autre délit;
- déclaration du suspect en rapport à un interrogatoire relié à un autre délit;
- avisé par un centre de détention;
- suspect qui se livre aux autorités;

que celui-ci fait référence et confirme à nouveau plusieurs appellations utilisées plus tôt tels l'"agressive patrol" et l'"interrogatoire policier". Nous pouvons donc aussi identifier plus clairement ce que notre revue des écrits nomme à certains moments comme "hasard" et "moyens indirects" de solution des cas.

Essayons maintenant de faire une synthèse des informations que l'on a retrouvées dans chacune des quatre grandes dimensions.

A partir des données recueillies auprès des variables de l'événement jugées significatives, nous avons vu que le type de voleur le plus souvent intercepté utilise généralement une arme offensive, s'accapare un faible montant d'argent volé (moins de \$200.00) et utilise peu souvent la violence physique pour le perpétrer. Ajoutons que s'il y a violence physique, la nature du délit (arme utilisée) et le montant d'argent restent les mêmes.

Concernant la rapidité d'intervention, elle ne semble pas ici jouer un rôle aussi déterminant que nous aurions pu le croire. Cependant, il est à noter que le rôle du policier, contrairement à celui de la victime ou témoin, tend à avoir une certaine incidence lorsqu'il y a un très court délai d'écoulé (moins de deux minutes) entre l'arrivée des policiers et la réception de l'appel ou encore, l'arrivée de ces mêmes policiers et la rapportabilité par la victime ou témoin.

La coopération des victimes ne nous a pas permis de constater l'importance de la première rencontre entre les deux parties (description du ou des suspect(s) par la victime à la police lors de l'enquête

(  
préliminaire). L'explication que nous pouvons y rattacher ne se mesure peut-être pas tant par l'addition des marques distinctives recueillies mais plutôt par le contenu et la pertinence de chacune d'elles. Parmi ces variables prises séparément, celles qui semblent influencer la solution ou non des cas sont la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, le déguisement porté, d'"autre(s)" marque(s) distinctive(s) et la direction de la fuite.

A propos de la dynamique du travail policier, les démarches policières comme les techniques d'enquête sont efficaces (solution des cas) dans la mesure, a-t-on vu, où elles sont utilisées en grand nombre. Ces démarches policières qui font partie intégrante du premier contact (enquête préliminaire) jouent un rôle de premier plan dans le maintien de cette dynamique et dans la solution des cas. D'autre part, le fait que ce soit le secteur "informations obtenues des victimes et des témoins" qui permet d'identifier le premier suspect, démontre à quel point la dimension concernant la coopération des victimes peut être importante ici aussi.

2. La solution des vols à main armée en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard

A partir des quatre grandes dimensions utilisées précédemment (l'événement, la rapidité d'intervention des policiers, la participation des victimes et la dynamique du travail policier), nous chercherons à préciser davantage la solution des cas à travers cette fois ceux (premier et deuxième suspects) qui ont été arrêtés en flagrant délit ou quelques temps après (au sens de la journée même) et plus tard.

Nous nous sommes penché dans la section précédente sur le premier et deuxième suspect relativement à la dimension coopération des victimes, dans cette deuxième section, ces deux premiers suspects seront donc utilisés dans chacune des dimensions présentées. Ce qui différencie le premier du deuxième suspect, ce sont généralement les informations recueillies auprès de la victime immédiate concernant celui ou celle qu'elle peut le mieux décrire. A titre d'information additionnelle, il est arrivé assez souvent de constater que le premier suspect identifié soit celui qui s'est le plus manifesté, alors que le deuxième était davantage effacé (guetteur, conducteur, ...).

Il sera intéressant de voir, lors de l'événement, dans quelle mesure le type de voleur à main armée intercepté est le même lorsqu'il y a solution en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard. De plus, est-ce que l'endroit victimisé et le nombre de suspects auront cette fois-ci un impact à l'intérieur des cas solutionnés?

Sur le plan de la rapidité d'intervention des policiers, nous pourrions préciser davantage ce qui a été constaté au début de ce chapitre: plus le délai entre l'arrivée des policiers et la réception de l'appel ou la rapportabilité par la victime ou témoin est inférieur à deux minutes, plus les chances de solution sont grandes. Quelle est donc la proportion des cas solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard?

A propos de la coopération des victimes, nous avons vu plus tôt, dans notre analyse des données, que cinq variables prises séparément (la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, le déguisement, d'"autre(s)" marque(s) distinctive(s) et la direction de la fuite) avaient une influence sur la solution ou non des cas. Est-ce que le facteur temps y est pour quelque chose?

En ce qui a trait finalement à la dynamique du travail policier, les démarches policières, avons-nous appris, joueraient un rôle de premier plan dans le maintien de cette dynamique et dans la solution des cas. Il serait donc intéressant de voir si elles jouent un rôle tout aussi important dans la solution des cas en flagrant délit ou quelques temps après?

C'est ce que nous chercherons entre autre à découvrir dans cette deuxième section de l'analyse des données et qui permettra sans doute, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, d'amener une meilleure vision des critères de solution de vol à main armée.

- L'événement:

Tableau 33

Variabiles utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
La nature du délit (vol-tentative)(V3)	.046	1	- .57
La nature du délit (arme à feu-arme offensive)(V3)	.46	1	.15
L'année d'occurrence (V4)	.018	1	.44
Le mois d'occurrence (V5)	.0092	2	- .017
Le jour d'occurrence (V6)	.43	3	- .20
L'heure d'occurrence (T1)	.29	2	.28
L'année de rapportabilité (V8)	.0183	1	.44
Le mois de rapportabilité (V9)	.0092	2	- .017
Le jour de rapportabilité (V10)	.48	3	- .20
L'heure de rapportabilité (T3)	.16	2	.31
Le nombre de témoins (V14)	.0005	2	- .55
Le nombre de suspects (V15)	.58	2	.098
L'endroit victimisé: l'établissement (B1)	.0631	3	.31
L'endroit victimisé: le lieu précis (B2)	.17	1	.26
Le montant volé (V104)	.17	3	- .28
La violence physique utilisée (V108)	.05	1	.41

Nous pouvons voir, d'après le tableau 33, que la majorité des variables ont un niveau de signification statistique assez faible, cependant, avec des degrés d'association suffisamment élevés, il nous sera possible de faire ressortir certaines relations. Parmi celles que nous pourrons observer plus en détail, il y a la nature du délit à travers l'arme à feu ou l'arme offensive (V3), le nombre de témoins (V14), le genre d'endroit victimisé en terme d'établissement (B1) et de lieu précis (B2) et finalement, la violence utilisée (V108).

Certaines variables telles la nature du délit à travers le vol ou la tentative (V3), le jour d'occurrence (V6) et de rapportabilité (V10), l'heure d'occurrence (T1) et de rapportabilité (T3) et le montant du vol (V104) ont été laissés de côté en raison d'un trop faible pourcentage dans un ou plusieurs de leurs catégories. De plus, les variables concernant le mois d'occurrence (V5) et de rapportabilité (V9) ont dû, elles aussi, être écartées en raison, cette fois, d'un degré d'association beaucoup trop faible ( $\gamma: -.017$ ) (les variables mises de côté se retrouvent en annexe D).

Voyons donc ce qui ressort des associations conservées: en ce qui a trait à la nature du délit ( $\gamma: .15$ ), il semble que la tendance soit que le premier suspect en possession d'une arme à feu est

intercepté, un peu plus souvent, en flagrant délit ou quelques temps après (53.8%). Celui qui utilise une arme offensive est intercepté aussi souvent mais plus tard (54.0%).

Tableau 34

La nature du délit en relation avec le premier suspect arrêté

	Nature du délit (V3)		Total
	Arme à feu	Autre arme offensive	
Premier suspect arrêté (V470)			
Flagrant délit ou quelques temps après	21 53.8	23 46.0	44 49.4
Plus tard	18 46.2	27 54.0	45 50.6
Total	39 43.8	50 56.2	89 100.0

A propos du nombre de témoins sur les lieux du crime qui présente incidemment un degré d'association relativement élevé ( $\gamma: -.55$ ), nous remarquons que l'absence de celui-ci a tendance à permettre l'interception du premier suspect que plus tard (67.4%). S'il y en a un ou plus, l'interception sera plutôt faite en flagrant délit ou quelques temps après (1: 69%, 2 et plus: 72.4%).

Tableau 35

Le nombre de témoins en relation avec le premier suspect arrêté

	Le nombre de témoins (V14)				
	Aucun	Un	Deux et plus	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	15 32.6	20 69.0	21 72.4	56 53.8
	Plus tard	31 67.4	9 31.0	8 27.6	48 46.2
	Total	46 44.2	29 27.9	29 27.9	104 100.0

Concernant le genre d'endroit victimisé en terme d'établissement (gamma: .31), la catégorie regroupant les institutions financières, les particuliers et les commerces d'argent d'une part (71.4%) et celle regroupant les épiceries, les charcuteries, les pâtisseries, les pharmacies, les S.A.O. et les boutiques spécialisées d'autre part (52.2%), semblent être celles où le premier suspect se fait intercepter le plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après. Pour ce qui est de la catégorie concernant les dépanneurs, les variétés et les tabagies (58.3%) et celle incluant les stations services, les libres services, les gaz-bars, les restaurants et les grands magasins (59.1%), le premier suspect tend à être arrêté

plus tard après le délit.

Tableau 36

L'endroit victimisé (établissement) en relation avec  
le premier suspect arrêté

	Endroit victimisé: établissement (B1)				Total
	1-8-9	2	3-4	5-6-7	
Premier suspect arrêté (V470)					
Flagrant délit ou quelques temps après	25 71.4	10 41.7	12 52.2	9 40.9	56 53.8
Plus tard	10 28.6	14 58.3	11 47.8	13 59.1	48 46.2
Total	35 33.7	24 23.1	23 22.1	22 21.1	104 100.0

(les établissements correspondant aux numéros se retrouvent en annexe B).

En terme cette fois de lieu précis (gamma: .26), notons que le vol à main armée qui a lieu dans une institution financière, dans un endroit public ou privé et sur la rue, augmente les chances du premier suspect de se faire prendre en flagrant délit ou quelques temps après (61.9%). Si le lieu précis est plutôt dans le commerce, la tendance sera alors légèrement axée vers une solution plus tard (51.6%).

Tableau 37

L'endroit victimisé (lieu précis) en relation avec  
le premier suspect arrêté

	Endroit victimisé: lieu précis (B2)			
	1-3-4-5	2	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	26 61.9	30 48.4	56 53.8
	Plus tard	16 38.1	32 51.6	48 46.2
	Total	42 40.4	62 59.6	104 100.0

(les lieux précis correspondant aux numéros se retrouvent en annexe B).

Par rapport à la violence physique utilisée qui possède un degré d'association passablement élevé (gamma: .41), nous remarquons, parmi les cas solutionnés, que l'utilisation de la violence physique conduit assez fréquemment à l'interception du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après (69.0%). Lorsqu'il y a absence de violence physique, celui-ci est un peu plus souvent intercepté plus tard (52.0%).

Tableau 38

La violence physique utilisée en relation avec le  
premier suspect arrêté

	La violence physique utilisée (V108)			
	Oui	Non	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	20 69.0	36 48.0	56 53.8
	Plus tard	9 31.0	39 52.0	48 46.2
	Total	29 27.9	75 72.1	104 100.0

A la suite de ces observations sur l'"événement", il nous est possible d'énoncer certaines constatations en relief avec la première section de mon analyse des données. Nous avons vu, avec les cas solutionnés et non-solutionnés (section 1), que le voleur le plus souvent intercepté utilise une arme offensive, si tel est le cas, nous pouvons ici ajouter, pour ce qui est du premier suspect, que c'est plus tard après que le délit ait été commis mais aussi, assez souvent, en flagrant délit ou quelques temps après que l'interception se fait. Certaines variables avaient dû être écartées lors de l'ébauche du type de voleur en présence, voilà qu'ici, certaines d'entre elles, auprès des cas solutionnés, nous ont permis

de les retenir et ainsi de recueillir des informations à leur sujet, c'est le cas du nombre de témoins et du genre d'endroit victimisé. Avec la présence de un ou plusieurs témoins et dans des lieux publics ou privés tels les institutions financières, les boutiques spécialisées et sur les particuliers, les premiers suspects interceptés le sont le plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après. Ces nouveaux éléments viennent en quelque sorte préciser l'apport des témoins en tant que critère de solution en flagrant délit ou quelques temps après. Cela vaut aussi pour le genre d'endroit victimisé qui démontre, entre autres, cette rapidité des policiers et des enquêteurs auprès des institutions financières et des boutiques spécialisées: équipe d'enquêteurs spécifiques à certains établissements (ex.: vol de banques) souvent mieux préparée à intervenir et à intercepter rapidement les voleurs. Même si le voleur à main armée utilise peu la violence physique, nous voyons ici, à travers les cas solutionnés, que parmi ceux qui l'utilisent, il y a plus souvent interception du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après. Cette dernière constatation peut être reliée à une certaine dynamique du travail policier dite plus soutenue ou "agressive" à l'égard des vols à main armée où il y a violence physique.

Tableau 39

Variables utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
La nature du délit (vol-tentative)(V3)	.13	1	- .65
La nature du délit (arme à feu-arme offensive)(V3)	.34	1	- .24
L'année d'occurrence (V4)	.0034	1	.65
Le mois d'occurrence (V5)	.0052	2	.29
Le jour d'occurrence (V6)	.45	3	- .31
L'heure d'occurrence (T1)	.68	2	.17
L'année de rapportabilité (V8)	.0034	1	.65
Le mois de rapportabilité (V9)	.0052	2	.29
Le jour de rapportabilité (V10)	.45	3	- .31
L'heure de rapportabilité (T3)	.57	2	.27
Le nombre de témoins (V14)	.15	2	- .32
Le nombre de suspects (V15)	.41	2	- .32
L'endroit victimisé: l'établissement (B1)	.32	3	.23
L'endroit victimisé: le lieu précis (B2)	.44	1	.20
Le montant volé (V104)	.037	3	- .24
La violence physique utilisée (V108)	.0007	1	.79

Encore ici (tableau 39), nous pouvons voir que la majorité des variables ont un niveau de signification statistique assez faible, cependant, avec des degrés d'association suffisamment élevés et aussi avec des catégories suffisamment représentatives, il nous sera donc possible de faire ressortir certaines relations. Parmi celles que nous pourrons observer plus en détail, il y a la nature du délit à travers l'arme à feu ou l'arme offensive (V3), le nombre de témoins (V14), le genre d'endroit victimisé en terme d'établissement (B1) et de lieu précis (B2) et finalement, la violence physique utilisée (V108). (Les variables mises de côté se retrouvent en annexe D).

Ce qu'on peut retenir des associations conservées: en ce qui a trait à la nature du délit ( $\gamma = -.24$ ), nous pouvons voir que le deuxième suspect impliqué dans un vol avec arme à feu est un peu plus souvent arrêté, par rapport au premier, plus tard (56.0%). Avec une arme offensive, l'interception du deuxième suspect va se faire beaucoup plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après (56.7%).

Tableau 40

La nature du délit en relation avec le deuxième suspect arrêté

	Nature du délit (V3)		
	Arme à feu	Arme offensive	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)			
Flagrant délit ou quelques temps après	11 44.0	17 56.7	28 50.9
Plus tard	14 56.0	13 43.3	27 49.1
Total	25 45.5	30 54.5	55 100.0

A propos du nombre de témoins sur les lieux du crime (gamma:  $-.32$ ), nous remarquons que l'absence de celui-ci a tendance ici aussi à permettre l'interception du deuxième suspect que plus tard (59.3%). S'il y en a un ou plus, l'interception de ce deuxième comme du premier sera plutôt faite en flagrant délit ou quelques temps après (1: 60.8%, 2 et plus: 61.1%).

Tableau 41

Le nombre de témoins en relation avec le deuxième suspect arrêté

		Le nombre de témoins (V14)			
		Aucun	Un	Deux et plus	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	11 40.7	11 68.8	11 61.1	33 54.1
	Plus tard	16 59.3	5 31.3	7 38.9	28 45.9
	Total	27 44.3	16 26.2	18 29.5	61 100.0

Concernant le genre d'endroit victimisé en terme d'établissement (gamma: .23), la catégorie regroupant les stations services, les libres services, les gaz-bars, les restaurants et les grands magasins semble être interceptée le plus souvent plus tard (64.3%). Ailleurs, le deuxième suspect tend à être arrêté en flagrant délit ou quelques temps après (68.4%, 53.8% et 53.3%).

Tableau 42

L'endroit victimisé (établissement) en relation avec  
le deuxième suspect arrêté

		Endroit victimisé: établissement (B1)				
		1-8-9	2	3-4	5-6-7	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	13 68.4	7 53.8	5 35.7	8 53.3	33 54.1
	Plus tard	6 31.6	6 46.2	9 64.3	7 46.7	28 45.9
	Total	19 31.1	13 21.3	14 23.0	15 24.6	61 100.0

(les établissements correspondant aux numéros se retrouvent en annexe B).

En terme de lieu précis (gamma: .20), notons que le vol à main armée qui a lieu dans une institution financière ou dans un endroit public ou privé ou sur la rue, augmente les chances du deuxième suspect, comme ça a été le cas avec le premier, de se faire prendre en flagrant délit ou quelques temps après (60.0%). Si le lieu précis est plutôt dans le commerce, la tendance sera alors partagée entre une solution en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (50.0%).

Tableau 43

L'endroit victimisé (lieu précis) en relation avec le  
deuxième suspect arrêté

	Endroit victimisé: lieu précis (B2)			
	1-3-4-5	2	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	15 60.0	18 50.0	33 54.1
	Plus tard	10 40.0	18 50.0	28 45.9
	Total	25 41.0	36 50.0	61 100.0

(les lieux précis correspondant aux numéros se retrouvent en annexe B).

Par rapport à la violence physique utilisée qui possède ici aussi un degré d'association passablement élevé (gamma: .79), son utilisation parmi les cas solutionnés conduit encore plus fréquemment à l'interception du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après (85.0%). Lorsqu'il y a absence de violence physique, celui-ci est plus souvent intercepté plus tard (61.0%).

Tableau 44

La violence physique utilisée en relation avec le  
deuxième suspect arrêté

	La violence physique utilisée (VI03)			
	Oui	Non	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	17 85.0	16 39.0	33 54.1
	Plus tard	3 15.0	25 61.0	28 45.9
	Total	20 32.8	41 67.2	61 100.0

A la suite de ces observations sur "l'événement" concernant le deuxième suspect, voyons ce que nous constatons lorsqu'on se rapporte à ce qui a été dit sur le premier suspect et sur certains rapprochements avec la première section de mon analyse des données.

Sur le plan de la nature du délit, le deuxième suspect en possession d'une arme offensive combiné à une interception le plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après, nous amène ici à faire un certain parallèle avec celui qui est peu ou mal préparé à faire des choix judicieux: avec l'amateurisme.

L'apport des témoins concernant l'interception du deuxième suspect comme du premier en flagrant délit ou quelques temps après, démontre bien l'efficacité, parmi les cas solutionnés, de cette coopération réelle entre les policiers et les témoins.

A propos du genre d'endroit victimisé en terme d'établissement, il est assez étonnant de voir que la catégorie regroupant les dépanneurs, les variétés et les tabagies permet, au deuxième suspect, d'être intercepté en flagrant délit ou quelques temps après, alors que le premier est intercepté plus tard. Cette situation peut s'expliquer à deux niveaux: 1) par une plus grande facilité des policiers à intercepter le deuxième suspect faisant souvent le quêt à proximité des lieux, 2) et par le deuxième suspect lui-même qui peut être encore moins expérimenté que le premier et de ce fait, plus facilement identifiable en flagrant délit ou quelques temps après par les policiers, le ou les victimes et/ou témoins. Par rapport aux autres catégories énoncées qui permettent plus souvent d'intercepter le deuxième suspect plus tard, nous pouvons dire qu'étant moins souvent à la vue par rapport au premier suspect et peut-être plus expérimenté que celui qu'on retrouve dans les dépanneurs, il est donc plus difficilement identifiable en flagrant délit ou quelques temps après.

En ce qui concerne le lieu précis où le vol à main armée a été commis, le deuxième suspect vient ni plus ni moins renforcer ce que nous avons constaté avec le premier. C'est donc dire que les institutions financières, les endroits publics ou privés ou sur la rue permettent, lorsqu'il y a solution des cas, d'identifier plus souvent le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après. Pour ce qui est des commerces comme lieu précis, nous pouvons peut-être attribuer ce partage entre flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, pour le premier et le deuxième suspect, à un manque de prévention et donc d'identification réelle et rapide des voleurs à main armée (ex.: vitrines pas suffisamment dégagées, caisses mal situées, étagères sur-élevées rendant difficile la coopération des témoins). Pour ceux qui sont solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après, le manque d'expérience que l'on reconnaît chez ceux s'attaquant aux commerces peut être une des raisons qui expliquerait cette situation.

Lorsqu'il y a violence physique utilisée par les suspects, les cas sont majoritairement solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après. Que l'on ait affaire au premier ou au deuxième suspect, la situation reste la même et tout semble mis en branle pour inter-

cepter les coupables le plus rapidement possible. Pour parvenir à de tels résultats, la dynamique du travail policier à travers des effectifs plus nombreux et l'"agressive patrol", à travers l'interrogatoire et l'intervention au moindre soupçon peuvent être des explications très plausibles. A un autre niveau, des circonstances particulières, telles la victime se défendant après être parvenue à alerter un voisin ou les policiers, ou le suspect pris dans un état de panique à la vue, par exemple, des policiers sur les lieux du vol ont pu inciter à l'utilisation de la violence physique et à la solution en flagrant délit ou quelques temps après.

Tableau 45

Variables utilisées par la dimension rapidité d'intervention qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470)

	$\chi^2$	(Degré de liberté)	Gamma
		df	
Délai 1: Rapportabilité du délit par la victime ou témoin au service de police (T3, T4) moins l'occurrence de ce délit (T1, T3)	.12	2	.27
Délai 2: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la réception de l'appel par les policiers (T5, T6)	.10	2	.27
Délai 3: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la rapportabilité de ce délit par la victime ou témoin (T3, T4)	.24	2	.27

Comme nous pouvons ici aussi le constater, le tableau 45 concernant la rapidité d'intervention via le premier suspect possède des variables qui ont un niveau de signification statistique assez faible, cependant, avec des degrés d'association suffisamment élevés, il nous sera possible de faire ressortir certaines relations.

Voyons ce qui ressort de ces associations: en ce qui a trait au délai entre la rapportabilité du délit et le moment où il a eu lieu (occurrence) (gamma: .27), nous remarquons, lorsqu'on ne dépasse pas cinq minutes, qu'il y a une certaine tendance à solutionner le premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après (moins de deux minutes: 60.5%, entre deux et cinq minutes: 62.1%). Si le délai dépasse alors les cinq minutes, cette tendance semble s'inverser (solutionné plus tard: 60.0%).

Tableau 46

La rapportabilité du délit par la victime ou témoin au service de police moins l'occurrence de ce délit (délai 1) en relation avec le premier suspect arrêté

	Délai 1 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	23 60.5	18 62.1	14 40.0	55 53.9
	Plus tard	15 39.5	11 37.9	21 60.0	47 46.1
	Total	38 37.3	29 28.4	35 34.3	102 100.0

Le "délai 2" qui représente l'écart entre l'arrivée des policiers sur les lieux et la réception de l'appel à la centrale de police, nous fait voir un degré d'association identique au "délai 1" décrit plus haut (gamma: .27). Ce qu'on observe est toutefois un peu différent en ce sens que cette légère tendance à solutionner le premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après s'effectue maintenant lorsqu'il y a moins de deux minutes seulement d'écoulées (62.5%). Un délai de plus de deux minutes augmente que très faiblement les chances de solutionner les cas que plus tard (entre deux et cinq minutes: 52.6%, plus de cinq minutes: 56.3%).

Tableau 47

L'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la  
réception de l'appel par les policiers (délai 2)  
en relation avec le premier suspect arrêté

	Délai 2 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	30 62.5	18 47.1	7 43.8	55 53.9
	Plus tard	18 37.5	20 52.6	9 56.3	47 46.1
	Total	48 47.1	38 37.3	16 15.7	102 100.0

Concernant le délai entre l'arrivée des policiers et la rapportabilité du délit par la victime ou un témoin (gamma: .27), disons seulement que les données à l'égard du premier suspect intercepté sont similaires en tant que tendances et pourcentages à ce qu'on a observé dans le précédent délai (l'arrivée des policiers moins la réception de l'appel).

Tableau 48

L'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la  
rapportabilité de ce délit par la victime ou témoin  
(délai 3) en relation avec le premier suspect arrêté

	Délai 3 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	29 63.0	18 47.4	8 44.4	55 53.9
	Plus tard	17 37.0	20 52.6	10 55.6	47 46.1
	Total	46 45.1	38 37.3	18 17.6	102 100.0

Avant de passer à l'interprétation comme telle de ces données, voyons ce que le deuxième suspect intercepté apporte ici comme éléments nouveaux.

Tableau 49

Variables utilisées par la dimension rapidité d'intervention qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
Délai 1: Rapportabilité du délit par la victime ou témoin au service de police (T3, T4) moins l'occurrence de ce délit (T1, T3)	.0027	2	.55
Délai 2: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la réception de l'appel par les policiers (T5, T6)	.084	2	.44
Délai 3: Arrivée des policiers sur les lieux du vol (T7, T8) moins la rapportabilité de ce délit par la victime du témoin (T3, T4)	.050	2	.49

Dans le tableau 49, le deuxième suspect intercepté nous permet de retrouver, pour chacun des délais, des degrés de signification statistique ( $\chi^2$ : .0027, .084, .050) ainsi que des degrés d'association (gamma: .55, .44, .49) passablement élevés.

Grâce à leur fort degré de signification statistique et d'association, faisons ressortir maintenant certaines de ces relations plus en détail.

Concernant le "délai 1" qui représente l'écart entre le moment où le délai est rapporté par la victime ou témoin à la police et le moment où ce délit a lieu (gamma: .55), nous pouvons voir que la tendance, quoique plus forte, est similaire à celle du premier suspect; c'est-à-dire que si le délai ne dépasse pas cinq minutes, le deuxième a tendance à être intercepté le plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après (moins de deux minutes: 68.2%, entre deux et cinq minutes: 75.0%), alors que si le délai excède cinq minutes, l'interception se fait généralement plus tard (plus de cinq minutes: 73.9%).

Tableau 50

La rapportabilité du délit par la victime ou témoin au service de police moins l'occurrence de ce délit (délai 1) en relation avec le deuxième suspect arrêté

	Délai 1 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	15 68.2	12 75.0	6 26.1	33 54.1
	Plus tard	7 31.8	4 25.0	17 73.9	28 45.9
	Total	22 36.1	16 26.2	23 37.7	61 100.0

Dans le "délai 2" (arrivée des policiers moins réception de l'appel à la centrale) (gamma: .44), l'interception du deuxième suspect est quelque peu différente du premier: l'écart entre deux et cinq minutes augmente que très faiblement les chances d'être intercepté non plus tard mais en flagrant délit ou quelques temps après (52.2%). Pour ce qui est des autres catégories de délai, la tendance reste la même: lorsque le délai ne dépasse pas deux minutes, le deuxième suspect est beaucoup plus souvent intercepté en flagrant délit ou quelques temps (66.7%), alors que le délai de cinq minutes et plus permet l'interception que plus tard (72.7%).

Tableau 51

L'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la  
réception de l'appel par les policiers (délai 2) en  
relation avec le deuxième suspect arrêté

	Délai 2 (Minutes)			Total
	0-1-2	3-4-5	6-..	
Deuxième suspect arrêté (V522)				
Flagrant délit ou quelques temps après	18 66.7	12 52.2	3 27.2	33 54.1
Plus tard	9 33.3	11 47.8	8 72.7	28 45.9
Total	27 44.3	23 37.7	11 18.0	61 100.0

Pour ce qui est finalement du troisième délai qui représente l'écart entre l'arrivée des policiers et la rapportabilité du délit (gamma: .49), les tendances du deuxième suspect intercepté sont les mêmes que celles identifiées chez le premier suspect. Donc, lorsque le délai est inférieur à deux minutes, le deuxième suspect est le plus souvent arrêté en flagrant délit ou quelques temps après (72.0%), alors qu'avec des délais de plus de deux minutes, l'arrestation tend à se faire généralement plus tard (entre deux et cinq minutes: 54.2%, six minutes et plus: 66.7%).

Tableau 52

L'arrivée des policiers sur les lieux du vol moins la  
rapportabilité de ce délit par la victime ou témoin  
(délai 3) en relation avec le deuxième suspect arrêté

	Délai 3 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	18 72.0	11 45.8	4 33.3	33 54.1
	Plus tard	7 28.0	13 54.2	8 66.7	28 45.9
	Total	25 41.0	24 39.3	12 19.7	61 100.0

Si nous essayons de rassembler les observations énoncées concernant le premier et le deuxième suspect intercepté, nous pouvons dire que:

- le délai de moins de cinq minutes entre la rapportabilité du délit et le moment où il a eu lieu permet d'arrêter le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après, dépasse ce temps, c'est souvent plus tard;
- le délai de moins de deux minutes entre l'arrivée des policiers sur les lieux et la réception de l'appel à la centrale permet l'interception du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après. Si ce délai est dépassé, le premier suspect

seulement augmente faiblement toutefois ses chances d'être intercepté plus tard, alors que le deuxième doit avoir un délai qui dépasse les cinq minutes. Entre deux et cinq minutes, le deuxième suspect tend légèrement à être intercepté plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après;

- le délai de moins de deux minutes entre l'arrivée des policiers sur les lieux et la rapportabilité du délit permet d'arrêter le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après, alors que dépassé ce temps, il semble que la tendance soit généralement plus tard.

En ce qui a trait à l'interprétation de ces données, nous pouvons d'abord souligner, par un calcul rapide, qu'un délai ne dépassant pas sept minutes entre le moment où le délit est commis et l'arrivée des policiers sur les lieux, augmente les chances d'intercepter le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après. S'il est entre sept et dix minutes, seul le deuxième suspect a encore certaines chances d'être arrêté en flagrant délit ou quelques temps après.

Par rapport à ces délais (sept et dix minutes), la rapidité d'intervention joue donc un rôle de premier plan dans la solution des cas en flagrant délit

ou quelques temps après. Dépassé ces délais, la solution vient donc plus tard et les dimensions telles la coopération des victimes et la dynamique du travail policier représentent souvent, à leur tour, la source explicative de cette solution.

Cette rapidité d'intervention, comme nous l'avons d'ailleurs constaté dans la première section, doit être plus grande, en particulier dans le cas du premier suspect, lors du délai entre la réception de l'appel et l'arrivée des policiers sur les lieux (moins de deux minutes). Ce qui est surtout nouveau dans cette deuxième section, c'est de pouvoir finalement préciser que ce délai de moins de deux minutes permet plus souvent d'intercepter le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après.

Dans la section précédente (solutionné/non-solutionné), il n'a pas été possible de dire si la rapidité d'intervention des policiers sur les lieux dépend nécessairement de celle des victimes ou des témoins. Ici, nous pouvons tout de même préciser que pour qu'il y ait solution du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après, l'efficacité de la rapidité d'action des policiers sur les lieux du crime (moins de deux minutes pour le premier suspect et moins

de cinq minutes pour le deuxième suspect) dépend de la rapidité d'action des victimes ou des témoins à communiquer le délit à la centrale de police (moins de cinq minutes). Si la solution a lieu plus tard, il est très possible alors que cette dépendance de l'un sur l'autre ne tienne plus.

Tableau 53

Variables utilisées par la dimension coopération des victimes qui ont  
été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant  
délit ou quelques temps après et plus tard (V470)

	$\chi^2$	(Degré de liberté) dl	Gamma
- le suspect A de l'enquête préliminaire (SUSPAPRE)	1.00	1	0
- le suspect B de l'enquête préliminaire (SUSPBPRE)	.52	1	.12
- le suspect A de l'enquête (SUSPAENQ)	.58	1	.11
- le suspect B de l'enquête (SUSPBENQ)	.73	1	.09

Rappelons que ces variables l'ont été à partir de regroupements de d'autres variables ou "marques distinctives" concernant la description du premier suspect (SUSPA) et, s'il y a lieu, du deuxième (SUSPB) lors de l'enquête préliminaire (prise du rapport) faite généralement par les premiers policiers arrivés sur les lieux du vol (PRE) et, lors de l'enquête proprement dite faite par les enquêteurs, habituellement après la prise du rapport, qui prennent alors en charge la plainte (ENQ).

Les variables descriptives ou "marques distinctives" utilisées pour les regroupements ont été: la couleur des cheveux, la taille, la langue parlée, la présence du tatouage, de cicatrice(s), d'infirmité, de déguisement et si oui, lequel, et de d'autres particularités observées que l'on retrouvera en annexes E et F. S'ajoute aussi, à cette description, l'armée utilisée; si c'est une arme à feu, quel genre est-ce et si elle est réelle, quel type est rapporté, et si finalement l'arme utilisée est une arme offensive autre qu'une arme à feu, quel type est rapporté.

Le tableau 53 concernant la coopération des vicrimes en relation avec le premier suspect (flagrant délit ou quelques temps après et plus tard) nous offre des niveaux de signification statistique encore plus faible que ce que nous avons constaté dans la section

précédente pour ces mêmes variables ( $\chi^2$ : 1.00, .52, .58, .73). Cette situation s'observe aussi à travers les degrés d'association qui démontrent de très faibles tendances (gamma: 0, .12, .11, .09).

Face à cela, nous pouvons donc dire que cette relation, s'il y en a une, entre la coopération des victimes et l'arrestation du premier suspect, est très faible.

Sans y attacher plus d'importance qu'il n'en faut, nous pouvons tout de même faire ressortir certaines tendances à travers les différentes relations en présence. Ainsi, l'absence de description du suspect A et B par les victimes semble tout de même relié à l'arrestation du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après, alors qu'une description du suspect A et B semble permettre une arrestation du premier suspect autant en flagrant délit ou quelques temps après que plus tard (voir tableaux en annexe D).

Lorsque nous regardons cette fois chacune des variables descriptives prises séparément chez le suspect A et B lors du rapport préliminaire et d'enquête, aucune d'entre elles nous apparaît avoir une relation soutenue (suspect A, suspect B/enquête préliminaire, enquête) avec l'arrestation du premier suspect.

Même les cinq variables identifiées comme ayant une influence sur la solution des cas (la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, le déguisement, d'"autre(s)" marque(s) distinctive(s) et la direction de la fuite), n'ont pu être retenues.

Donc, peu importe que les variables soient regroupées ou non, la relation entre la coopération des victimes et le premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, reste toujours très faible.

Voyons si avec le deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, la situation reste la même.

Tableau 54

Variabes utilisées par la dimension coopération des victimes qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522)

	(Degré de liberté)		
	$\chi^2$	dl	Gamma
- le suspect A de l'enquête préliminaire (SUSPAPRE)	.44	1	.20
- le suspect B de l'enquête préliminaire (SUSBPRE)	.51	1	-.20
- le suspect A de l'enquête (SUSPAENQ)	.47	1	.19
- le suspect B de l'enquête (SUSPBENQ)	.79	1	-.07

Incidentement, le tableau 54 nous fait voir de nouveau des niveaux de signification statistique aussi faible que ceux identifiés dans le tableau 53 ( $\chi^2$ : .44, .51, .47, .79), par contre, les degrés d'association semblent être ici un peu plus élevés.

Malgré le fait qu'il semble y avoir certaines tendances reliées aux degrés d'association, nous constatons, après observation, que les relations en présence (SUSPAPRE/V522, SUSBPBRE (V522, SUSPAENQ/V522, SUSPBENQ/V522) ne nous permettent pas de faire ressortir quoi que ce soit qui puisse être révélateur (voir tableaux en annexe D).

Cette remarque peut sans doute s'expliquer plus clairement ici par la présence finalement de variables qui peuvent difficilement être mises en relation les unes avec les autres: l'arrestation du premier ou du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard ne représente pas nécessairement le suspect A ou B décrit plus tôt par les victimes. Donc, même si statistiquement il semble y avoir une faible association en regard à l'arrestation du deuxième suspect, il nous est impossible de l'utiliser ou de dire quoi que ce soit en raison du contenu des variables en présence.

Ce même commentaire vaut aussi pour chacune des variables descriptives prises séparément (suspect A et B/rapport préliminaire et enquête) qui ne démontrent incidemment aucune signification et degré d'association en rapport au deuxième suspect arrêté, qui soient soutenus.

- La dynamique du travail policier

Tableau 55

Variabiles utilisées par la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470)

	1er suspect (V470)		
	(Degré de liberté)		
	$\chi^2$	dl	Gamma
- Démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART)	.008	2	- .49
- Techniques d'enquêtes mises à contribution (TECHEN)	.31	2	.28
- Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation (V239)	.0000	2	.79

Nous pouvons voir, dans le tableau 55, que deux variables sur trois ont un niveau de signification statistique et un degré d'association élevés. Seule la variable regroupant les techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN) semble avoir un faible niveau de signification ( $\chi^2$ : .31, gamma: .28), toutefois, parce que son degré d'association est quand même respectable, elle sera conservée au même titre que les autres (DEPART, V239).

Si nous regardons de plus près ces variables, voyons ce qu'on y observe.

Concernant la variable DEPART (regroupement des démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspect(s)), rappelons que ces démarches proviennent de l'enquête préliminaire et sont faites, règle générale, par les premiers policiers arrivés sur les lieux du vol (vous trouverez la liste de ces démarches particulières à l'annexe G). Cette variable, lorsque mise en relation avec l'arrestation du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, présente un fort niveau de signification statistique ( $\chi^2$ : .008), ainsi qu'un degré d'association passablement élevé (gamma: -.49).

De façon plus détaillée, disons que lorsqu'il y a entre deux et neuf démarches particulières faites par les policiers, l'interception du premier suspect se fait plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après (67.3%), si ces démarches ne se limitent qu'à une seule, nous constatons qu'il y a un déplacement vers l'arrestation plus tard (55.2%) et encore plus grand s'il n'y en n'a aucune de faite (70.0%). Donc, plus il y a de démarches particulières effectuées par les policiers, plus les premiers suspects arrêtés pour vol à main armée risquent de l'être en flagrant délit ou quelques temps après.

Tableau 56

Les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (départ) en relation avec le premier suspect arrêté

	Départ (Démarches particulières)			Total
	0	1	2-9	
Premier suspect arrêté (V470)				
Flagrant délit ou quelques temps après	6 30.0	13 44.8	37 67.3	56 53.8
Plus tard	14 70.0	15 55.2	18 32.7	48 46.2
Total	20 19.2	29 27.9	55 52.9	104 100.0

A propos de la variable TECHEM qui regroupe les techniques d'enquête, rappelons qu'elle relève du travail des enquêteurs et suivent généralement les démarches particulières des policiers (l'enquête préliminaire). Vous trouverez également la liste des variables utilisées à cette fin à l'annexe H. Malgré le fait qu'elle soit peu significative, il nous est quand même possible de faire ressortir ici certaines tendances en terme d'association avec l'arrestation du premier suspect.

Contrairement aux démarches policières, les techniques d'enquête nous font voir qu'une utilisation entre deux et quinze en terme de quantité amène le premier suspect à être intercepté presque aussi souvent en flagrant délit ou quelques temps après (48.5%) que plus tard (51.5%). S'il n'y a qu'une technique ou moins d'utilisée, l'arrestation risque d'avoir eu lieu en flagrant délit ou quelques temps après (une technique d'enquête: 61.9% et aucune: 66.7%). Il est important cependant de tenir compte ici de la faible représentation des catégories correspondant à une technique d'enquête (20.2%) et à aucune (14.5%). Pour que ce soit à la fois plus représentatif et réaliste, il serait préférable de réunir ces deux catégories et donc de retrouver: 41.1% des premiers suspects arrêtés en flagrant délit ou quelques temps après et 27.1% arrêtés

plus tard. Avec une technique d'enquête ou moins, l'arrestation du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après représente alors un pourcentage de 64.3%.

Tableau 57

Les techniques mises à contribution (TECHEN) en relation avec le premier suspect arrêté

	TECHEN (Techniques d'enquête)			Total	
	0	1	2-15		
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	10 66.7	13 61.9	33 48.5	56 53.8
	Plus tard	5 33.3	8 38.1	35 51.5	48 46.2
	Total	15 14.4	21 20.2	68 65.4	104 100.0

En ce qui a trait aux indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation (V239), rappelons qu'elles ont été regroupées à l'intérieur de trois grands secteurs qui sont: 1) les informations obtenues par les victimes et/ou témoins, 2) les techniques d'enquête et 3) la dynamique du travail policier. Chacun de ces indices ou informations obtenues avec leur

secteur approprié se retrouvent ici aussi en annexe I. Sur le plan de la relation avec l'arrestation du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, nous retrouvons ici un niveau de signification statistique parfait ( $\chi^2$ : 0000) avec un degré d'association tout aussi élevé (gamma: .79).

Ainsi, l'arrestation du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après semble être fortement reliée aux informations obtenues par les victimes et/ou témoins qui avaient permis de faire la vérification, la rencontre, l'interrogatoire ou l'arrestation du premier suspect (64.8%), alors que l'arrestation effectuée plus tard semble être tout aussi fortement reliée mais cette fois, aux indices relevant du secteur dynamique du travail policier (64.3%). Nous pouvons ajouter que si les informations obtenues des victimes et/ou témoins ne permettent pas d'arrêter le premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après, de même que la dynamique du travail policier plus tard, il y a alors de forte chance que cette arrestation provienne des techniques d'enquête (en flagrant délit ou quelques temps après: 22.2%, plus tard: 21.4%).

Tableau 58

Les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation en relation avec le premier suspect arrêté

		Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239)			
		Informations obtenues par victimes et/ou témoins	Techniques d'enquête	Dynamique du travail policier	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	35 64.8	12 22.2	7 13.0	54 56.3
	Plus tard	6 14.3	9 21.4	27 64.3	42 43.8
	Total	41 42.7	21 21.9	34 35.4	96 100.0

(  
Voyons maintenant si le deuxième suspect  
arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et  
plus tard, va faire ressortir les mêmes tendances  
que celles observées chez le premier suspect.

Tableau 59

Variables utilisées par la dimension dynamique du travail policier qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522)

	Deuxième suspect (V522)		
	(Degré de liberté)		
	$\chi^2$	dl	Gamma
- Démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (DEPART)	.0062	2	- .58
- Techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN)	.10	2	.27
- Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation (V239)	.0017	2	.69

Le tableau 59 présente sensiblement les mêmes niveaux de signification statistique et de degrés d'association que ceux observés dans le tableau 55. La variable représentant les techniques d'enquête mises à contribution (TECHEN) semble encore une fois plus significative avec l'arrestation du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard ( $\chi^2$ : 10, gamma: .27). Concernant cette dernière variable (TECHEN), ajoutons que les catégories correspondant à une technique et à aucune sont encore plus faiblement représentées (14.8%, 3.3%), c'est donc pour cette raison que nous sommes dans l'obligation de laisser cette variable de côté (Cf. annexe D).

Pour ce qui est des variables DEPART (regroupement des démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects) et V239 (indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation) que nous conserverons donc, voyons ce qu'elles démontrent.

En terme de niveau de signification statistique et de degré d'association, notons d'abord que la variable DEPART semble avoir une plus forte relation avec l'arrestation du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard ( $\chi^2$ : .006, gamma: -.58) qu'avec celle du premier suspect. Si on en dégage

les grandes lignes, nous pouvons voir qu'il y a aussi beaucoup de similarité avec ce qu'on a observé chez le premier suspect intercepté. Ainsi, lorsqu'il y a entre deux et neuf démarches particulières faites par les policiers, l'interception du deuxième suspect se fait plus souvent en flagrant délit ou quelques temps après (72.7%), si ces démarches ne se limitent qu'à une seule ou moins, nous constatons donc un déplacement vers l'arrestation plus tard (une démarche particulière: 70.6%, aucune: 63.6%). A nouveau, nous pouvons dire que plus il y a de démarches policières d'effectuées, plus les chances d'intercepter le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après sont grandes.

Tableau 60

Les démarches particulières en vue d'arrêter le ou les suspects (départ) en relation avec le deuxième suspect arrêté

	Départ (Démarches particulières)			Total	
	0	1	2-9		
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	4 36.4	5 29.4	24 72.7	33 54.1
	Plus tard	7 63.6	12 70.6	9 27.3	28 45.9
Total	11 18.0	17 27.9	33 54.1	61 100.0	

Par rapport aux indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation (V239), mentionnons qu'il y a une légère diminution du niveau de signification statistique, ainsi que du degré d'association ( $\chi^2$ : .0017, gamma: .69). Cette relation avec le deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, demeure toute de même très forte. Finalement, lorsque nous nous penchons sur cette relation, nous constatons les mêmes tendances que celles observées plus tôt chez le premier suspect arrêté; c'est-à-dire que l'arrestation ici du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après, semble étroitement liée aux informations recueillies auprès des victimes et/ou témoins qui avaient permis de faire la vérification, la rencontre, l'interrogatoire ou l'arrestation du premier suspect (62.5%), alors que l'arrestation effectuée plus tard semble relever plus souvent cette fois du secteur dynamique du travail policier (58.3%).

De plus, si ni l'information des victimes et/ou témoins, ni la dynamique du travail policier ne parviennent à arrêter le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, il y a de fortes chances que cette arrestation du deuxième suspect, comme ça a été le cas pour le premier provienne des techniques d'enquête (flagrant délit ou quelques temps après: 21.9%, plus tard: 20.8%).

Tableau 61

Les indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, rencontre, interrogatoire ou arrestation en relation avec le deuxième suspect arrêté

		Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect (V239)			
		Informations obtenues par victimes et/ou témoins	Techniques d'enquête	Dynamique du travail policier	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	20 62.5	7 21.9	5 15.6	32 57.1
	Plus tard	5 20.8	5 20.8	14 58.3	24 42.9
	Total	25 44.6	12 21.4	19 33.9	56 100.0

Pour faire suite à ces informations, nous allons brièvement nous attarder maintenant sur chacune des variables incluses dans les regroupements DEPART et TECHEN qui ont été mises en relation avec l'arrestation du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard. Comme ça a été le cas dans la première section (solution / non-solutionné), nous remarquerons que, prises individuellement, les démarches policières et les techniques d'enquête sont finalement peu utilisées. Ajoutons cependant, concernant les démarches policières, que lorsqu'elles sont utilisées, elles semblent obtenir des résultats assez efficaces: interception du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après.

Parmi les démarches policières qui sont à la fois les plus représentatives et les plus reliées à l'interception du premier suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, nous retrouvons: la demande d'assistance: enquêteur ( $\chi^2$ : .08, gamma: .32) et l'interrogatoire de témoins ( $\chi^2$ : .01, gamma: .57). Concernant les techniques d'enquête, ce sont: la photographie des lieux du vol ( $\chi^2$ : .0003, gamma: .64) et l'identification de témoins (dont la victime pour l'examen de photos ou une parade d'identification) ( $\chi^2$ : .03, gamma: -.45).

En ce qui a trait aux démarches policières en relation cette fois avec le deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, seule la demande d'assistance: auto-patrouille a été retenue. Elle semble donc la seule à être à la fois représentative et à avoir un niveau de signification statistique et un degré d'association suffisamment élevé ( $\chi^2$ : .008, gamma: .66). Sur le plan des techniques d'enquête, il y a ici aussi la photographie des lieux du vol ( $\chi^2$ : .002, gamma: .69) et l'identification de témoins (dont la victime pour l'examen de photos ou parade d'identification). ( $\chi^2$ : .0015, gamma: -.82) de même que la communication avec un autre corps de police pour demande d'information ( $\chi^2$ : .006, gamma: -.84) et l'examen des environs du crime ( $\chi^2$ : .21, gamma: .38).

A la suite de ces observations relatives à la dimension "dynamique du travail policier" et concernant le premier et le deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard, tentons maintenant de faire certaines interprétations.

Comme nous avons pu le constater dans la section traitant des cas solutionnés/non-solutionnés, il est important d'avoir une attitude, un comportement qui cher-

cher à maximiser la cueillette d'information lors d'un vol à main armée. Cette importance, elle se précise davantage ici à travers les démarches particulières effectuées généralement par les policiers car elles permettent, lorsqu'ils en utilisent entre deux et neuf, d'intercepter plus souvent le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après.

La valeur de ces démarches policières vient évidemment donner plus de poids à ce que nous avons dit dans la section précédente (cas solutionnés/non-solutionnés) concernant l'"agressive patrol" (Wilson et Bolland, 1978, p. 130)<sup>(1)</sup> et le premier contact (premiers policiers arrivés sur les lieux du vol). De plus, nous ne pouvons pas tenir compte ici d'un autre facteur qui s'est précisé, lui aussi, dans cette deuxième section (solution en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard), il s'agit de la rapidité d'action des victimes/témoins à signaler le délit et celle des policiers à se rendre sur les lieux.

Par rapport aux techniques d'enquête, leur utilisation en grand nombre (2-15) ne donne pas des résultats comparables aux démarches policières. Le nombre, la maximisation n'ont donc pas ici la même valeur. Le fait de retrouver un certain partage en flagrant délit

---

(1) WILSON, J.Q., BOLLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 12, no. 3.

ou quelques temps après et plus tard peut s'expliquer de diverses façons; il y a entre autre cet effet d'entraînement des démarches policières que l'on a déjà identifiées précédemment (cas solutionnés/non-solutionnés), qui se maintient souvent tout au long du processus d'enquête, avec des résultats aboutissant à des solutions tantôt rapides, tantôt tardives. Une autre explication peut être donnée par l'affaiblissement des informations obtenues lors de l'utilisation des techniques d'enquête qui suivent généralement, ce que plusieurs auteurs et chercheurs ont appelé "la première rencontre; celle qui va permettre de solutionner peu de temps après, le délit sinon, plus tard, par des moyens souvent indirects.

Concernant les indices ou informations ayant permis d'arrêter le premier et le deuxième suspect (V239), mentionnons qu'elles viennent, en quelque sorte, renforcer ce qui a déjà été dit auparavant. Ainsi, la solution en flagrant délit ou quelques temps après étroitement liée aux informations obtenues par les victimes et/ou témoins nous permet de constater davantage à quel point la coopération des victimes et/ou témoins est importante ici et cette coopération n'est pas sans rappeler à nouveau la valeur que représente la première rencontre.

Concernant la solution faite plus tard, il serait tout de même intéressant de constater que c'est le secteur appelé "dynamique du travail policier" avec ses moyens "indirects" qui ressort le plus. C'est donc dire que la place tenue par le secteur appelé "techniques d'enquête" parvient difficilement à se faire valoir face à la solution des cas en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard. Cette constatation vient donc, en quelque sorte, réaffirmer ce que d'autres (Chappel, Gordon et Moore, 1982, p. 34)<sup>(1)</sup> avaient déjà dit avant nous:

"Si les crimes ne sont pas résolus tôt après leur perpétration, il est possible qu'ils ne le soient jamais à moins de l'être presque par hasard, par la suite, par des moyens indirects..."

Pour faire suite à cette analyse (section 2) des quatre grandes dimensions, nous vous proposons maintenant une synthèse regroupant certains éléments qui ont retenu notre attention dans chacune des dimensions étudiées.

Concernant d'abord l'événement, nous pouvons dire que le voleur que nous avons identifié plus tôt dans la section 1 comme étant celui le plus souvent intercepté (en possession d'une arme offensive, faible

---

(1) CHAPPEL, D., GODRON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.

montant d'argent volé. utilise peu la violence physique), semble ici se retrouver chez le premier mais surtout le deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après. A propos des cas où il y a eu violence physique et qui sont, avons-nous vu, généralement solutionnés, nous pouvons ajouter que cette utilisation par le premier et le deuxième suspect conduit la plupart du temps à des interceptions en flagrant délit ou quelques temps après. Autre chose, le nombre de témoins et le genre d'endroit victimisé ont été, cette fois, retenus et nous permettent donc de reconnaître l'apport des témoins et la place que tiennent certains établissements (ex.: institutions financières, commerces d'argent) face à l'interception du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après.

Par rapport à la rapidité d'intervention, nous avons observé qu'un délai ne dépassant pas sept minutes entre le moment où le délit est commis et l'arrivée des policiers sur les lieux, permet d'intercepter le premier et le deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après, si ce délai se prolonge jusqu'à dix minutes, seul le deuxième suspect risque encore de se faire prendre en flagrant délit ou quelques temps après. Ces délais de sept et dix minutes en incluent effectivement d'autres; il y a la rapidité d'interven-

tion des policiers qui ne doit pas dépasser deux minutes pour l'interception du premier et cinq minutes pour celui du deuxième suspect et il y a aussi la rapidité des victimes et témoins à communiquer le délit à la police qui se traduit, lui, par un délai de moins de cinq minutes.

La coopération des victimes comme autre dimension semble, avec ses descriptions des suspects A et B à l'enquête préliminaire de même qu'à l'enquête proprement dite, très peu reliée avec l'interception du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard. D'autre part, nous avons aussi constaté que les "marques distinctives" incluses dans ces descriptions et prises cette fois séparément, telles celles entre autres qui avaient une influence sur la solution ou non (couleur des cheveux, tenue vestimentaire, déguisement, autre(s) marque(s) distinctive(s) et direction de la fuite), n'ont pas ici été retenus dû à leur très faible relation. Cette situation particulière concernant cette dimension s'explique, à notre avis, par le fait que ce sont finalement des variables, de par leur contenu, qui semblent ici difficilement compatibles avec les variables premier et deuxième suspect solutionnés en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard.

Sur le plan maintenant de la dynamique du travail policier, les démarches particulières faites généralement par les policiers et leur "maximisation" jouent effectivement un rôle très important face à la solution du premier et du deuxième suspect en flagrant délit ou quelques temps après. Pour ce faire, l'"agressive patrol" et le premier contact avec la ou les victime(s) et ou témoin(s), de même que la rapidité d'action de ces victimes/témoins à signaler le délit et celle des policiers à se rendre sur les lieux sont ici déterminants. A propos des techniques d'enquête, sans être aussi déterminantes que les démarches précédentes, certains facteurs tels l'effet d'entraînement de ces démarches policières et les moyens "indirects" sont à prendre en considération. Les indices ou informations ayant permis d'arrêter le premier et le deuxième suspect confirment, en quelque sorte, ce qui a été dit plus tôt; il y a donc la collaboration des victimes/témoins face à la solution en flagrant délit ou quelques temps après mais aussi, fait intéressant, la place que tiennent les moyens "indirects" face à la solution plus tard.

CONCLUSION

A travers l'analyse des données effectuées précédemment, certaines variables ont démontré une influence marquée alors que certaines autres l'ont plus ou moins fait ou pas du tout. Cette situation a donc permis, dans certains cas, de confirmer ce que des études mentionnaient dans l'inventaire des écrits et, dans d'autres cas, de répondre à des questions formulées dans la problématique relativement à la solution ou non des vols à main armée. Pour d'autres variables, il n'y a pas eu possibilité d'avancer ou de confirmer quoi que ce soit à part le fait de reconnaître l'absence de relation ou d'influence ou encore, de constater la trop faible représentation d'une catégorie d'une variable ne permettant pas une analyse plus détaillée de la solution ou non des cas et de la solution en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard.

Parmi les questions formulées dans la problématique qui n'ont pu ou pas tout à fait trouver de réponse, nous remarquons entre autres que l'"élimination" de certaines variables dites circonstancielles (l'événement) n'a pas permis de broser un véritable

tableau de ce que peut être le modus operandi du voleur à main armée intercepté par rapport à celui qui ne l'est pas, et s'il l'est, en flagrant délit ou quelques temps après par rapport à plus tard. Ainsi, il n'a donc pas été tout à fait possible de confirmer, comme nous espérons le faire, certains écrits (Marceau, B. 1980, Baril, M., 1980), concernant la place que prend l'amateurisme ou l'opportunisme auprès des voleurs à main armée. A propos cette fois de la rapidité d'intervention observée, celle des victimes et/ou des témoins à rapporter le délit n'a pas démontré de relation avec la solution ou non des cas, alors que celle des policiers à se rendre sur les lieux du vol n'a démontré, elle, qu'une faible relation. Suite à cela, nous n'avons donc pas pu constater s'il y a effectivement une dépendance entre les victimes et/ou témoins et les policiers face à la solution ou non des cas. La description exhaustive des marques distinctives faite sur les lieux du vol lors de la première rencontre entre les policiers et la ou les victimes est un autre aspect qui a souvent été cité dans les écrits comme étant dès plus important face à la solution ou non des vols à main armée, mais il n'a pas démontré ici les résultats escomptés; l'influence espérée sur la solution n'y étant pas.

Pour d'autres variables, la situation a été différente de par, cette fois, l'influence qu'elles ont eu sur la solution ou non, de même que sur la solution en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard. Ces variables, elles sont: la nature du délit, le montant d'argent volé, l'endroit victimisé, le nombre de témoins, la violence physique utilisée, la rapidité d'intervention des victimes ou des témoins et des policiers, la coopération des victimes lors de l'identification de certaines marques distinctives prises séparément et finalement, la maximisation des démarches policières et des techniques d'enquête. Leur valeur comme critère de solution varie d'une variable à l'autre: certaines ont influencé la solution ou non et permis de préciser davantage cette solution (flagrant délit ou quelques temps après et plus tard), d'autres ont pu influencer la solution ou non sans pouvoir préciser toutefois la solution, alors que d'autres encore, sans pouvoir influencer la solution ou non, ont pu préciser cette solution.

A la suite des informations recueillies tout au long de cette recherche, un aspect bien particulier ressort par rapport aux autres et c'est l'importance que représentent les premiers moments qui suivent

le vol à main armée. Nous l'avons constaté à travers les délais à rapporter le délit à la police et à se rendre sur les lieux du vol, à travers la première rencontre entre la ou les victimes et les policiers et à travers la maximisation des démarches policières effectuées lors de l'enquête préliminaire. Tout semble donc axé vers la rapidité, le déploiement et la qualité des informations recueillies lors de la première rencontre. Nous avons vu par exemple, parmi les cas solutionnés, que la victime ou le témoin se doit de rapporter le vol dans les cinq minutes qui suivent si l'on veut parvenir à la solutionner en flagrant délit ou quelques temps après; pour les policiers, à se rendre sur les lieux du vol, on parle d'un délai qui doit être entre deux et cinq minutes. Concernant la première rencontre entre la ou les victimes et les policiers, certaines marques distinctives recueillies tels que la couleur des cheveux, la tenue vestimentaire, le déguisement porté, d'"autre(s)" marque(s) distinctive(s) et la direction de la fuite semblent, lorsque prises séparément, influencer la solution ou non des cas de vol à main armée. Les démarches policières effectuées généralement par les premiers policiers à intervenir permettent aussi, lorsqu'elles sont maximisées, de solutionner plus souvent ces vols à main armée et ce, en flagrant délit ou quelques

temps après. Cette importance d'intervenir rapidement pour les victimes ou les témoins et les policiers se traduit donc par de plus grandes possibilités de solution et ce, en flagrant délit ou quelques temps après.

Plus la solution va tarder toutefois, plus elle sera difficile à faire plus tard. Si elle se fait effectivement plus tard, ce qui est toujours possible, ce sera, pour certains cas, par l'utilisation des techniques d'enquête mais surtout, pour plusieurs, comme l'ont noté d'autres études précédentes, par le hasard ou les moyens indirects (intercession sur un autre délit, déclaration du suspect en rapport à un interrogatoire relié à un autre délit).

En plus de constater l'importance des "premiers moments", il y a aussi certaines autres variables que nous ne devons pas ignorer pour autant et qui relèvent plus, cette fois, de l'aspect circonstanciel ou contextuel. Dans cette optique, nous pouvons voir entre autres que la nature du délit à travers l'arme à feu et l'utilisation de la violence physique, conduit à une plus grande solution des cas et ce, en flagrant délit ou quelques temps après. Il serait donc intéressant de voir, dans une étude ultérieure, si les critères de solution reliés aux premiers moments tiennent compte des

variables circonstanciennes en présence. Par exemple, est-ce que la rapidité d'intervention pour un vol de \$20.00 est la même que pour un vol de \$500.00 et plus?

ANNEXES

ANNEXE A

LA GRILLE D'ANALYSE DES DONNEES

Numéro du formulaire

--	--	--	--

1-4

Numéro de carte

0	0	1
---	---	---

5-7

IDENTIFICATEURS	<p>1. Numéro d'évènement (de dossier pour Québec)</p> <p>2. Corps de police : 1. C.U.M. 2. Québec Ville</p>	<table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>8-18</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p>19</p>																																	
<p>LA PRISE DE RAPPORT : INFORMATIONS FOURNIES PAR LE CONSTABLE.</p>	<p>3. Nature du délit</p> <p>1. Vol avec arme à feu 2. Vol avec "autre arme offensive" 3. Tentative de vol avec arme à feu 4. Tentative de vol avec "autre arme offensive" 7. Tentative de VAMA mais pas précisé l'arme 8. VAMA mais pas précisé l'arme</p> <p>4. Date d'occurrence (année/mois/jour)</p> <p>5. Heure d'occurrence (heure/minutes) 8888 : ne sait pas</p> <p>6. Rapporté à quelle date ? (Année/mois/jour)</p> <p>7. Rapporté à quelle heure (heure/minutes) 8888 : ne sait pas</p> <p>8. Adresse de l'endroit victimisé :</p> <p>_____</p> <p>(rue) (Municipalité)</p> <p>888 : ne sait pas</p> <p>9. Genre d'établissement victimisé : (voir catégories en annexe 1)</p> <p>10. Combien y a-t-il de témoins ? oo : Inscrire oo quand on ne fait pas mention qu'il y a des témoins</p> <p>11. Combien y a-t-il de suspects (nb. de voleurs)</p> <p>12. Un ou des suspect(s) est-il(son-t-ils) décrit(s) ?</p> <p>1. Oui 2. Non (passez à la Q. 14)</p> <p><u>SI OUI</u></p> <p>Combien de suspects sont décrits ?</p>	<table border="1"> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p>20</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>21-26</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>27-30</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>31-36</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>37-40</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>41-43</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>44-45</p> <table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td> </tr> </table> <p>46-47</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p>48</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p>49</p> <table border="1"> <tr> <td> </td> </tr> </table> <p>50</p>																																	

13. Description DU ou DES SUSPECT(S) <sup>23F</sup>

PREMIER

. Age (précis ou approximatif)

51  52

88 : Ne sait pas

. Sexe : 1. Masculin

2. Féminin

53

. Marques distinctives

1. Précisé  
2. Non précisé

- couleur des cheveux
- taille
- langue parlée

54

55

56

1. Décrits  
2. Non décrits

- vêtements

57

1. Oui  
2. Non

- tatouage
- cicatrice(s)
- infirmité
- déguisement
- Autre(s)

58

59

60

61

62

Lequel ?

- 1. Bas de nylon
- 2. Cagoule
- 3. Autre
- 4. Description vague
- 5. Pas de description

63

. Arme :

- 1. Arme à feu
- 2. Arme offensive autre que arme à feu
- 3. Le suspect n'avait pas d'arme (passez à la Q.14)
- 4. Ne sait pas si le suspect avait une arme (passez à la Q.14)
- 5. Ne sait pas entre arme à feu et offensive

64

Genre :

- 1. jouet
- 2. simulée
- 3. réelle
- 4. description vague de l'arme
- 5. pas de description de l'arme

65

Type rapporté :

- 1. revolver à blanc, pellet
- 2. carabine tronçonnée
- 3. revolver
- 4. autre
- 5. Description vague
- 6. Pas de description
- 7. Fusil
- 8. Carabine

66

Type d'arme :

- 1. Couteau
- 2. Autre
- 3. Description vague
- 4. Pas de description de l'arme

67

(S'IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SUSPECT, PASSEZ A LA QUESTION 14)

(S'IL Y A D'AUTRES SUSPECT(S), UTILISER LES FEUILLES "DESCRIPTION DES SUSPECTS", FORMULAIRE PRISE DE RAPPORT AUTANT DE FOIS QU'IL Y A DE SUSPECTS PUIS INSERER CES FEUILLES APRES CELLE-CI)

Numéro du formulaire

1 - 4				

Numéro de carte

0	0	2
5 - 7		

--	--	--	--

1 - 4

	0	3
--	---	---

5 - 7

14. Un véhicule est-il impliqué dans le vol à main armée ?

- 1. Oui
- 2. Non (passez à la Q. 15)

  
8

SI OUI

. Fait-on la description du véhicule ?

- 1. Oui
- 2. Non

  
9

. S'agit-il :

- 1. D'un taxi
- 2. D'une voiture volée
- 3. N'est pas au fichier
- 4. Propriété d'un suspect
- 5. Voiture de la victime
- 8. Rien de précisé

  
10

. Donne t-on l'immatriculation ?

- 1. Oui
- 2. Non

  
11

15. Montant du vol :

8888888 : Pas précisé

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

12 - 18

9999999 : Ne s'applique pas (tentative)

16. Evaluation des pertes et dommages :

ooooooo : Inscrire ça lorsqu'on ne fait pas mention de dommages

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

19 - 25

17. Y a-t-il eu utilisation effective de l'arme ? (au sens de coup de feu ou coup quelconque)

- 1. Oui
- 2. Non (passez à la Q. 18)

  
26

→ Dans le cas d'une arme à feu, précisez le nombre de coups de feu :

8 : Pas précisé

  
27

18. Y a-t-il eu violence physique à l'égard des victimes? (autre les menaces verbales et outre les coups de feu)

- 1. Oui
- 2. Non

  
28

19. Combien y a-t-il eu de personnes ayant eu : (inscrire le nombre 0 quand il n'y en a pas)

- des blessures mineures
- des blessures nécessitant des soins immédiats mais non l'hospitalisation ou des traitements ultérieurs
- des Blessures nécessitant l'hospitalisation
- des blessures entraînant le décès

  
29  
30  
31  
32

20. Qui sont les personnes blessées? (S'il n'y en a pas, ne rien inscrire)

1. Victime  
2. Témoin  
3. Suspect  
4. Policier  
8. Pas précisé

1ère personne

2ème personne

3ème personne

21. Combien de personnes affirment qu'elles pourraient éventuellement identifier le ou les suspects?

8. Pas précisé

22. Les policiers ont-ils fait des démarches particulières en vue d'arrêter les suspects?

. Patrouille à pied dans le secteur

. Patrouille en voiture

. Demande d'assistance: autres patrouilles. Demande d'assistance : enquêteurs

. Interrogatoire de témoin (s)

1. Oui .

2. Non

. Identification de témoins ou victimes pour l'examen de photos

. Identification de témoins ou victimes pour parade d'identification

. Visite chez un ou des suspects

. Vérification de voiture

. Diffusion d'informations sur radio-police

. Visite(s) à un ou des endroits permettant des développements

22 B.

- La victime immédiate a-t-elle résisté au suspect ?

- La victime immédiate a-t-elle posé un geste quelconque en vue d'intercepter le suspect ?

- Un ou des témoins a-t-il (ont-ils) posé un geste quelconque en vue d'intercepter le suspect ?

1. Oui  
2. Non  
9. Ne s'applique pas

23. Y-a-t-il eu arrestation de un ou plusieurs suspects ?

1. Oui

2. Non

- Combien ?

- Quand ?

1. En flagrant délit

2. Peu de temps après le délit

- Par qui ?

1er suspect

2ème suspect

3ème suspect

1. Constables sur les lieux  
2. D'autres constables  
3. Enquêteur(s)

24. Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux

1. Le ou les suspects avaient pris la fuite

2. Les suspects s'y trouvaient encore

3. Un ou des suspects s'y trouvait(ent) encore alors que le ou les autres suspects avaient pris la fuite

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

25. La direction de la fuite est-elle connue ?

- 1. Connue pour tous les suspects
- 2. Inconnue pour tous les suspects
- 3. Connue pour un suspect ou deux et inconnue pour les autres
- 9. Ne s'applique pas.

58

26. Moyen de fuite du ou des suspect(s) :

- 1. A pied
  - 2. En voiture
  - 3. Autre
  - 4. N'a pas fui
  - 8. Ne sait pas
  - 9. Ne s'applique pas

- Le premier
- Le second
- Le troisième
- Le quatrième
- Le cinquième

59  
  
60  
  
61  
  
62  
  
63

27. Classification de l'affaire :

- 1. Classée sans mise en accusation
- 2. Classée par mise en accusation
- 3. Non fondée
- 4. Enquête ultérieure requise
- 5. Enquête ultérieure non recommandée
- 6. Plainte retirée
- 8. Non précisé dans le rapport

64

28. Les délais : (heure/minutes)

- . Heure de réception de l'appel
- . Heure d'arrivée sur les lieux
- . Heure terminée

8888: Ne sait pas

65 - 68

69 - 72

73 - 76

Numéro du formulaire

1 - 4

Numéro de carte

5 - 7

L'ENQUETE :

INFORMATIONS  
FOURNIES PAR  
L'ENQUETEUR

29. Un ou plusieurs formulaires enquête ont-ils été complétés ?

(Pour Québec, il s'agit des formulaires enquête remplis par l'enquêteur, non celui rempli par le constable)

- 1. Oui
  - 2. Non (passez à la p. 9)
- Combien ?

8 -

9

30. La victime immédiate fut-elle rencontrée ou lui a-t-on parlé ?

- 1. Oui
- 2. Non (passez à la p.9)

10

SI OUI

. Fait-elle la description du ou des suspect(s) ?

- 1. Oui (au sens de faite à nouveau)
- 2. Non (passez à la page 9)

11



Combien en décrit-elle ?

12

PREMIER SUSPECT

- Age (précis ou approximatif)  
88: Pas précisé

13  14

- Sexe :
- 1. Masculin
  - 2. Féminin

15

- Marques distinctives :

- 1. Précisé
- 2. Non précisé

- couleur des cheveux
- taille
- langue parlée

16

17

18

- 1. Décrits
- 2. Non décrits

- vêtements

19

- 1. Oui
- 2. Non

- tatouage
- cicatrice(s)
- Infirmité
- Déguisement
- Autre(s)

20

21

22

23

24

Lequel ?

- 1. Bas de Nylon
- 2. Cagoule
- 3. Autre
- 4. Description vague
- 5. Pas de description

25

- Arme :

- 1. Arme à feu
- 2. Arme offensive autre que arme à feu
- 3. Le suspect n'avait pas d'arme (passez à la Q. 31)
- 4. Ne sait pas si le suspect avait une arme (passez à la Q. 31)
- 5. Ne sait pas entre arme à feu et offensive.

26

Genre :

- 1. Jouet
- 2. simulée
- 3. réelle
- 4. Description vague de l'arme
- 5. Pas de description de l'arme

27

↳ type rapporté:

1. revolver à blanc pellet
2. carabine tronçonnée
3. revolver
4. autre
5. description vague
6. pas de description
7. fusil
8. carabine

190

28

↳ type d'arme:

1. couteau
2. autre
3. description vague
4. Pas de description de l'arme

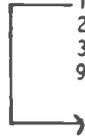
29

(SI LA VICTIMÉ IMMEDIATE NE DECRIT PAS D'AUTRES SUSPECTS, PASSEZ A LA PAGE 9)

(SI ELLE EN DECRIT D'AUTRES, UTILISER LES FEUILLES "DESCRIPTION DES SUSPECTS", FORMULAIRE ENQUETE AUTANT DE FOIS QU'IL Y A DE SUSPECTS DECRITS ET INSERER APRES CETTE PAGE)

. Le montant du vol est-il précisé ? (par victime ou autre personne)

1. Oui
2. Non
3. Déjà précisé antérieurement
9. Ne s'applique pas



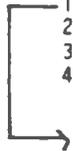
Combien ?

8

							9 - 15

. La victime immédiate fait-elle l'examen de photos de criminels ?

1. Oui
2. Non parce que pas pertinent
3. Non parce qu'elle a refusé
4. Non parce que pas mentionné



Résultat

1. Positif
2. Négatif
8. Pas précisé

16

17

. La victime immédiate assiste-t-elle à une parade d'identification ?

1. Oui
2. Non parce que pas pertinent
3. Non parce qu'elle a refusé
4. Non parce que pas mentionné



Résultat

1. Positif
2. Négatif
8. Pas précisé

18

19

. La victime immédiate accepterait-elle de témoigner éventuellement dans la cause ?

1. Oui
2. Non
8. Pas précisé

20

. La victime immédiate décrit-elle le véhicule impliqué dans le vol à main armée ?

1. Oui
2. Non
9. Ne s'applique pas (pas de véhicule impliqué)

21

31. Un ou des témoin(s) fut(rent)-il(s) rencontré(s) ?

1. Oui
2. Non (passez à la Q. 32)
9. Ne s'applique pas (pas de témoins)

22

- . Combien font la description du ou des suspects?
- . Combien font la description de l'arme ?
- . Combien font l'examen de photos de criminels ?
  - Combien concluent avec un résultat positif
- . Combien assistent à une parade d'identification ?
  - Combien concluent avec un résultat positif ?
- . Combien ont refusé de procéder soit à l'examen des photos soit à la parade d'identification ?
- . Combien accepteraient de témoigner éventuellement dans la cause ?

23  
 24  
 25  
 26  
 27  
 28  
 29  
 30

8:Pas précisé

Pour toutes les rubriques précédentes, inscrire 0 quand il n'y en a pas. Inscrire 9 pour 9 ou plus.

- . Y a-t-il des contradictions importantes dans les déclarations des témoins ?
  - 1. Oui
  - 2. Non
  - 9. Ne s'applique pas

31

32. Au sujet de combien de suspects fait-on des vérifications? (pas d'interrogatoire)

32

33. Combien de suspects ont été :

- rencontrés (ailleurs qu'au poste)
- interrogés au poste ou Centrale
- arrêtés

33  
 34  
 35

34. A partir de quel indice ou quelle information a t-on identifié un ou des suspects pour lequel ou lesquels on a fait soit des vérifications, soit une rencontre, soit un interrogatoire, soit une arrestation ?

- 01. Dénoncé
- 02. Appel téléphonique
- 03. Information d'un citoyen
- 04. Relation de M.O.
- 05. Communication avec autre corps de police
- 06. Interception sur autre délit
- 07. Résultat de labo
- 08. Pièce à conviction retrouvée
- 09. Information d'une personne concernée(témoïn, victime..)
- 10. Portrait-robot
- 11. Déclaration du suspect en rapport à un interrogatoire relié à un autre délit
- 12. Information d'un suspect
- 13. Proximité du délit
- 14. Information de la ou des victimes
- 15. Comportement suspect
- 16. En flagrant délit
- 17. Lien de parenté avec un suspect
- 18. Identification sur photo
- 19. Avisé par un Centre de détention
- 20. Aveu (personnel)
- 21. Photo de la banque
- 88. Pas précisé

- 1er suspect
- 2ème suspect
- 3ème suspect
- 4ème suspect
- 5ème suspect

36 37  
  38 39  
  40 41  
  42 43  
  44 45

35. Pour chacune des personnes interrogées ou arrêtées, fournir les informations suivantes :

PREMIERE PERSONNE :

. Fait-elle une déclaration officielle écrite ?

- 1. Oui
- 2. Non

46

. Combien de délits avoue-t-elle ?

47 48

. Combien de VAMA avoue-t-elle ?

49 50

. Combien de VAMA survenus sur le territoire avoue-t-elle ?

51 52

Numéro du formulaire

1 - 4

Numéro de carte

5 7

Inscrire le numéro de ces VAMA s'ils sont survenus entre le 1er janvier 1979 et le 31 décembre 1980 et sur le territoire étudié.

1er

8 - 18

2ème

19 - 29

3ème

30 - 40

4ème

41 - 51

5ème

52 - 62

6ème

63 - 73

Numéro du formulaire

1 - 4

Numéro de carte

5 - 7

7ème

8 - 18

8ème

19 - 29

9ème

30 - 40

10ème

41 - 51

. Avoue-t-elle le VAMA présentement à l'étude ?

- 1. Oui
- 2. Non

52

. Pour le VAMA présentement à l'étude, dénonce-t-elle un ou plusieurs complices ou suspects ?

- 1. Oui
- 2. Non

53

Combien ?

54

. Pour d'autres VAMA que celui présentement à l'étude, dénonce-t-elle un ou plusieurs complices ou suspects ?

- 1. Oui
- 2. Non

55

. Dans le cas où la personne est arrêtée ou qu'elle fait des aveux concernant le VAMA à l'étude, quelle est l'arme ayant servi au délit ?

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| 0. Pas d'arme         | 4. Arme off. réelle  |
| 1. Arme à feu réelle  | 5. Arme off. jouet   |
| 2. Arme à feu jouet   | 6. Arme off. simulée |
| 3. Arme à feu simulée | 8. Pas précisé       |

56

Type

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| 1. Revolver à blanc, pellet | 5. fusil       |
| 2. Revolver                 | 6. couteau     |
| 3. Carabine                 | 7. Autre       |
| 4. Carabine tronç.          | 8. Pas précisé |

57

(SI D'AUTRES PERSONNES SONT RENCONTREES, INTERROGUES OU ARRETEES, COMPLETER LE FORMULAIRE PERSONNE RENCONTREE. SINON, PASSER A LA 0.36).

1 - 4

0 2 1  
5 - 7

36.-Y-a-t-il eu prise de photo par une caméra ?

-Le ou les suspects ont-ils pris un paquet voleur ?

-Le système d'alarme fut-il déclenché ?

POUR UNE BANQUE 1. Oui 2. Non POUR AUTRE VICTIME 3. Oui

8  
9  
10

37. Parmi les techniques d'enquête suivantes, lesquelles furent mises à contribution ? Et quel fut le résultat ?

Oui/Non Résultat

1. Oui  
2. Non

(Nombre)

Résultat:

1. Positif  
2. Négatif  
3. Ne sait pas

38. Pour combien de suspects a-t-on fait une demande d'intenter des procédures ?

11 12  
13 14  
15 16  
17 18  
19 20  
21 22  
23 24  
25 26  
27 28  
29 30  
31 32  
33 34  
35 36  
37 38  
39 40  
41 42  
43 44  
45 46  
47 48

49 50

1 - 4

0 2 1  
5 - 7

35. Pour chacun des formulaires enquête (complété par l'enquêteur) inscrire la date ainsi que l'état de l'affaire :

1er formulaire Date (année/mois/jour)

8 - 13

Etat de l'affaire

14

2ème formulaire Date (année/mois/jour)

15 - 20

Etat de l'affaire

21

3ème formulaire Date (année/mois/jour)

22 - 27

Etat de l'affaire

28

4ème formulaire Date (année/mois/jour)

29 - 34

Etat de l'affaire

35

5ème formulaire Date (année/mois/jour)

36 - 41

Etat de l'affaire

42

Numéro du formulaire

1 - 4

Numéro de la carte

0 2 2  
5 7

6ème formulaire Date (année/mois/jour)

8 - 13

Etat de l'affaire

14

7ème formulaire Date (année/mois/jour)

15 - 20

Etat de l'affaire

21

8ème formulaire Date (année/mois/jour)

22 - 27

Etat de l'affaire

28

Etat de l'affaire :

1. Classée sans mise en accusation
2. Classée par mise en accusation
3. Non fondée
4. Inactive (en suspens)
8. Non précisé dans le rapport

290  
Numéro du formulaire

1 - 4

Numéro de carte

5 - 8

FORMULAIRE DE-  
MANDE D'INTEN-  
TER DES PROCE-  
DURES

§S'IL N'Y A PAS DE FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTENTER  
DES PROCEDURES : FIN DU QUESTIONNAIRE

36. CONTENU DES FORMULAIRES

PREMIER (Ident.) (ne rien inscrire)

8 - 11

. Cour

- 1. Du Bien-Etre Social
- 2. Des sessions de la paix
- 3. Municipale

12

. Age de l'accusé

13 14

. Sexe de l'accusé

- 1. Masculin
- 2. Féminin

15

. Langue d'expression

- 1. Française
- 2. Anglaise
- 3. Autre
- 8. Non précisé

16

. Occupation .....  
(post-codification)

17 - 19

- 777 : Aucune
- 888 : Ne sait pas

. Adresse .....  
(post-codification)

20 - 22

- 666. Etudiant
- 777. Aucune connue
- 888. Ne sait pas

. Y a-t-il eu arrestation ?

- 1. Oui
- 2. Non

23

SI OUI

- Endroit de l'arrestation :

.....  
(adresse) (post-codification)  
888. Ne sait pas

24 - 26

- Date (année/mois/jour)

27 - 32

- Arrêté :

299

- 1. En flagrant délit
- 2. Peu de temps après le délit (au sens de la journée même)
- 3. Après enquête

33

- Disposition du prévenu :

- 1. Détenu
- 2. Libéré
- 3. Décédé
- 8. Pas précisé

34

Formalité :

- 1. Citation à comparaître
- 2. Promesse de comparaître
- 3. Engagement à comparaître

35

**SI NON**

- Est-il déjà détenu ?

- 1. Oui
- 2. Non

36

A TOUS

. S'il est détenu, quel est l'endroit ?

888. Pas précisé

37 - 39

(post-codification)

. Y-a-t-il eu demande d'émission de :

- 1. Sommation
- 2. Mandat
- 8. Pas précisé

40

. Infractions et articles

- Nombre

41

- Liste des articles :

- Chef principal

42 - 46

- 2ème

47 - 51

- 3ème

52 - 56

- 4ème

57 - 61

- 5ème

62 - 66

- 6ème

67 - 71

- 7ème

72 - 76

Codes :

- 302 = 3020
- 302 A = 3021
- 302 B = 3022
- 302 C = 3023
- 302 D = 3024
- 83 = 83
- 309(1) = 3091
- 309(2) = 3092
- 423 D = 4234
- 312 = 3121
- 247 = 2472
- 283 = 283
- 222 = 222
- 84 = 84

1 - 4			
0	2	4	
5 - 7			

.Montant du vol

8 - 14							

.Montant recouvré:

15 - 21							

.Témoins:

1er

22

2ème

23

3ème

24

4ème

25

5ème

26

6ème

27

7ème

28

8ème

29

9ème

30

10ème

31

.Antécédents judiciaires ?

1. Oui
2. Non
8. Ne sait pas

32

.Cause(s) pendante(s) ?

33

.Pour combien d'autres évènements fait-on en même temps des demandes d'intenter des procédures ?

34	35

Numéros de dossier des VAMA commis sur le territoire, en 79 et 80.

1er

36-46							

2ème

47-57							

3ème

58-68							

Numéro du formulaire

1 - 4			

Numéro de carte

0	2	5	
5 - 7			

4ème

8-18							

5ème

19-29							

6ème

30-40							

7ème

41-51							

.Date du demandeur (procédures du VAMA à l'étude)

52-57							

.Numéro de dossier de la Cour

58-68							

14.

(S'IL N'Y A PAS D'AUTRE FORMULAIRE DEMANDE D'INTENTER DES PROCEDURES, VOUS TERMINEZ ICI. S'IL Y EN A D'AUTRES, COMPLETER LES FEUILLES FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTENTER DES PROCEDURES AUTANT DE FOIS QUE NECES- SAIRE).

ANNEXE B

LA LISTE DES ENDROITS VICTIMISES:

ETABLISSEMENTS, LIEUX PRECIS

- Endroit victimisé: établissement

1. Institutions financières
2. Dépanneurs, variétés, tabagies, accommodations.
3. Epiceries, charcuteries, pâtisseries, pharmacies.
4. Bijouteries, quincailleries, S.A.Q., boutiques spécialisées.
5. Stations-services, libres services, gaz-bars, stationnements payants.
6. Restaurants, brasseries, hôtels, motels, bars salons.
7. Grands magasins, commerces.
8. Particuliers.
9. Commerces d'argent.

- Endroit victimisé: lieu précis

1. Dans l'institution financière.
2. Dans le commerce
3. Dans un endroit privé.
4. Dans un endroit public (autre que la rue)
5. Sur la rue.

ANNEXE C

LES TABLEAUX NON UTILISES POUR LES CAS  
SOLUTIONNES ET NON-SOLUTIONNES DE VAMA

Variables utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non solutionnée (V425).

		Nature du délit (V3)		
		Vol	Tentative	Total
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	141 48.1	23 54.8	164 49.0
	Solutionné	152 51.9	19 45.2	171 51.0
	Total	293 87.5	42 12.5	335 100.0

		Le jour d'occurrence (V6)				Total
		1-7	8-14	15-21	22-31	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	31 51.7	36 50.0	43 43.0	54 52.9	164 49.1
	Solutionné	29 48.3	36 50.0	57 57.0	48 47.1	170 50.9
	Total	60 18.0	72 21.6	100 29.9	102 30.5	334 100.0

## L'heure d'occurrence (T1)

	0-7	8-15	16-23	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	23 52.3	33 48.5	106 48.4	162 48.9
	Solutionné	21 47.7	35 51.5	113 51.6	169 51.1
	Total	44 13.3	68 20.5	219 66.2	331 100.0

## Le jour de rapportabilité (V10)

	1-7	8-14	15-21	22-31	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	31 50.8	36 50.0	43 43.9	54 51.9	164 49.0
	Solutionné	30 49.2	36 50.0	55 56.1	50 48.1	171 51.0
	Total	61 18.2	72 21.5	98 29.3	104 31.0	335 100.0

## L'heure de rapportabilité (T3)

	0-7	8-15	16-23	Total	
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	24 50.0	32 47.1	108 49.3	164 49.0
	Solutionné	24 50.0	36 52.9	111 50.7	171 51.0
	Total	48 14.3	68 20.3	219 65.4	335 100.0

## Le nombre de témoins (V14)

	Aucun	Un	Deux et plus	Total
Non solutionné	87 48.6	50 53.8	27 42.9	164 49.0
Solutionné	92 51.4	43 46.2	36 57.1	171 51.0
Total	179 53.4	93 27.8	63 18.8	335 100.0

La solution ou non des cas de VAMA (V425)

## Le nombre de suspects (V15)

	Un	Deux	Trois et plus	Total
Non solutionné	71 50.7	76 47.5	17 48.6	164 49.0
Solutionné	69 49.3	84 52.5	18 51.4	171 51.0
Total	140 41.8	160 47.8	35 10.4	335 100.0

La solution ou non des cas de VAMA (V425)

	Endroit victimisé: établissement (B1)				Total	
	1-8-9	2	3-4	5-5-7		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	48 51.6	35 46.7	45 51.7	36 45.0	164 49.0
	Solutionné	45	40	42	44	171
	Total	93 27.8	75 22.4	87 26.0	80 23.9	335 100.0

(les établissements correspondant aux numéros se retrouvent à l'annexe B).

	Endroit victimisé: lieu précis (B2)		Total	
	1-3-4-5	2		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	54 49.1	110 48.9	164 49.0
	Solutionné	56 50.9	115 51.1	171 51.0
	Total	110 32.8	225 67.2	335 100.0

(les liens précis correspondant aux numéros se retrouvent à l'annexe B).

Variabiles utilisées par la dimension événement oui ont été mises en relation entre elles.

La violence physique utilisée  
(V108)

	Oui	Non	Total
0-100	19 27.9	62 23.0	81 24.0
101-200	8 11.8	52 19.3	60 17.8
201-500	7 10.3	54 20.1	61 18.1
500-...	34 50.0	101 37.5	135 40.1
Total	68 20.2	269 79.8	337 100.0

Le montant  
du vol  
(V104)

Variables utilisées par la dimension coopération des victimes qui ont été mises en relation avec la variable solutionnée/non solutionnée (V425).

	Délai 1 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	61 52.6	39 44.8	61 49.6	161 49.4
	Solutionné	55 47.4	48 55.2	62 50.4	165 50.6
	Total	116 35.6	87 26.7	123 37.7	326 100.0

	Délai 2 (Minutes)			Total	
	0-1-2	3-4-5	6-..		
La solution ou non des cas de VAMA (V425)	Non solutionné	51 42.9	84 55.6	26 46.4	161 49.4
	Solutionné	68 57.1	67 44.4	30 53.6	165 50.6
	Total	119 36.5	151 46.3	56 17.2	326 100.0

ANNEXE D

LES TABLEAUX NON UTILISES POUR LES CAS SOLUTIONNES  
EN FLAGRANT DELIT OU QUELQUES TEMPS APRES ET PLUS TARD

Variabiles utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V470).

		Nature du délit (V3)			Le jour d'occurrence (V4)				
		Vol	Tentative	Total	1-7	8-14	15-21	22-31	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	45 50.0	11 78.6	56 53.8					
	Plus tard	45 50.0	3 21.4	48 46.2					
	Total	90 86.5	14 13.5	104 100.0					
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	7 50.0	13 44.8	19 54.3	17 65.4	56 53.8			
	Plus tard	7 50.0	16 55.2	16 45.7	9 34.6	48 46.2			
	Total	14 13.5	29 27.9	35 33.7	26 25.0	104 100.0			

## Le mois d'occurrence (V5)

	1-4	5-8	9-12	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	7 33.3	31 70.5	18 46.2	56 53.8
	Plus tard	14 66.7	13 29.5	21 53.8	48 46.2
	Total	21 20.2	44 42.3	39 37.5	104 100.0

## L'heure d'occurrence (T1)

	0-7	8-15	16-23	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	9 64.3	14 63.6	32 47.8	55 53.4
	Plus tard	5 35.7	8 36.4	35 52.2	48 46.6
	Total	14 13.6	22 21.4	67 65.0	103 100.0

## Rapport de rapportabilité (V9)

	1-4	5-8	9-12	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	7 33.3	31 70.5	18 46.2	56 53.8
	Plus tard	14 66.7	13 29.5	21 53.8	48 46.2
	Total	21 20.2	44 42.3	39 37.5	104 100.0

## Le jour de rapportabilité (V10)

	1-7	8-14	15-21	22-31	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	7 50.0	13 44.8	19 54.3	17 65.4	56 53.8
	Plus tard	7 50.0	16 55.2	16 45.7	9 34.6	48 46.2
	Total	14 13.5	29 27.9	35 33.7	26 25.0	104 100.0

## L'heure de rapportabilité (T3)

	0-7	8-15	16-23	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	10 62.5	15 68.2	31 47.0	56 53.8
	Plus tard	6 37.5	7 31.8	35 53.0	48 46.2
	Total	16 15.4	22 21.2	66 63.5	104 100.0

## Le montant volé (V104)

	0-100	101-200	201-500	501-...	Total	
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	16 47.1	5 35.7	5 50.0	30 65.2	56 53.8
	Plus tard	18 52.9	9 64.3	5 50.0	16 34.8	48 46.2
	Total	34 32.7	14 13.5	10 9.6	46 44.2	104 100.0

Variabiles utilisées par la dimension événement qui ont été mises en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).

		Nature du délit (V3)			
		Vol	Tentative	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	28 50.9	5 83.3	33 54.1	
	Plus tard	27 49.1	1 16.7	28 45.9	
	Total	55 90.2	6 9.8	61 100.0	
		Le mois d'occurrence (V5)			
		1-4	5-8	9-12	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	4 40.0	23 74.2	6 30.0	33 54.1
	Plus tard	6 60.0	8 25.8	14 70.0	28 45.9
	Total	10 16.4	31 50.8	20 32.8	61 100.0

		Le jour d'occurrence (V6)				
		1-7	8-14	15-21	22-31	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	3	6	13	11	33
	Plus tard	5 62.5	7 53.8	11 45.8	5 31.3	28 45.9
	Total	8 13.1	13 21.3	24 39.3	16 26.2	61 100.0

		L'heure d'occurrence (T1)			
		0-7	8-15	16-23	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	6 66.7	4 50.0	22 51.2	32 53.3
	Plus tard	3 33.3	4 50.0	21 48.8	28 46.7
	Total	9 15.0	8 13.3	43 71.7	60 100.0

		Le mois de rapportabilité (V9)			
		1-4	5-8	9-12	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	4 40.0	23 74.2	6 30.0	33 54.1
	Plus tard	6 60.0	8 25.8	14 70.0	28 45.9
	Total	10 16.4	31 50.8	20 32.8	61 100.0

## Le jour de rapportabilité (V10)

	1-7	8-14	15-21	22-31	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	3 37.5	6 46.2	13 54.2	11 68.8	33 54.1
	Plus tard	5 62.5	7 53.8	11 45.8	5 31.3	28 45.9
	Total	8 13.1	13 21.3	24 39.3	16 26.2	61 100.0

## L'heure de rapportabilité (T3)

	0-7	8-15	16-23	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	6 66.7	5 62.5	22 50.0	33 54.1
	Plus tard	3 33.3	3 37.5	22 50.0	28 45.9
	Total	9 14.8	8 13.1	44 72.2	61 100.0

## Le montant volé (V104)

	0-100	101-200	201-500	501-...	Total	
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	12 52.2	2 40.0	0 0	19 32.1	33 54.1
	Plus tard	11 47.8	3 60.0	5 100.0	9 32.1	28 45.9
	Total	23 37.7	5 8.2	5 8.2	28 45.9	61 100.0

Variables utilisées par la dimension coopération des vic-  
times qui ont été mises en relation avec la variable  
premier suspect arrêté en flagrant délit ou quelques  
temps après et plus tard (V470).

		SUSPAPRE (Nombre de marques distinctives)		
		0-7	7-10	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	35 53.8	21 53.8	56 53.8
	Plus tard	30 46.2	18 46.2	48 46.2
	Total	65 62.5	39 37.5	104 100.0

		SUSPBPPE (Nombre de marques distinctives)		
		0	1-8	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	28 57.1	28 50.9	56 53.8
	Plus tard	21 42.9	27 49.1	48 46.2
	Total	49 47.1	55 52.9	104 100.0

		SUSPAENO (Nombre de marques distinctives)		
		0	2-8	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	39 55.7	17 50.0	56 53.8
	Plus tard	31 44.3	17 50.0	48 46.2
	Total	70 67.3	34 32.7	104 100.0

		SUSPBENO (Nombre de marques distinctives)		
		0	1-8	Total
Premier suspect arrêté (V470)	Flagrant délit ou quelques temps après	48 54.5	8 50.0	56 53.8
	Plus tard	40 45.5	8 50.0	48 46.2
	Total	88 84.6	16 15.4	104 100.0

Variabiles utilisées par la dimension coopération des vic-  
times qui ont été mises en relation avec la variable  
deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques  
temps après et plus tard (V522).

		SUSPAPRE (Nombre de marques distinctives)		
		0-6	7-10	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	22 57.9	11 47.8	33 54.1
	Plus tard	16 42.1	12 52.2	28 45.9
	Total	38 62.3	23 37.7	61 100.0

		SUSPBPPE (Nombre de marques distinctives)		
		0	1-8	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	6 46.2	27 56.3	33 54.1
	Plus tard	7 53.8	21 43.8	28 45.9
	Total	13 21.3	48 78.7	61 100.0

		SUSPAEN0 (Nombre de marques distinctives)		
		0	2-8	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	24 57.1	9 47.4	33 54.1
	Plus tard	18 42.9	10 52.6	28 45.9
	Total	42 68.9	19 31.1	61 100.0

		SUSPBENQ (Nombre de marques distinctives)		
		0	1-8	Total
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	25 53.2	8 57.1	33 54.1
	Plus tard	22 46.8	6 42.9	28 45.9
	Total	47 77.0	14 23.0	61 100.0

Variable utilisée par la dimension dynamique du travail policier qui a été mise en relation avec la variable deuxième suspect arrêté en flagrant délit ou quelques temps après et plus tard (V522).

	TECHEN (Techniques d'enquête utilisées)			Total	
	0	1	2-15		
Deuxième suspect arrêté (V522)	Flagrant délit ou quelques temps après	7 77.8	0 0	26 52.0	33 54.1
	Plus tard	2 22.2	2 100.0	24 48.0	28 45.9
	Total	9 14.8	2 3.3	50 82.0	61 100.0

ANNEXE E

LA LISTE DES "AUTRES" MARQUES DISTINCTIVES  
MENTIONNEES LORS DE LA DESCRIPTION DU OU  
DES SUSPECT(S) A L'ENQUETE PRELIMINAIRE

- Sourcils noirs épais.
- Avait deux marques brunes, grosseur semblable à une cent, au cou du côté gauche.
- Lunettes avec monture en or.
- Moustache.
- Petite barbiche.
- Petite moustache blonde.
- Moustache, visage plein de boutons.
- Moustache.
- Barbe.
- Moustache, barbe pas rasée, semblait de race espagnole.
- Pinch avec barbe pas fraîchement rasée.
- Les yeux bruns foncés.
- Petite moustache.
- Teint brun, barbiche au menton.
- Teint brun.
- Deux diachylons au visage: un à droite et un à gauche à la hauteur des yeux.
- Pas de dent.
- Moustache.
- Moustache, cheveux frisés courts.
- Calotte.
- Moustache.
- Moustache noire.
- Teint foncé, poils follets au visage.
- Grosses lunettes noires.

- Moustache noire.
- Barbe genre collier.
- Moustacle.
- Lunettes de femme.
- Moustache brune.
- Gants noirs.

ANNEXE F

LA LISTE DES "AUTRES" MARQUES DISTINCTIVES  
MENTIONNEES LORS DE LA DESCRIPTION DU OU DES  
SUSPECT(S) A L'ENQUETE PROPREMENT DITE

- Sourcils foncés, avait les yeux gris et ne portait ni lunette, ni moustache.
- Lunettes teintées pâles.
- Barbiche de couleur brune.
- Petite moustache.
- Lunettes teintées foncées.
- Barbe.
- Moustache, barbe.
- Délicat.
- Bandeau.
- Calotte.
- Pas de barbe, pas de lunette.
- Gants, valise noire genre porte-document, lunettes avec montures noires, gants noirs, espadrilles usés bleu et blanc.
- Lunettes miroirs, légère moustache qui descendait chaque côté de la bouche.
- Lunettes noires teintées.
- Gants en cuir noir.

ANNEXE G

LA LISTE DES DEMARCHES PARTICULIERES  
INCLUDES DANS LA VARIABLE DEPART

Variable DEPART: (comprend)

- Patrouille à pied dans le secteur.
- Patrouille en voiture.
- Demande d'assistance: auto-patrouilles.
- Demande d'assistance: enquêteurs.
- L'interrogatoire de témoin(s) ou de toute(s) autre(s) personne(s) pouvant apporter de l'information.
- Identification de témoin(s) ou victime(s) pour examen de photos.
- Identification de témoin(s) ou victime(s) pour parade d'identification.
- Visite chez un ou des suspect(s).
- Vérification de voitures.
- Diffusion des informations disponibles sur les ondes de la radio-police.
- Et finalement, appel ou visite à un ou des endroits permettant des développements éminents.

ANNEXE H

LA LISTE DES TECHNIQUES D'ENQUETE  
INCLUSES DANS LA VARIABLE TECHEN

Variable TECHEN:

- Prise d'empreintes digitales.
- Examen balistique.
- Photographies des lieux du vol.
- Photographies du véhicule impliqué.
- Filature de suspect(s).
- Vérification de voiture(s).
- Vérification d'alibi d'un suspect.
- Examen des environs du crime.
- Chasse à l'homme.
- Identification de témoin(s) dont la victime pour l'examen de photos ou une parade d'identification.
- Perquisition(s).
- Portrait-robot.
- Communication avec un informateur.
- Communication avec un autre corps de police pour demande d'informations.
- Vérification de pièce(s) à conviction.
- Vérification des lieux où il y a eu interception du ou des suspect(s).
- Retour avec un ou des suspect(s) sur les lieux du vol.
- Visite chez un ou des suspect(s).
- Visite à un ou des endroit(s) permettant de nouveaux développements.
- Patrouille en voiture dans les environs du délit.
- Descriptions de suspects sur les ondes de la radio-police.

ANNEXE I

LA LISTE DES INDICES OU INFORMATIONS QUI ONT PERMIS  
D'IDENTIFIER UN OU DES SUSPECT(S) POUR LEQUEL OU  
LESQUELS IL Y A EU SOIT VERIFICATION,  
RENCONTRE, INTERROGATOIRE OU ARRESTATION

Variable (V239): Indices ou informations ayant permis d'identifier le premier suspect pour vérification, ou rencontre, ou interrogatoire, ou arrestation.

1) Information(s) obtenue(s) par la ou les victime(s) et/ou le ou les témoin(s).

- dénoncé
- information d'un témoin
- information d'un suspect
- information de la ou des victime(s).

2) Technique(s) d'enquête

- relation de modus operandi
- portrait-robot
- proximité du délit
- comportement suspect
- en flagrant délit
- lien de parenté avec un suspect
- identification par victime ou témoin sur photos ou à partir d'une identification
- en présence d'un suspect
- photo(s) de la banque

3) Dynamique du travail policier

- communication avec un autre corps de police
- interception sur un autre délit
- déclaration du suspect en rapport à un interrogatoire relié à un autre délit
- avisé par un centre de détention
- contrevenant qui se livre

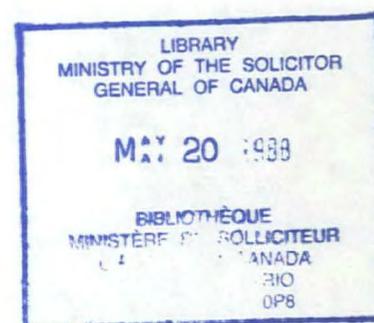
BIBLIOGRAPHIE

- BARIL, M. (1980). Les petits commerçants victimes de vol à main armée, Groupe de recherche sur les attitudes tudes envers la criminalité, Rapport no. 5.
- BELLOT, S., ELIE, D. (février 1983). Le vol à main armée au Québec: Description statistique. Rapport final no. 1. Université de Montréal: Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Centre international de criminologie comparée.
- BERTRAM, D.K., VARGO, A. (1976). Response time analysis study: preliminary findings on robbery in Kansas City, The Police Chief Review, May , pp. 74-77.
- BLANKENBURG, E., FEEST, U. (1977). On the probability of a bank robber being sanctioned, inferring from known to unknown offerder: a secondary analysis of bank robbery data, International Journal of Criminology and Penology, 5, p. 113-127.
- BOTTOMLEY, A.K., COLEMAN, C.A. (1976). Criminal statistics: the police role in the discovery and detection of crime, International Journal of Criminology and Penology, 4, p. 33-58.
- BOTTOMS, A.M. (1971). Police tactifs against robbery, U.S. Department of Justice LEAA National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, Washington.
- BOZZA, C.M. (1978). Criminal investigation, Nelson - Hall Law Enforcement Series George W. O'Connor, Consulting Editor Superintendent of Public Safety, Troy, New York.
- BURNHAM, D. (1970). "Detectives here make arrest in less than 6% of robberies", The New York Times, December 20.
- BURNHAM, D. (1972). "Study discloses wide disparity in crime and police efficiency", The New York Times, February 14.

- CARLSON, A., FEENEY, F. (sans date). Handling Robbery Arrestees: some issues of fact and policy. Rapport de Recherche.
- CEDILOT, A. (1981). "60% des vols de banque élucidés par la police sur le territoire de la C.U.M. cette année", La Presse, Montréal, jeudi 3 décembre, p. A2.
- CEDILOT, A. (1981). Les hold-up ont baissé de plus de moitié par rapport à l'an dernier", La Presse, Montréal, lundi, 15 novembre.
- CHAIKEN, U.M., LAWLESS, M.W. (1974). Impact of police activity on crime-robberies on the New York city subway system, New York City, Rand Institute.
- CHAPPEL, D., GORDON, R., MOORE, R. (1982). L'enquête criminelle: revue de documents choisis et bibliographie, Solliciteur général du Canada.
- CHARLAND, R. (1981). Le vol à main armée au Québec: inventaire des écrits, Rapport technique no. 1, recherche; le vol à main armée, novembre.
- CLICHE, U., HENRY, N. (1980). Le voleur à main armée au Québec; portrait des caractéristiques psycho-sociales du voleur à partir de l'étude de dossiers de probation adulte. Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.
- CONKLIN, U.E. (1972). Robbery and the criminal justice system, New York, Lipoincott.
- FEENEY, F., WEIR, A. (1975). "The prevention and control of robbery", Criminology, University of California, Davis, vol. 13, no. 1, May , p. 102-105.
- HIRSCH, G.B., RICCIO, L.U. (1974). "Measuring and improving the productivity of police patrol", Journal of Police Science and Administration, Northwestern University School of Law, vol. 2, no. 2, p. 169-184.

- JACOB, H., RICH, M.J. (1981). "Effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 15, no. 1, p. 109-122.
- MACDONALD, J.M., BRANNAN, D. (1974). The investigation robbery, The Police Chief Review, January, p. 68-75.
- MARCEAU, B. (1980). Le vol à main armée à Montréal, Rapport soumis au groupe de travail sur le vol à main armée, Montréal: Université de Montréal et Ministère de la Justice du Québec.
- MEGARGEE, E.I. (1969). Critical review of theories of violence, Crime of violence, Mulvihill, D.J., Tumin, M.M. and Curtis, L.A., A staff report submitted to the national commission on the causes & prevention of violence, vol. 13, December, p. 1035-1108.
- Rapport Laplante (1980). Le vol à main armée au Québec, Groupe de travail sur le vol à main armée au Québec, Ministère de la Justice du Québec.
- REPPETTO, T.A. (1975). "The influence of police organizational style on crime control effectiveness", Journal of Police Science and Administration, Northwestern University School of Law, vol. 13, no. 3, p. 274-279.
- Statistique Canada (1974-80). Statistique de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, Centre canadien de la statistique juridique.
- TARDIF, G. (1968). Le banditisme à Montréal. Actes du 2ième congrès de criminologie du Québec. Montréal: Beauchemin.
- WESTON, P.B., KENNETH, M.W. (1974). Criminal investigation, basic perspectives, Second edition Prentice-Hall Inc.,
- WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1978). "The effects of the police on crime, U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration", Washington, Law & Society Review, vol. 12, no. 3, p. 367-385.

WILSON, J.Q., BOLAND, B. (1981). "The effects of the police on crime: a response to Jacob and Rich", U.S. Department of Justice Law Enforcement Assistance Administration, Washington, Law & Society Review, vol. 16, no. 1, p. 163-169.



SOL GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000010758

VEARRE  
ACQUISITION UNIT NO. 10000000  
ACQUISITION NO. 10000000  
  
05 79  
  
ACQUISITION  
PARTICULARS  
10000000  
10000000

